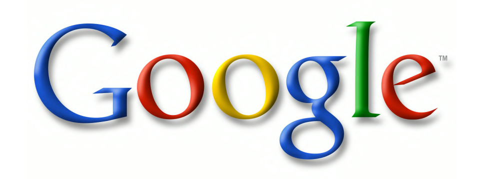




N° 13. 15 Février 1907.

BULLETIN

DU

COMITÉ DE L'ASSOCIATION AMICALE

DES

INTERNES ET ANCIENS INTERNES

EN MÉDECINE

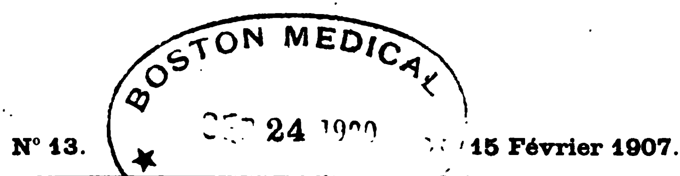
Des Hôpitaux & Hospices civils de Paris

PARIS
G. STEINHEIL, ÉDITEUR
2, RUE CASIMIR-DELAVIGNE, 2

1907



Paraît chaque trimestre.



N° 13. 15 Février 1907.

BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASSOCIATION AMICALE DES INTERNES ET ANCIENS INTERNES EN MÉDECINE DES HOPITAUX ET HOSPICES CIVILS DE PARIS

SOMMAIRE

Séance du Comité du 25 janvier 1907.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR PEYROT

Présents : MM. Couvelaire, Crouzon, Durand-Fardel, Guillain, L.-J. Tixier, Villaret.

Excusés : MM. Armand-Delille, Chartier, Clément-Simon, Monprofit, Pinel-Maisonneuve, Thibierge.

La séance est ouverte à 9 heures.

Adhésions nouvelles :

MM. Ameuille, interne en exercice, hôpital Necker (présenté par M. Clément-Simon).

Cottard (Lucien), interne en exercice, sanatorium d'Hendaye.

Guihal (Charles), 1867, Nantes, 5, rue Cassini.

Herbinet, interne en exercice, hôpital Boucicaut (présenté par M. Clément-Simon).

Kauffmann, interne en exercice, hôpital Necker (présenté par M. Clément-Simon).

Macé de Lépiinay, interne en exercice à la Salpêtrière, 12, boulevard des Invalides.

Mougeot, l'été à Royat, l'hiver à Paris, 20, rue Laugier.

Pappa, interne à l'hôpital Necker (présenté par M. Clément-Simon.

Philippe (Paul), 1888, Paris, 21, rue d'Artois.

Secours. — Notre collègue Clément-Simon demande un secours pour les enfants d'un de nos collègues malade. Le Comité met à la disposition du Bureau une somme de 200 francs.

M. le Secrétaire donne connaissance d'une lettre d'un ancien collègue auquel on a accordé une allocation de 1 000 francs pour l'exercice en cours.

Notre ancien collègue sollicite, pour le prochain exercice, une allocation plus élevée. Après un échange d'observations, le Comité réserve sa décision définitive pour la prochaine séance.

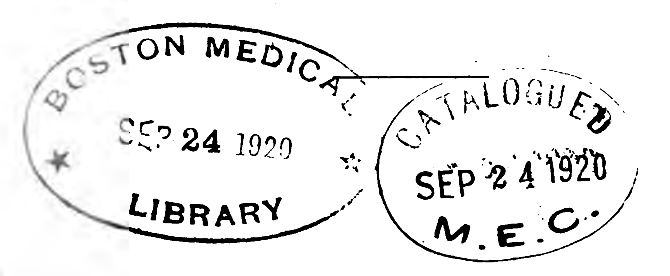
Bibliothèque de l'Internat. — Le secrétaire fait connaître la situation de la bibliothèque. Il attire l'attention sur les abonnements aux périodiques étrangers qui ont été reçus en 1906 (voir plus loin la liste de ces périodiques). Il fait remarquer au Comité que ces abonnements ont pu être souscrits grâce au concours d'un certain nombre d'anciens collègues, mais que cette initiative n'a pas eu le caractère d'une souscription renouvelable annuellement. La bibliothèque n'ayant pas encore reçu de subvention officielle, le Comité devra décider s'il veut poursuivre l'œuvre créée par nos collègues en lui accordant des fonds, ou si l'on doit cesser les abonnements.

Le Secrétaire fait connaître que cette œuvre des périodiques étrangers possède un fonds de réserve de 500 francs, que l'on pourrait consacrer à ce but.

Le Comité décide de continuer cette souscription aux périodiques étrangers et charge le Secrétaire de s'entendre à ce sujet avec le Trésorier (1).

La séance est levée à 10 heures du soir.

(1) Depuis cette décision, un don anonyme nous a assuré la somme de 752 francs nécessaire pour les abonnements de 1907.



CONCOURS DE LA MÉDAILLE D'OR

Nous sommes heureux de faire connaître que le vœu du Comité concernant le concours de la médaille d'or a reçu déjà partiellement l'approbation du Conseil municipal. Cette assemblée a en effet adopté un projet de délibération conforme aux conclusions d'un rapport de M. Henri Rousselle, que nous reproduisons ci-dessous :

« Dans notre rapport de 1904, nous nous sommes exprimé, ainsi qu'il suit, au sujet des bourses de voyages attribuées aux trois internes lauréats de médecine, de chirurgie et de pharmacie :

« Lors de la création des bourses de voyages qui sont attribuées aux internes lauréats de médecine, de chirurgie et de pharmacie, il avait été stipulé, croyons-nous, qu'à leur retour les bénéficiaires de ces bourses adresseraient au directeur de l'Assistance publique un mémoire sur les hôpitaux et établissements charitables qu'ils auraient visités.

« Ces rapports devaient renfermer des observations sur le fonctionnement des établissements, le mode d'installation des malades, des salles d'opérations, des laboratoires, etc. ; en un mot, ils devaient permettre à l'Assistance publique de se tenir au courant de ce qui se fait à l'étranger, au point de vue scientifique et hospitalier.

« Il nous a été affirmé que cette règle avait été rarement observée et que très peu de lauréats s'y étaient conformés.

« Si ce renseignement est exact, il pourrait entraîner la suppression du crédit.

« Nous ne le voulons pas, et pour que l'on revienne à la tradition, nous vous prions de décider qu'à l'avenir les internes lauréats toucheront, au moment de leur départ, une somme de 2.000 francs et que le complément leur sera versé lorsqu'ils auront remis leur mémoire à M. le directeur de l'Assistance publique.

« Ce mode de faire n'a rien de blessant ; il est analogue à celui en usage au ministère de l'Instruction publique pour les bourses attribuées aux artistes et aux savants.

« Nous ignorons ce qui a été fait par l'Administration publique.

Ce qui nous fait supposer que les anciens errements ont été suivis, c'est que le Comité de l'Association des anciens internes, dans sa séance du 19 mars 1906, sous la présidence de M. le professeur Joffroy, a émis le vœu suivant :

« 1° Que le concours de la médaille d'or ne consiste que dans le jugement du mémoire et que les épreuves, orale ou écrite, soient supprimées (1) ;

« 2° Qu'une répartition nouvelle des prix soit faite entre les lauréats : 2.000 francs et la médaille d'or au premier, 1.000 francs et la médaille d'argent au second, l'accessit (livres) au troisième (plus le prix Zambaco-Pacha de 300 francs pour le concours de médecine) ;

« 3° Que le voyage d'études soit rendu obligatoire et soit l'objet d'un rapport fourni par le lauréat ;

« 4° Que ce rapport soit publié dans le *Bulletin de l'Internat*.

« La demande de répartition de la bourse de 3.000 francs entre le premier et le deuxième lauréat serait basée sur la diminution des frais de voyage qui, depuis la création des bourses, ont toujours été en décroissant.

« L'argument invoqué a évidemment son importance. Toutefois, avant de vous proposer d'adopter le vœu de l'Association des anciens internes, nous invitons l'Administration à nous faire connaître les objections qu'elle pourrait formuler à cet égard.

« Quant aux demandes qui font l'objet des paragraphes 3 et 4, nous ne voyons aucun inconvénient à leur adoption, étant donné qu'elles corroborent les idées que nous avons émises en 1904.

« En attendant, nous vous prions de vouloir bien décider que les bourses de voyage attribuées pour 1907 ne seront délivrées aux lauréats qu'autant qu'ils se conformeront aux conditions suivantes :

« 1° Faire un voyage d'études ;

« 2° Adresser à M. le Directeur de l'Assistance publique un mémoire sur les établissements de bienfaisance ou les hôpitaux qu'ils auront visités, conformément au programme qui a été établi lors de la création des bourses et qui est résumé dans notre rapport cité plus haut.

« Ces rapports seront publiés, chaque année, dans le *Bulletin de*

(1) Ce premier paragraphe a été amendé dans une séance ultérieure où le Comité a émis le vœu « qu'on laisse subsister l'épreuve de mémoire, qu'on supprime les épreuves théoriques orale et écrite et qu'on les remplace par une ou plusieurs épreuves cliniques ».

l'Association de l'Internat ou dans toute autre publication scientifique à désigner par la Société des médecins et chirurgiens des hôpitaux.

« Les originaux de ces rapports seront ensuite classés dans les archives de la Bibliothèque de l'Internat.

« Quant au paiement des bourses, nous vous proposons de décider qu'il sera effectué de la façon suivante, conformément aux usages admis maintenant pour les bourses du salon et les bourses de voyages :

« 1.000 francs au moment du départ ;

« 1.000 francs que les lauréats toucheront à l'ambassade du pays qu'ils visiteront ;

« 1.000 francs après la remise du mémoire.

« A ces seules conditions, le crédit de 9.000 francs pourra être employé. Si les lauréats ne veulent pas s'y conformer, les bourses de voyages seront supprimées, et nous affecterons le crédit à doter d'autres branches de l'enseignement médical.

« Les prescriptions qui précèdent s'appliquent, bien entendu, aux trois internes lauréats, médecine, chirurgie, pharmacie. Pour la publication du rapport de ce dernier, il y aura lieu de rechercher dans quelle revue scientifique sera inséré son rapport. La revue qui acceptera de publier le rapport des lauréats de médecine et de chirurgie ne refusera pas, sans doute, de le publier également.

« Au moment du dépôt du budget de 1908, M. le directeur de l'Assistance publique devra nous faire connaître si notre décision est appliquée. Il devra nous indiquer, en même temps, de quelle suite serait susceptible le vœu émis, paragraphe 2, par l'Association amicale des anciens internes. »

Les conclusions du rapport de M. Henri Rousselle ont été adoptées par le Conseil municipal dans sa séance du 9 février 1907 dans le paragraphe du projet de délibération qui a trait aux bourses de voyages, il est spécifié que « ces bourses ne seront attribuées que si les internes lauréats appelés à en bénéficier se conforment aux indications énoncées dans le rapport relatif aux bourses de voyage ».

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE L'INTERNAT

La Bibliothèque centrale de l'Internat (3, avenue Victoria, service des Archives), ouverte l'après-midi à partir de 2 heures et le soir à partir de 8 heures et demie), contient, en dehors des grands Traités classiques, une collection de périodiques, dont voici la liste :

I. — Périodiques reçus en 1907.

Abonnements (1)

JOURNAUX ALLEMANDS

Archiv f. patholog. Anatomie und Physiologie und f. klinische Medizin.
Centralblatt für Bakteriologie.
Centralblatt für Chirurgie.
Centralblatt für Gynäkologie.
Centralblatt für innere Medizin.
Centralblatt für Neurologie und Psychiatrie.
Jahrbuch für Kinderheilkunde.
Berliner klin. Wochenschrift.
Deutsche medizinische Wochenschrift.
Münchener mediz. Wochenschrift.
Zeitschrift f. klinische Medizin.
Zeitschrift (Deutsche) für Nervenheilkunde.

JOURNAUX ANGLAIS

Annals of Surgery.
British medical Journal.
Lancet.

JOURNAUX AMÉRICAINS

American Journal of Med. Sciences.
Journal of nervous and mental diseases.
Journal of the american medical Association.

JOURNAL ITALIEN

Riforma medica.

(1) Les abonnements aux périodiques étrangers ont été assurés en 1906 grâce à la souscription de 20 francs consentie par un certain nombre d'anciens collègues.

Les souscriptions nouvelles seront accueillies avec reconnaissance (docteur Crouzon, 12, rue du Commandant-Rivière).

Toutefois, il nous est possible dès maintenant d'assurer les abonnements aux périodiques étrangers, grâce à la libéralité anonyme dont nous avons parlé plus haut.

Périodiques reçus régulièrement et gratuitement.

Annales de gynécologie et d'obstétrique.
Annales des maladies de l'oreille.
Archives générales de médecine.
Archives médico-chirurgicales du Poitou.
Bulletin de la Soc. méd. des hôpitaux.
Bulletin d'électrothérapie.
Gazette des hôpitaux.
La Clinique infantile.
La France médicale.
La Province médicale.
Le Bulletin médical.
Le Nord médical.
Le Progrès médical.
L'Odontologie.
Revue de puériculture.
Revue française de médecine et de chirurgie.
Revue médicale de la Suisse Romande.
Revue mensuelle des maladie de l'enfance.
Revue pratique d'obstétrique et de pædiatrie.

II. — Grandes collections périodiques des années précédentes.

Annales de dermatologie.
Annales de gynécologie.
Annales de l'Institut Pasteur.
Annales des maladies de l'oreille.
Annales des maladies des organes génito-urinaires.
Archives de laryngologie.
Archives générales de médecine.
Archives de médecine expérimentale.
Brain.
British medical Journal.
Bulletins de l'académie de médecine.
Bulletins de la Société anatomique.
Bulletins de la Société de chirurgie.
Bulletins de la Société de médecine d'Angers.
Bulletins de la Société médicale de l'Elysée.
Bulletins de la Société de médecine de Paris.
Bulletin de thérapeutique.
Comptes rendus Société de Biologie.
Gazette hebdomadaire de médecine et chirurgie.
Jahrbücher der Medicin.
Journal de médecine et chirurgie pratiques.
La Gazette des Hôpitaux.
La Presse médicale.
Le Progrès médical.
La Semaine médicale.
L'Union médicale.
Lyon médical.
Revue de la Suisse Romande.
Revue de médecine.
Revue des sciences médicales.
Revue neurologique.
Schmit's Jahrbücher.

Nous extrayons du rapport présenté récemment au Conseil municipal de Paris par M. Henri Rousselle les quelques lignes suivantes, qui ont trait à la bibliothèque de l'Internat :

« La création, au chef-lieu de l'Administration, d'une *Bibliothèque centrale de l'Internat*, subventionnée par l'Association des anciens internes et externes des hôpitaux, n'a en aucune façon diminué les crédits et l'importance des bibliothèques de salles de garde, dont l'intérêt, surtout pour certains établissements

éloignés, reste entier. Quelques-unes de ces bibliothèques, encombrées, ont fait des versements à la Bibliothèque centrale, qui s'est accrue, d'autre part, rapidement par des dons importants faits par des médecins des hôpitaux. Cette bibliothèque ne saurait non plus empêcher certaines initiatives entraînant des créations de bibliothèques spécialisées, comme la bibliothèque Charcot à la Salpêtrière et la bibliothèque Gaucher, à Saint-Louis. Ce sont là divers organismes qui ont leur utilité propre et qui concourent, chacun dans leur mesure, à assurer le bon fonctionnement des études médicales dans les hôpitaux de Paris. »

NECROLOGIE

Chastagnol et Hubert.

Le 11 février dernier, dans l'après-midi, une sinistre nouvelle se répandait rapidement dans toutes nos salles de garde : à la suite d'une partie de chasse faite la veille dans la baie d'Authie, deux collègues se seraient perdus en mer. Personne, malgré tout, ne pouvait croire à pareille fatalité, et il fallut le laconisme émouvant d'un télégramme pour nous la confirmer. La veille, dimanche, 10 février, après une journée de chasse en compagnie de plusieurs de leurs amis de Paris, deux de nos camarades de l'hôpital maritime de Berck, Chastagnol et Hubert, restés à l'écart, trompés par le brouillard intense et la nuit rapidement survenue, s'étaient égarés sur un banc de sable, réputé dangereux, que la mer montante ne tarda pas à engloutir. Dès qu'ils furent prévenus, les collègues qui habitent Berck, ainsi que M. le directeur de l'hôpital, se livrèrent dans la nuit à d'actives recherches, malheureusement vaines : il n'en était plus temps ! Le lendemain, en effet, la mer abandonnait, en se retirant, le corps de Gaston Chastagnol ; celui de son infortuné compagnon ne put être retrouvé que vingt-quatre heures plus tard. Les détails nous manquent sur la cérémonie si émouvante qui eut lieu à Berck : la population maritime de la ville, le personnel hospitalier, M. le directeur de l'hôpital s'associèrent, dans cette triste circonstance, au deuil des familles et des internes, venus de loin.

La brusquerie de cette catastrophe ajoute encore à la fatalité aveugle et stupide qui ravit au corps de l'Internat deux de ses membres parmi les plus jeunes et les plus aimés. Enfants du Plateau Central, ils en avaient tous deux la persévérance et l'opiniâtreté proverbiales ; et si l'exubérance presque méridionale de l'un semblait contraster avec le caractère calme et froid de l'autre, on peut dire qu'ils se partageaient également l'affection de chacun de nous.

Chastagnol (Gaston), naquit à Souillac, en 1876. Elevé à Paris, au lycée Henri IV, il commença ses études médicales vers 1898,

et fut reçu à l'Externat en 1900. Deux ans après, il arrivait au provisoriat. Des circonstances indépendantes de sa volonté, et, parmi elles, la mort de son père, puis celle de son frère bien-aimé, enfin la scarlatine contractée à l'hôpital Trousseau, vinrent chaque année troubler son travail acharné, retardant pendant trois ans sa nomination à l'Internat. Le concours dernier (1906) le voyait arriver, et, après six mois passés à la Charité, dans le service de M. Campenon, il venait de partir à Berck, où il était depuis trois mois. Cette longue carrière hospitalière le fit connaître et aimer de tous. La salle de garde de Bicêtre 1903, qui fut sa première apparition parmi nous, et dont il était l'âme, celles de Trousseau et de la Charité 1906, savent tout ce qu'il y a de pénible à se séparer pour toujours d'un camarade aussi dévoué. Lew, Bourdier, Marsan, Lemeland et Coutela ont eu le douloureux honneur de le conduire à sa dernière demeure et de lui dire en notre nom un suprême adieu. Ils ont assuré sa mère, déjà tant éprouvée par des deuils si chers et si récents, de la très profonde affection que nous avions tous pour ce fils, rapidement enlevé à sa tendresse et à la nôtre, et qui était désormais son unique consolation.

Hubert (Charles), né à Sardent, en 1878, fit des études au petit séminaire d'Ajain (Creuse) et aux lycées de Guéret, puis de Clermont-Ferrand. Après de brillants débuts à l'Ecole de médecine de Limoges où il est interne et prosecteur, il vient à Paris et fréquente quelques mois le service de M. Thoinot, auquel il allait bientôt dédier sa thèse inaugurale en marque de reconnaissance. Externe en 1902, il arrive provisoire en 1903. Un an à Bicêtre chez M. Legueu, et le voilà interne titulaire; il était à l'hôpital de Berck depuis mai 1906. Le séjour prolongé dans des salles de garde éloignées (Bicêtre et Berck) n'avait permis qu'à quelques privilégiés de connaître et d'apprécier cette nature d'élite. Cependant, nous savions tous son acharnement au travail, et malgré sa froideur, il suffisait de l'entrevoir à peine pour reconnaître son grand bon sens et préjuger du praticien consciencieux et dévoué qu'il devait être bientôt. Interrompant prématurément un internat auquel il était arrivé très jeune, il devait sous peu s'installer à Guéret. Nos amis Raymond, Bord et Duverger nous ont représentés à Sardent, sa ville natale. Et grande fut leur émotion, par cette journée si triste, d'aller, à travers ce pays couvert de neige et cette nature désolée, rendre les derniers devoirs à leur malheu-

reux camarade. Le docteur Gomot (de Guéret) a tenu à représenter l'Association aux obsèques de son jeune collègue, qui, quinze jours plus tard, aurait auprès de lui, et dans cette même ville, pratiqué la médecine à laquelle il s'était si vite et si bien préparé.

COUTELA.

Le Bureau de l'Association, dès les premières nouvelles, a adressé ses condoléances aux familles de nos deux collègues et a fait déposer une couronne sur leur cercueil. Nos collègues le docteur Gomot et Coutela ont représenté l'Association aux obsèques.

Dans les tristes circonstances qui ont suivi l'accident, l'administration de l'Assistance publique, M. Champroux, directeur de l'hôpital maritime, M. Descomps, commis à la direction et tout le personnel hospitalier ont fait preuve d'un dévouement et d'une activité extraordinaires pour la recherche des corps et pour l'organisation des convois.

Le président de l'Association, par une lettre officielle, a signalé leur belle conduite, et en adressant ses sentiments de gratitude à l'Administration, a prié M. le Directeur général de transmettre à son personnel les remerciements les plus vifs des internes et anciens internes en médecine des hôpitaux de Paris.

Rück (Raphaël).

Nous apprenons, au dernier moment, la mort de notre ancien collègue le docteur Raphaël Rück, ancien interne lauréat des hôpitaux de Paris, ex-chef de clinique de la Faculté à l'hôpital de la Charité, médecin honoraire des dispensaires d'enfants de la Société philanthropique, ancien médecin du gouvernement français à l'hôpital Saint-Louis de Jérusalem, médecin consultant à Luchon, décédé le 3 février 1907, à Saint-Raphaël (Var).

Rück appartenait à la promotion de 1862; il était membre de l'Association.

***

Depuis la publication du dernier bulletin, nous avons eu également à déplorer la mort de deux de nos anciens collègues non associés :

JUY (de Montargis), BUDIN (de Paris).

ADDENDA

A LA LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

AMBLARD, médecin consultant à Vittel.
DEMANCHE, interne à l'hôpital Tenon.

Le Gérant : G. STEINHEIL.

26-2-07. — Paris, imp. ARRAULT et Cie, 9, Rue Notre-Dame-de-Lorette.

N° 14. 15 Avril 1907.

BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASSOCIATION AMICALE

DES

INTERNES ET ANCIENS INTERNES

EN MÉDECINE

DES HOPITAUX ET HOSPICES CIVILS DE PARIS

SOMMAIRE

Séance du Comité du 22 mars 1907.

PRÉSIDENCE DE M. PEYROT

Présents : MM. Armand-Delille, Crouzon, Jayle, Simon (Clément), Thibierge, Tixier, Villaret.

Excusés : MM. Chaillous, Durand-Fardel, Guillain, Pinel-Maisonneuve.

M. Marcel Baudouin, ayant demandé à être entendu par le Comité et invité spécialement, assiste à la séance.

M. André Mesureur, chef du cabinet de M. le Directeur général de l'Assistance publique, invité spécialement, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

La séance est ouverte à 8 heures et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Secours. — Le Comité vote un secours de 200 francs à un de nos anciens collègues.

Le Comité accorde une allocation de 1.000 francs à un ancien collègue pour l'année 1907-1908.

Le Comité accorde un secours de 1.200 francs à la veuve d'un ancien interne.

Affaire Lecène. — Le Secrétaire fait connaître le jugement de l'affaire Lecène ; nous en publions le texte plus loin.

Le Comité décide de participer aux frais supportés par Lecène pour ce procès.

Annuaire de l'Internat. — Le Comité décide la publication, en 1907, de l'Annuaire de l'Internat et règle les conditions de cette publication.

Adhésions nouvelles. — Le Comité prononce l'admission de :

MM. GESLAND (Hippolyte), 1893, Paris, rue de Vaugirard, 155, présenté par MM. Jayle et Brouardel ;

DEVERRE, interne à l'hôpital Broca, présenté par M. Jayle.

Bibliothèque de l'Internat. — M. MARCEL BAUDOUIN expose ses idées sur l'organisation de la bibliographie à la bibliothèque de l'Internat. Il convient de distinguer la bibliographie du passé de la bibliographie de l'avenir : il faut organiser la bibliographie ancienne et prévoir le classement de la bibliographie future.

La bibliothèque de l'Internat qui se constitue actuellement ne doit songer qu'à la bibliographie future. Il faudrait faire instantanément la bibliographie de ce qui se publie journellement. M. Marcel Baudouin donne des renseignements précis sur la confection des fiches bibliographiques et sur le prix de revient de cette organisation.

Cette organisation, à la bibliothèque de l'Internat, nécessite tout d'abord un service complet des journaux : M. Marcel Baudouin pense qu'un groupement de toutes les sociétés, dont font partie les anciens internes, pourrait nous assurer ce service. Un employé de la bibliothèque de l'Internat pourrait facilement établir les fiches.

M. Marcel Baudouin se met à la disposition du Comité pour établir un plan détaillé de cette organisation, quand on le jugera possible.

En ce qui concerne la bibliographie du passé, elle paraît peu intéressante à la bibliothèque de l'Internat : les thèses pourront suffire à faciliter les recherches. On pourrait, cependant, incorporer la bibliographie du passé à celle de l'avenir par le procédé suivant : par circulaire, on demanderait aux anciens internes de faire, à l'occasion de leurs travaux, leur bibliographie sur des fiches, dont ils pourraient faire don, par la suite, à la bibliothèque de l'Internat.

M. le Président remercie M. Marcel Baudouin de son intéressante communication.

M. Clément Simon demande à M. Marcel Baudouin comment il organiserait la bibliographie des livres.

M. Marcel Baudouin pense que cette bibliographie pourrait être faite par les analyses que font les journaux des ouvrages ; elle pourrait être faite aussi avec les livres, qui seraient certainement envoyés gratuitement à un office bibliographique bien organisé.

M. Clément Simon demande quelques détails sur la façon d'obtenir les services des journaux.

M. Marcel Baudouin pense que, pour obtenir ces journaux, on pourrait fonder un organe patronné par les sociétés où entrent les anciens internes. Cet organe permettrait d'obtenir de ces sociétés l'abandon de leurs échanges.

M. le Président demande quelques détails sur la rédaction de ce bulletin.

M. Marcel Baudouin pense que ce bulletin renfermerait un compte rendu analytique des sociétés savantes.

M. Jayle rappelle qu'il a déjà tenté à la Société de l'Internat de provoquer les dons de livres et de journaux, et que les collègues, jusqu'ici, ne sont point entrés dans cette voie.

M. le Président remercie M. Marcel Baudouin des conseils dont il vient de faire profiter le Comité et espère qu'un jour viendra où on pourra développer la bibliothèque de l'Internat en y adjoignant un service de bibliographie.

Assemblée générale. — Le Comité décide que la prochaine Assemblée générale aura lieu le samedi 27 avril 1907, à 4 heures et demie, à l'Hôtel-Dieu (amphithéâtre Trousseau).

Les élections pour le renouvellement partiel du Comité auront lieu pendant l'Assemblée générale.

Les membres sortants du Comité sont MM. Thibierge, Pinel-Maisonneuve, Guillain, Villaret.

Le secrétaire n'a reçu aucune déclaration de candidature avant le 1er mars.

Le Comité décide de présenter les candidatures de MM. Thibierge, Pinel-Maisonneuve, Guillain, et pour la place réservée à un interne en exercice, celle de M. Lamy, désigné par ses collègues.

La séance est levée à 11 heures.

CONCOURS DE LA MÉDAILLE D'OR

Le directeur de l'Administration générale de l'Assistance publique vient de prendre l'arrêté suivant modifiant la composition du jury du concours de la médaille d'or :

Article 257. — Le jury de chacun des deux concours ouverts pour les prix à décerner aux internes en médecine comprend cinq membres, savoir

Le jury du concours de médecine, cinq médecins ;

Le jury du concours de chirurgie et d'accouchement, quatre chirurgiens et un accoucheur.

Concours de 1906

Le concours de la Médaille d'or de 1906 s'est terminé de la façon suivante :

Médecine :

Médaille d'or : M. PHILIBERT (André-Paul-Henri).

Médaille d'argent : M. MOUTIER (Richard-François).

Accessit : M. ISRAELS DE JONG (Samuel-Joseph).

M. Israels de Jong bénéficie, en outre, du prix de 300 francs offert par notre ancien collègue Zambaco-Pacha.

Chirurgie :

Médaille d'or : M. SAUVÉ (Louis de Gonzague-Marie-Joseph).

Médaille d'argent : M. CAUCHOIX (Albert-Victor-Marie).

Accessit : M. MATHIEU (Paul-Auguste).

NÉCROLOGIE

Nous avons le regret d'apprendre le décès de notre ancien collègue ALAN HERBERT, chirurgien de l'hôpital anglais Hertford, fondé par sir Richard Wallace.

JUGEMENT

Affaire M. et Mme D..., demandeurs, contre MM. Lecène et Hartmann, défendeurs.

Le Tribunal,

Attendu que les époux D... ont formé une demande en paiement de dix mille francs de dommages-intérêts contre Lecène et Hartmann ; qu'ils fondent leur action sur ce que la dame D... aurait été inutilement mutilée et serait plus malade depuis qu'elle a été opérée par Lecène; qu'elle reproche à ce dernier d'avoir fait une opération alors qu'il n'était pas encore reçu docteur en médecine, sans avoir obtenu le consentement de la malade et de son mari, et sans avoir procédé antérieurement à un examen permettant de s'assurer de la nécessité d'une intervention chirurgicale ;

Attendu que les demandeurs, estimant que le docteur Hartmann, chef du service dans lequel était placée la dame D... à l'hôpital Lariboisière, est responsable du fait de son interne et à raison de la faute qu'il a commise en n'examinant pas et en n'opérant pas lui-même la malade;

Qu'ils sollicitent une comparution des parties et subsidiairement l'autorisation de faire procéder à une enquête et à une expertise; qu'ils offrent de prouver : 1° qu'au moment de l'opération le 25 novembre 1904, Mme D... a exprimé à ses voisines de salle qu'elle avait la conviction qu'on allait l'opérer du rein; 2° qu'aussitôt après l'opération, Lecène lui a dit qu'il venait de lui fixer le rein et lui a dissimulé la véritable opération qu'il venait de pratiquer; 3° que préalablement à l'opération la dame D... n'a été examinée au spéculum ni par Lecène, ni par Hartmann, ni par aucun autre; 4° qu'au moment de l'opération, la malade n'était pas atteinte d'une affection nécessitant l'hystérectomie supra-vaginale, alors surtout qu'aucun traitement n'avait été tenté antérieurement.

Que l'expertise a pour but de faire juger par des experts, sur le vu des feuilles d'observations recueillies à l'hôpital et après avoir entendu les parties, que Lecène a engagé sa responsabilité en pratiquant l'opération qui lui est reprochée ;

Attendu qu'il importe de préciser les conditions de fait en se reportant aux feuilles d'observation invoquées par les deman-

deurs ; qu'il est constant que la dame D... est venue plusieurs fois à la consultation à l'hôpital Lariboisière à partir du 24 avril 1904; qu'elle se plaignait d'avoir mal dans le ventre; qu'il résulte des mentions portées à cette époque sur ses fiches qu'elle était atteinte d'une salpingite droite; qu'elle est entrée à l'hôpital Lariboisière le 4 juillet 1904; qu'elle a fait elle-même l'historique de sa maladie, exposant au docteur Michon que les douleurs qu'elle ressentait s'étaient manifestées pour la première fois en 1986, qu'elles avaient été d'abord intermittentes, mais que, depuis le mois de mars 1904, elles étaient devenues permanentes, très vives et nettement localisées au bas-ventre et à gauche ;

Attendu que, le lendemain de son entrée à l'hôpital, la malade a été l'objet d'un examen minutieux duquel il résulte que pendant les grandes inspirations le rein droit sortait en totalité de sa loge et que les organes génitaux étaient atteints;

Que le docteur Michon procéda, le 23 juillet 1904, à une opération dont le but était de fixer l'utérus ; que ce docteur, dans un certificat du 17 décembre 1906, indique que la mobilité du rein droit ne motivait pas une intervention chirurgicale et qu'au cours de l'opération qu'il a faite il a pu constater, sur la dame D..., une rétroflexion utérine et de l'annexite bilatérale ;

Attendu que la dame D..., sortie de l'hôpital le 12 août 1904, y est revenue le 7 novembre suivant, déclarant qu'elle souffrait comme avant l'opération ; qu'elle a fourni de nouveau des indications précises sur son état, qui ont été consignées sur une feuille d'observation ; que l'examen de la malade a permis d'établir qu'elle avait un rein droit mobile et un utérus très sensible à la pression ; que l'analyse des urines faite le 8 novembre 1904 n'a rien révélé d'anormal et que l'expérience de séparation faite le 21 novembre a permis de constater que les produits du rein gauche étaient à peu près les mêmes que ceux du rein droit;

Que le 25 novembre Lecène a procédé à la castration abdominale supra-vaginale de la dame D... avec l'assistance de Lavenant, interne ; que les organes génitaux ont été observés après l'opération ; que le corps utérin, doublé de volume, avait une muqueuse très épaisse et congestionnée ; que les annexes gauches étaient kystiques et la trompe oblitérée et que l'ovaire droit était kystique;

Attendu que les demandeurs produisent deux certificats, l'un du 1er août 1905, dans lequel le docteur Dubois déclare qu'il a conseillé à la dame D..., au mois de novembre 1904, un séjour à

l'hôpital pour un rein flottant, l'autre du docteur Govin, du 27 mars 1905, qui témoigne qu'aux mois de février et de mars 1904, la dame D... avait un rein mobile douloureux, qu'elle avait une rétroversion de l'utérus, un noyau de salpingite à gauche et une douleur de la symphyse pubienne; que la malade souffrait relativement peu de la rétroversion et de la salpingite, mais que la douleur au niveau de la symphise pubienne, pour laquelle elle avait réclamé ses soins, avait persisté après l'opération qui lui avait été faite le 25 novembre 1904;

Attendu que les défenseurs produisent trois certificats, le premier, de Jousset, externe à l'hôpital Lariboisière en 1904, le second, d'une dame Pancheret, surveillante à la même époque et au même hôpital, et le troisième du docteur Lavenant, l'interne qui assistait Lecène pendant l'opération de la dame D...;

Attendu que Jousset affirme qu'il a vu à plusieurs reprises le docteur Hartmann et Lecène examiner la dame D..., qu'il n'a jamais été question de lui faire au rein une opération que l'analyse des urines paraissait rendre inutile; que la malade ne s'est jamais plainte jusqu'au jour où elle a quitté l'hôpital d'avoir été trompée sur l'opération qui lui avait été faite;

Que la dame Pancheret rapporte qu'après l'opération du 23 juillet 1904 la dame D... lui aurait dit que si on ne lui avait pas enlevé les ovaires, elle continuerait à souffrir comme si on ne lui avait rien fait;

Qu'en novembre 1904 la dame D... a été examinée au spéculum à plusieurs reprises par le docteur Hartmann et Lecène; que la malade a été avertie de l'opération qu'on lui ferait; qu'ayant été déjà préparée pour l'opération du 23 juillet, elle ne pouvait avoir de doute lorsqu'on lui rasait le pubis, la veille de l'opération, le 25 novembre;

Que le mari de la dame D... est venu souvent voir sa femme avant et après l'opération, et qu'il n'est pas possible qu'il ait ignoré quelle était l'opération que devait subir sa femme;

Attendu que ces déclarations de Jousset et de la dame Pancheret sont confirmées par le docteur Lavenant; que si ces témoignages n'ont pas été recueillis au cours d'une enquête et après prestation de serment, ils émanent de personnes honorables, qualifiées pour fournir des renseignements, utiles et méritent la confiance que les tribunaux accordent aux certificats; qu'ils ne sauraient être rejetés du débat;

Attendu que le grief des demandeurs, fondé sur ce que l'opération aurait été aite par un interne des hôpitaux non pourvu

du diplôme de docteur, disparaît devant la réponse du défenseur, qui n'a pas été contestée, et de laquelle il résulte que Lecène a été reçu docteur le 24 juillet 1904 et qu'en sa qualité d'interne ayant obtenu la médaille d'or il pouvait continuer à être interne pendant une année, et qu'il a été effectivement attaché au service du docteur Hartmann du 1er novembre 1904 au 1er mai 1905; que Lecène n'a donc violé aucun texte de loi en opérant la dame D... le 25 novembre 1904;

Attendu que le Tribunal n'a pas à statuer en principe sur la nécessité pour un docteur, avant de faire une opération à une femme, d'obtenir l'autorisation de son mari si cette femme est mariée ; qu'en l'espèce, les circonstances dans lesquelles s'est produite l'opération ne permettent pas de douter que la dame D... et son mari ont parfaitement connu quelle serait l'opération qui serait faite et qu'ils n'ont élevé aucune protestation ; que ce n'est qu'après plusieurs mois de réflexion qu'ils ont cru pouvoir formuler une demande de dommages-intérêts en présentant les faits d'une façon inexacte et incomplète;

Qu'il résulte en effet des feuilles d'observation et des certificats de Jousset, de Lavenant et de la dame Pancheret, que la dame D... a été longuement observée à l'hôpital, qu'elle a été examinée au spéculum à plusieurs reprises par le docteur Hartmann et par le docteur Lecène; que l'opération de la castration n'a été décidée et pratiquée qu'après constatation de l'inefficacité du traitement employé du 24 avril 1904 au 23 juillet suivant et de l'inutilité de l'opération faite à cette dernière date ;

Que les résultats de l'analyse des urines devaient faire écarter toute opération du rein ;

Que les diagnostics, justifiés plus tard par l'examen des organes génitaux, indiquaient que l'opération de la castration devait être tentée;

Que dans son certificat du 17 décembre 1906 le docteur Michon déclare qu'il avait prévu la nécessité de la castration si l'opération de l'hystéropexie n'était pas suffisante;

Qu'il résulte de cet exposé que Lecène et Hartmann n'ont commis aucune faute pouvant entraîner leur responsabilité;

Que les conclusions très nettes et très développées des parties font parfaitement connaître les moyens des parties et rendent inutile une comparution dans une affaire où les faits ressortent clairement des documents produits;

Qu'il n'y a pas lieu de recourir à une enquête, que les deux premiers faits cotés en preuve ne sont pas pertinents, qu'ils

sont, d'ailleurs, démentis par l'ensemble des renseignements puisés dans les feuilles d'observation et par les certificats de Jousset, de Lavenant et de la dame Pancheret ;

Que le troisième fait est également démenti par les mêmes documents ;

Que le quatrième fait n'est ni pertinent ni admissible;

Qu'à défaut de toute imprudence, la responsabilité de Lecène ne saurait être engagée, car il n'appartient pas aux tribunaux de rechercher si l'opération faite par un médecin était ou n'était pas nécessaire; que dans l'espèce Lecène n'est intervenu que suivant avis de son chef de service, après un examen très sérieux et à la suite d'un traitement et d'une opération dont l'inefficacité avait été démontrée;

Qu'il résulte de ce qui précède que l'expertise ne doit pas être ordonnée ;

Attendu enfin que le préjudice dont se plaignent les demandeurs n'est pas bien certain; que rien ne permet de dire que l'opération n'a pas profité à la dame D..., qu'il serait impossible de savoir quel serait l'état de cette malade si elle n'avait pas été opérée; qu'à supposer qu'il ne se soit pas produit d'amélioration, abstraction faite de la stérilité dont elle est frappée, la dame D... ne peut justifier d'aucun dommage; que si, dans son assignation, elle affirme que, vigoureuse et pleine de vie autrefois, elle est aujourd'hui sans force et sans énergie et que, du fait de l'opération qu'elle a subie, elle est dans l'impossibilité d'exercer son ancien métier de typographe, cette affirmation n'est pas confirmée par les documents qu'elle verse au débat;

Que les certificats médicaux et ordonnances qu'elle produit démontrent qu'elle ne jouit pas encore d'une santé parfaite, mais qu'il résulte du certificat que lui a délivré la Clicherie de la Presse, qu'elle a été employée dans cette administration du 26 avril 1896 au 6 juin 1906, ce qui prouverait que son activité industrielle n'a pas diminué depuis le 25 novembre 1904, date à laquelle elle a été opérée, et qu'elle a continué à travailler, après comme avant l'opération;

Qu'il résulte, d'autre part, de ses propres déclarations, notées aux feuilles d'observation, qu'au mois de mars 1904, elle était déjà malade depuis huit années et qu'à cette époque les douleurs qu'elle ressentait au bas-ventre étaient devenues très vives et continuelles; que les certificats des docteurs Govin et Dubois démontrent que déjà elle avait un rein flottant et plusieurs affections des organes génitaux;

Attendu que les époux D... n'ont pas présenté les faits de la cause avec toute la sincérité désirable et qu'ils ont omis de faire connaître certains faits importants dans le but de rendre leur prétention moins invraisemblable ;

Qu'en effet, la dame D..., qui se plaint d'avoir été opérée hâtivement et sans examen, dit bien dans son assignation être entrée à l'hôpital le 7 novembre et avoir été opérée le 25 du même mois, mais néglige d'indiquer qu'elle a déjà été opérée au même hôpital le 23 juillet de la même année, et après un traitement inefficace de plusieurs mois;

Qu'elle n'a pas craint d'affirmer, contrairement à la vérité, qu'elle n'avait jamais été examinée au spéculum; qu'elle a encore avancé des faits inexacts, lorsqu'elle a dit qu'elle était entrée à l'hôpital pour y subir, sur les conseils du médecin qui la soignait, une opération au rein droit; que le docteur Govin ne l'a pas engagée à entrer à l'hôpital et que rien dans le certificat du docteur Dubois ne permet de supposer qu'il lui avait conseillé de se faire opérer du rein droit;

Attendu qu'on peut affirmer que la demande a été formée tout au moins avec une grande légèreté, surtout si l'on considère comment a disparu le principal grief des époux D..., qui se plaignaient que l'opération eût été faite par un interne non encore reçu docteur;

Que, dans ces conditions, Hartmann et Lecène, obligés de résister à une demande dont la témérité n'est pas discutable, sont fondés à réclamer la réparation du préjudice qui leur a été causé; que le chiffre d'un franc de dommages-intérêts qui figure dans la demande reconventionnelle démontre que les défenseurs ne veulent pas abuser de leur situation, mais qu'ils poursuivent pour obtenir un jugement de principe permettant aux médecins qui seraient l'objet et victimes de demandes aussi téméraires de ne pas rester désarmés devant leurs adversaires; qu'il convient de faire droit à cette demande ;

Par ces motifs,

Joint les deux instances,

Dit n'y avoir lieu d'ordonner ni enquête, ni expertise;

Dit les époux D... mal fondés dans leurs demandes, fins et conclusions, les en déboute;

Et recevant reconventionnellement demandeurs Hartmann et Lecène, condamne solidairement les époux D... à payer à chacun d'eux la somme de un franc à titre de dommages-intérêts;

Les condamne en tous les dépens.

TABLEAUX

DE

RÉPARTITION DES INTERNES DANS LES HOPITAUX

1907-1910

Tableaux de répartition des internes dans les hôpitaux (1907-1910).

HOPITAUX	NOMS DES CHEFS DE SERVICES	INTERNES ACTUELS 1906-1907	LISTE DES PLACES D'INTERNE PROMISES POUR 1907-1908	1908-1909	1909-1910
Andral	*Méd.* Jules Renault	»	Norero	De Serbonnes. Vouters } *ad.*	Gendron
Bastion 29	*Méd.* Chantemesse	Kahn	Milhit	Cawadias	»
Beaujon	*Méd.* Debove	Leenhardt	»	»	»
	» Troisier	Brulé	Tinel	Di Chiara	»
	» Lacombe	Troisier	»	»	»
	» Robin	Gy	P. Kahn	Cawadias	Lyon-Caen
	Chir. Bazy	Louis David, Bazy	Fayolle, Cleret	Laurence, Planson	Froger, Vézard
	» Tuffier	Sauvé, Jardry	Cottard, Villandre	»	»
	» Michaux	Rigollot-Simonnot, Albert Rendu	»	»	»
Berck	*Méd.* Ménard	Frogé, Lamy	»	»	»
Hospice de Bicêtre	*Méd.* Pierre Marie	Moutier	Ameuille	Clunet	E. Brissaud
	» Féré	Lucien Cotard		Places non retenues	
	» Séglas	Garban	»	»	Lucien Cotard
	» Chaslin	Debré	»	»	»
	» Nageotte	Lévy-Valensi	»	»	»
	» Launay	Moulu, Burcker, Pascalis	»	Guillaume	Boyé
Bichat	*Méd.* Talamon	Noréro	»	»	»
		de Brunel de Serbonnes	»	»	»
	Chir. Picqué	Labarrière	»	»	»
		Villandre	»	»	»

Boucicaut	*Méd.* Letulle	Landowski	»	»	»
	Chir. Nélaton	Herbinet, Chénier	»	»	»
	Acc. Doléris	Desmoulins	Laurence	Vézard	»
Bretonneau	*Méd.* Sevestre	Deshayes	Marre	Lasnier	»
	» Josias	Gaillard	»	»	»
	Chir. Villemin	Guyader Vigneron-d'Heucqueville Rais	»	Lamy	»
Broca	*Méd.* Darier	Ferrand	Hamel	Duchet-Suchaux	»
	» Thibierge	Bord	Clovis (1er semestre). Le Méc (2e —).	Bonvoisin	»
	Gyn. Pozzi	Potel, Deverre, Hovelacque	»	Bourdier, Basset	»
Broussais	*Méd.* Gilbert	Ribot	Baudouin	Descomps	Parturier, Chabrol
	» Œttlinger	Fiessinger	Bonvoisin	Hamel	Sauphar
	Chir. Potherat	Bonvoisin, Marre	Places non retenues		
Charité	*Méd.* Labadie-Lagrave	R. Maugeret (Mlle)	Moulu	Flurin	»
	» Moutard-Martin	Parturier	»	»	»
	» Oulmont	Silbert	»	»	»
	» Morel-Lavallée	René Benard	»	»	»
	» Toupet	François	»	»	»
	» Roger	Bloch (Louis)	Demanche	Bory	Lévy-Valensi
	Chir. Reclus	Dreyfus, Roux Georges Cottard	»	»	»
	» Campenon	Lemeland, Marsan	»	»	»
	Acc. Maygrier	André Barbier	»	»	»

HOPITAUX	NOMS DES CHEFS DE SERVICES	INTERNES ACTUELS 1906-1907	LISTE DES PLACES D'INTERNE PROMISES POUR		
			1907-1908	1908-1909	1909-1910
Claude Bernard	*Méd.* Méry............	Feuillié, Abrami, Brissaud.	»	»	»
Cochin	*Méd.* Chauffard..	Rendu	Fiessinger..........	Troisier	Laroche
	» Widal...........	Philibert, Gougerot.	Abrami, Brulé......	Goltrain, Brissaud...	»
	Chir. Schwartz.........	Siegel, Poupardin...	Filhoulaud, Hérisson	»	»
	» Quénu...........	Cauchois, Mathieu, Rouhier	Francoz, Kuss, Gruget	Eliot, Bazy, G. Houzel	Cruet, Ribérol, Houdard
	» J.-L. Faure......	Cléret	Hovelacque.........	Doré, Coryllos......	Pullet, Senlecq
Cochin annexe	*Méd.* Queyrat..........	Pinard.............	»	»	»
	Chir. Humbert.........	Cawadias..........	»	»	»
			Places vacantes		
Enfants-Assistés	*Méd.* Hutinel...........	L. Rivet, Tixier.....	Ferrand, J. Lemaire.	Harvier, Milhit......	Troisier, Tinel
	Chir. Jalaguier	Renaudin-Duverger.	Bord, Desmoulins...	Moreau, Brisset	Lamy, Olivier
Enfants-Malades	*Méd.* Grancher.........	Burgaud...........	»	»	»
	» Moizard.........	Moncany	Roy	Macé de Lépinay ...	Bonvoisin
	» Comby...........	Schaeffer..........	Ch. David..........	Debat-Ponsan (Mlle).	Charrier
	» Variot...........	Leconte	»	»	»

Enfants-Malades	*Méd.* Richardière	Lemaire	Kauffmann	Marcorelles	»
	» Marfan	Beaudouin	Ed. Oppert	Du Castel / Feuillée } *ād*	Brunel de Serbonnes / Debré } *ād.*
	Chir. Kirmisson	Trêves, Sourdat, Perrin	»	»	»
	» Broca	Mlle Debat-Ponsan, Lemarchal	Rendu	Schreiber	»
Hérold	*Méd.* Barbier	Huchet		Places non retenues	
	» Lesage	Clément	Tinel	»	»
Ivry	*Méd.* Souques	Aynaud	Harvier	Chéné	Silbert
	Chir. Thiéry	Merle Senlecq	»	»	»
Ménages	*Méd.* Wurtz	Boury	»	»	»
Hôtel-Dieu	*Méd.* Dieulafoy	Marcel Nathan	Sézary / Doury } *ād*	Faroy	Paillard
	» Muselier	Halphen	»	»	»
	» Brissaud	Tanon	»	»	»
	» Faisans	Claret	»	»	»
	» Ballet	G. Maillard	A. Barbé	Boudon	Chambard
	» Petit	Milhit	P. Merle	Gendron	Macé de Lépinay, Lasnier
	Chir. Le Dentu	Dupont, Eliot Lyon-Caen, Moyrand.	Marsan (Félix)	»	»
	Chir. De Lapersonne	Cerise, Coutela	Coutela	Duverger	Bourdier
Hôtel-Dieu (annexe)	*Chir.* Guinard	Lafosse, Brésard	Hautefort, Raymond.	Bord, Senlecq	Fimbel, Jacoulet
	Acc. Champetier de Ribes	Daversin	»	»	»

HOPITAUX	NOMS DES CHEFS DE SERVICES	INTERNES ACTUELS 1906-1907	LISTE DES PLACES D'INTERNE PROMISES POUR 1907-1908	1908-1909	1909-1910
Laënnec	*Méd.* Landouzy	Laederich-Renaud	Gougerot, Troisier	Pinard, Sézary	Tinel, Debrie
	» Merklen	Henri Bénard	»	»	»
	» Barié	Lian	Lasnié, Macé de Lépinay	»	»
	» Bourey	Laurence	Bailly	»	»
	» Delbet	Caraven, Maugeais, Mocquot	Trèves, Dupont, Caraven	Bodolec, Perrin, Cadenat	Lerat, Mock Basset
	» Thoinot	»	Parturier	Aynaud	Duvoir
	Oph. Rochon-Duvigneaud	Carlotti	Molimard	Chenet	Deroide
Lariboisière	*Méd.* Landrieux	Sauphar	»	»	»
	» Tapret	Bory	»	»	»
	» Babault	Broc	»	»	»
	» Gaillard	Caron	»	»	»
	» Le Gendre	Degos	»	»	»
	» Launois	Claude	Krantz, Esmein.	»	Merle
	Chir. Chaput	Ch. David, Planson.	»	»	»
	» Reynier	G. Durand, Ehrenpreis, Garipuy	»	»	»
	» Poirier	Okinczyc, Picot, Magitot, Dezarnaulds	»	»	»
	» Hartmann	Hautefort, Hérisson.	Le Praz	J. Mock, Mascarenhas	P. Cruet
	Acc. Bonnaire	Garipuy	Filhoulaud	Pépin	F. Martin
	Rhin. Sebileau	Baldenweck	Halphen, Baldenweck	»	»
	Oph. Morax	Blanluet, Caron	Carlotti, Duverger.	»	»
Maternité	*Méd.* Charrin	Monier-Vinard	Gy, Cawadias { *id.*	»	»
	Acc. Porak	Chirié, Renaudin	Bonvoisin, Pépin	»	»

Maison Municipale de santé	*Méd.* Courtois-Suffit	Vouters	Chevé	Brin	»
	» Boulloche	Boudon	Lévy-Frenkel	»	»
	Chir. Albarran	»	Dubois, Maugeais, Germain	Dupont Hovelacque, Braun.	Eliot, Marsan, Doré.
	» Morestin	Flurin, Monsaingeon.	Chevallier, Elliot	Barbet	Lemoine
Maison de la Rochefoucault	*Méd.* Dupré	Giroux (Léon)	Vouters	Monier-Vinard	Landry (Mlle)
Necker	*Méd.* Huchard	Amblard	»	»	»
	» Achard	Demanche	Fouillée	Foix	H. Bénard
	» Barth	Ameuille	Billaudet	Roy	»
	» Hirtz	Simon	Debat-Ponsan (Mlle)	Blanc	d'Heucqueville, Guggenheim
	Chir. Berger	Liné, Barbier, de Fourmestraux	»	»	»
	» Guyon	Pappa, Claeys, Papin	»	»	»
	» Routier	Germain, Kauffmann.	Chénier, Ehrenpreis.	Périer	»
Pitié	*Méd.* Babinski	Clovis Vincent.	»	»	»
	» Dalché	Paul Roy	Lasnier	»	»
	» Lion	Moreau	Barbier	»	»
	» Rénon	Delille	Moncany	Monier-Vinard	Marre
	» Claisse	Du Castel	Joltrain	Landry (Mlle)	Guillaume
	» Thiroloix	Gimbert	»	»	»
	Chir. Terrier	Filhoulaud, Guimbellot, Küss.	»	Landry (Mlle)	»
	» Walther	Nandrot, Perreaux, Gruget	Rouhier, Matry, Berthaux	Cléret	»
	Acc. Lepage	Duvoir	»	Pottet	Willette.

HOPITAUX	NOMS DES CHEFS DE SERVICES	INTERNES ACTUELS 1906-1907	LISTE DES PLACES D'INTERNE PROMISES POUR 1907-1908	1908-1909	1909-1910
Saint-Antoine	*Méd.* Hayem	Krantz, Dobrovici	Marcorelles, Brissaud	»	»
	» Siredey	Tinel	Deroye	»	»
	» Béclère	Bornait-Legueule	Boudet	Mlle Giry	»
	» Vaquez	Esmein	Giroux	»	Foy
	» Jacquet	Néel	V. d'Heucqueville	Carré	»
	» Le Noir	Joseph Raymond	Guyader	Deverre	»
	» Mosny	Harvier	Pinard	Stern	»
	» Mathieu	Faroy, Tournay	G. Durand	Marre	Glénard
	» Triboulet	Brin, Francoz	Silbert	Boyé	»
	Chir. Ricard	Lutaud, Latouche, Matry.	Matry, Giret, Hérisson	Chazarain, Hautefort, Faix	Hovelacque, Sassi, Dumas
	» Lejars	Sénéchal, Merry, Deniker	»	»	»
	Acc. Bar	Mlle Giry	Pottet	Ehrenpreis	»
	Oto-R. Lermoyez	Molimard	Blanluet	Rendu	Combier
Saint-Louis	*Méd.* Gaucher	Malloizel. Lévy-Frankel } à à Monier-Vinard }	Bory. Camus } à à Nathan }	Abrami, Giroux »	Brin. Joltrain } à à Flurin }
	» Hallopeau	Lasnier, Boudet	Garban	»	»
	» Brocq	Albert Fage	Simon	Fage	Lutembacher
	» Danlos	Pathault	»	»	»
	» Balzer	Poisot, Merle	»	»	»
	» de Beurmann	Granchamp. Reubsaët } àà Barbier }	Fage. Granchamp } à à Vautrier }	Vautier (6 mois) » »	» » »
	Chir. Demoulin	Lutaud, Chochon-Latouche, Matry	»	»	»
	» Rochard	de Martel, Favreul, Bodolec	de Faix, Bodolec, Lew	Lemaire, Froget, Marsans	Stern, Dehelly, Lamouroux

Saint-Louis	» Beurnier	Rabinovitch, Dubois, Eugène Cottard	Rabinovitch, Chazarain, Renaudin.	Martin, Giret, Dubois	»
	» Arrou	Durand, Lew, Giret.	Vincent (René), Rais, Senlecq	Raymond (Joseph), Finbel, Dumas.	Guyader, Pascalis, Duchet
	Acc. Auvard	Reubsaët	Ces places ne seront pas données d'avance.		
Salpêtrière	*Méd.* Raymond	Descomps, Chartier, Oppert	Rendu, Gougerot, François	Sézary Vincent (C.), Levi-Valensi	Chéné, Merle, Scheffer
	» Déjerine	Camus, Sézary	Aynaud, Landry (Mlle)	Tinel, Chevalier, Vouters	Jumentié, Chenet
	» Voisin	Scaeffer, Macé de Lépinay.	»		
	» Charpentier	Marcorelles	»	»	»
	» Deny	Mlle Landry	Cotard (L.)	Kahn, Doury	»
	Chir. Segond	Caldaguès, Le Jemtel	»	»	»
Tenon	*Méd.* Menetrier	Clunet	»	»	»
	» Klippel	Chabrol	»	»	»
	» Florand	Pater	Caron	Flurin	Woimant
	» Jeanselme	Barbé	»	»	»
	» Caussade	Joltrain	Cesbron	Willette	»
	» Parmentier	Dénéchau	»	»	»
	Chir. Thiéry	»	»	»	»
	« Leguéu	Sourdille, Berthaux, Morel	Favreul, Deverre, Rais	Dubois, Sourdat, Guyader.	Moulu, Di Chiara Houzel
	» Souligoux	Emile Baudoin, Cléret	Coutela, Senlecq, Lew	»	»
	Acc. Boissard	Eschbach	Burgaud	Bonvoisin	Garban
Trousseau	*Méd.* Netter	Israëls de Jong, Poisot	Nathan, Camus	Fage, Debré	Giry (Mlle)
	» Guinon	Vielliard	Barbier	»	»
	» Boulloche	Boudon	Levy-Frenckel	Robert, Ménard	Debat-Ponsan (Mlle), V. d'Heucqueville
	Chir. Rieffel	R. Vincent Billaudet, Le Mée.	»	»	»

CONCOURS DE L'INTERNAT

A la suite du dernier concours ont été nommé internes :

Internes titulaires : MM. 1, Toupet; 2, Touraine; 3, Cruet; 4, Duval (Emile) ; 5, Basset ; 6, Cadenat ; 7, Houdard ; 8, Barbet ; 9, Bourdier; 10, Chambard; 11, Fimbel; 12, Guggenheim; 13, Pascalis; 14, Vaucher; 15, Lenoir; 16, Stern; 17, Braun; 18, Paillard; 19, Saiget; 20, Glénard; 21, Chenet; 22, Mlle Bouteil; 23, Berger; 24, Lévêque; 25, Foy; 26, Burnier; 27, Stévenin ; 28, Budol ; 29, Strœhlin ;

30, Gendron (Georges); 31, Riberol; 32, Henry ; 33, Galup; 34, Mallein; 35, Pénard; 36, Paul-Boncour ; 37, Debertrand ; 38, Portocalis ; 39, Lagane ; 40, Pépin ; 41, Dumas ; 42, Perineau ; 43, Ferran ; 44, Lerat (Henri) ; 45, Merle ; 46, Wolfromm ; 47, Weill (Pierre) ; 48, Doré ; 49, Martin ; 50, Deroide ; 51, Cléret ; 52, Dubosc; 53, Robert ; 54, Jacoulet; 55, Laroche; 56, Coryllos; 57, Boulard ; 58, Fernet ; 59, Houzel; 60, Brisset; 61, Blanc; 62, Dehelly; 63, Le Blaye; 64, Jacob; 65, Woimant ; 66, Railliet ; 67, Mascarenhas ; 68, Petel ; 69, Willette ; 70, Jumentié ; 71, Guillaume (Maurice) ; 72, Mallet ; 73, Boyé ; 74, Moc ; 75, Barré ; 76, Lévy-Bruhl.

BANQUET DE L'INTERNAT

Le banquet de l'Internat aura lieu le samedi 27 avril 1907, à 7 heures et demie, au restaurant Marguery, boulevard Bonne-Nouvelle, sous la présidence de S. Exc. le docteur Zambaco-Pacha. Nous ne saurions trop engager tous nos collègues à venir assister à ce banquet.

Le Gérant : G. Steinheil.

11-4-07. — Paris, imp. Arrault et Cie, 9, Rue Notre-Dame-de-Lorette.

N° 15. 15 Juin 1907.

BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASSOCIATION AMICALE

DES

INTERNES ET ANCIENS INTERNES

EN MÉDECINE

DES HOPITAUX ET HOSPICES CIVILS DE PARIS

SOMMAIRE

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale annuelle a eu lieu le samedi 27 avril 1907, à 4 heures et demie, à l'Hôtel-Dieu, sous la présidence de M. Thibierge, vice-président.

Allocution de M. Thibierge, vice-président.

MES CHERS COLLÈGUES,

Notre président, M. Peyrot, est retenu en ce moment par une séance du jury du Concours des chirurgiens des hôpitaux. Il m'a chargé de l'excuser de ne pouvoir présider votre Assemblée générale. Vous regretterez certainement de ne pas entendre sa chaude parole et de ne pouvoir lui exprimer votre reconnaissance pour la bonne grâce et le dévouement avec lesquels, sur la demande de votre Comité, il a accepté de mettre au service de notre Association l'appui de sa haute autorité.

C'est pour moi un très grand honneur et un très réel plaisir de

présider votre Assemblée générale. J'ajouterai qu'il m'est tout particulièrement agréable de présider celle de cette année, parce que, presque jour pour jour, elle coïncide avec l'anniversaire de la conception de notre Association, résultat de l'union légitime d'un Banquet de l'Internat et d'une Commission. C'est en effet au Banquet de l'Internat, tenu sous la présidence de Hardy au mois d'avril 1882, que fut réellement décidée la création de l'Association des Internes et anciens Internes. Des projets analogues avaient été depuis longtemps mis en avant, mais, pour des raisons que j'ignore, avaient toujours avorté. Au banquet de 1882, l'idée fut enfin acceptée et la Commission d'études fut acclamée. Elle se composait de Hardy, de Lunier, de Desprès, tous les trois morts depuis longtemps de Tillot, le poète des banquets de cette époque, auquel vous me permettrez d'envoyer dans sa retraite de Rouen un cordial et respectueux salut, de nos collègues Chauffard, Gilbert Ballet et Pamard.

Les pronostics sur le sort de l'enfant qui ne devait voir le jour que l'année suivante, au Banquet de 1883, étaient fort variés. Pour quelques-uns il ne serait pas viable : de ces prophètes de malheur était le paradoxal Desprès, l'apôtre du pansement sale. Pour d'autres, sa vitalité serait médiocre et l'athrepsie le menaçait. D'autres, et c'étaient surtout les jeunes d'alors, avaient confiance dans ses générateurs et lui prédisaient une naissance heureuse et une enfance vigoureuse. Mais, si généreuses que soient nos illusions de jeunesse, nous nous contentions pour la future Association de supposer 2 ou 300 membres lorsqu'elle serait arrivée à la puberté et à l'âge adulte, un capital de quelques milliers de francs permettant de secourir les rares collègues qui pourrraient avoir besoin de son aide. Sur tous les points, nos pronostics ont été dépassés et, s'ils le sont aussi, hélas ! sur le nombre de ceux et de celles qui ont eu recours à l'appui financier de l'Association, ils le sont encore plus sur le succès de la future Association d'alors, sur sa vitalité, sur le nombre de ses adhérents, qui dépasse un millier, sur sa fortune qui atteint bien près de 120.000 francs, sur ses ressources annuelles qui se montent à 4.000 francs en revenus des fonds placés et à 9.000 francs en cotisations.

De tels résultats semblent peut-être très naturels à ceux d'entre vous qui ont toujours connu l'Association prospère : ils sont beaucoup plus étonnants et consolants pour ceux qui ont assisté à ses débuts et entendu douter de la solidarité du corps de l'Internat.

Ce m'est personnellement une très vive satisfaction de les constater : c'est pour le jeune interne que j'étais en 1882 un honneur

inespéré, d'avoir à présider, ne fût-ce qu'une fois et par intérim, l'Association qu'il a vu créer et présider à ses débuts par le tant vénérable et respecté professeur Hardy.

Si le passé de notre Association est beau, je dirais volontiers glorieux, l'avenir ne le sera pas moins, j'en ai la ferme conviction qui n'est plus une illusion généreuse de jeunesse.

J'en ai pour garants les administrateurs que vous lui avez donnés.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler avec quel dévouement notre secrétaire, M. Crouzon lui consacre son temps et ses efforts, comment il sait en assurer le recrutement et l'action, tant auprès de nos collègues anciens et nouveaux, qu'auprès de l'Administration de l'Assistance publique.

Vous connaissez également le zèle et l'activité de votre trésorier, mon vieil ami Pinel-Maisonneuve. Il vous dira tout à l'heure en détail la situation prospère de notre Association, mais je vous dénonce une lacune de son compte rendu. Lorsqu'il vous annoncera que le remboursement de 40 obligations du Chemin de fer d'Orléans a procuré un bénéfice de près de 3.000 francs, il se gardera de vous dire que, si cette valeur est entrée dans notre portefeuille, c'est grâce à lui : lorsque le Comité du Centenaire versa à l'Association le reliquat des souscriptions, notre trésorier insista pour en faire l'acquisition de cette valeur qui lui paraissait très avantageuse. L'événement lui a donné raison et nous devons lui en rendre toute justice.

En de telles mains, notre œuvre ne peut que prospérer et, puisque je vous rappelais tout à l'heure des souvenirs de 25 ans, je puis bien dire en terminant que, lorsque l'Association célébrera son Cinquantenaire, elle aura atteint un essor que ses fondateurs n'auraient jamais pu raisonnablement prévoir.

Rapport du secrétaire sur l'exercice 1906-1907, présenté par M. Crouzon.

Mes chers Collègues,

M. le Président vous a exposé dans ses grandes lignes l'œuvre de l'Association depuis sa fondation. Je viens vous exposer plus particulièrement son œuvre pendant l'année 1906-1907.

Vous avez pu, dans les quatre numéros du Bulletin que vous

avez reçus depuis notre dernière Assemblée générale, trouver le compte rendu des travaux du Comité :

Nous avons continué à apporter nos soins à la bibliothèque de l'Internat. Nous avons pu, grâce à une libéralité anonyme, trouver le crédit de plus de 700 francs nécessaire pour continuer l'œuvre de périodiques étrangers. Nous ne saurions dissimuler que les visites à la bibliothèque ne répondent pas à nos espérances et à nos efforts : nous continuerons cependant cette œuvre, si vous le voulez bien, car elle paraît pouvoir un jour rendre des services et nous saurons attendre avec patience le moment du succès.

Nous vous avions soumis, l'an dernier, une décision du Comité qui accordait son appui pécuniaire et moral à un interne médaille d'or poursuivi en raison d'une intervention chirurgicale pratiquée par lui à l'hôpital. Nous avons eu la satisfaction de voir que les demandeurs ont été déboutés de leurs fins et que notre collègue a obtenu la somme de un franc de dommages-intérêts qu'il avait demandée reconventionnellement.

Les séances du Comité, depuis l'an dernier, ont été employées en grande partie à la discussion de vœux touchant la réforme du règlement et des épreuves du concours de l'Internat. En ce qui concerne les conditions d'âge et de scolarité nécessaires pour concourir à l'Internat, le Comité a émis le vœu :

Que les externes ne puissent se présenter au concours que pendant *les huit années* qui suivent la prise de la première inscription de médecine, *les années de service militaire n'étant pas comprises dans le délai*. De plus, les étudiants qui sont restés *deux années entières* sous les drapeaux pendant le cours de leurs inscriptions auront droit à une prolongation de *trois années* et non de deux, de façon à compenser la perte de temps qu'ils auront subie du fait de l'interruption prolongée dans leurs études.

Quant aux épreuves de concours de l'Internat, le Comité a proposé de les réformer dans le sens général que je vais vous exposer :

1° Minimum de douze inscriptions pour se présenter au concours;

2° Pas d'anonymat, pas de programme ;

3° Deux jurys; l'un d'admissibilité qui jugerait l'écrit, l'autre d'admission qui jugerait l'oral;

4° Pas de modifications à l'épreuve écrite, sauf l'obligation d'une heure de réflexion pour l'ensemble des deux copies ;

5° Epreuve orale : suppression de l'épreuve d'anatomie; deux épreuves, l'une de pathologie chirurgicale, l'autre de patholo-

gie médicale. Augmentation de la durée du temps des épreuves;

6° Nous avons demandé la limitation absolue du nombre de places dès le début du concours et la suppression du titre d'interne provisoire.

Nos vœux ont été transmis à M. le Directeur général de l'Assistance publique et ils sont soumis en ce moment aux discussions des commissions compétentes.

Nous vous avons exposé l'an dernier le vœu du Comité relatif au concours de la médaille d'or. Vous avez pu lire dans le Bulletin du 15 février le rapport de M. Henry Rousselle, à la suite duquel nous avons obtenu satisfaction sur quelques points et tout particulièrement sur la nécessité d'obliger le titulaire de la médaille d'or à faire un voyage à l'étranger. Nous espérons que les autres modifications que nous avons demandées seront aussi introduites dans le règlement du concours.

MES CHERS COLLÈGUES,

Vous avez pu lire daus les numéros du Bulletin les noms des collègues dont nous déplorons la perte depuis l'an dernier.

Ce sont :

MM.
BARBE.
BARTHÉLÉMY.
BERNARD (HENRI).
BÉZARD.
BOITEUX.
BROUARDEL PAUL, *ancien président de l'Association.*
BUDIN.
CHAPOTIN.
CHASTAGNOL.
CRUVEILHIER.
DELSOL.

MM.
GAUCHERY.
GOURAUD.
FÉRÉ.
HERBERT ALAN.
HUBERT.
JOSIAS.
JUY.
LABEDA.
MARCHAIS.
MARTIN ROUX.
MERKLEN.
RUCK.

Nous avons publié des notices nécrologiques sur plusieurs de nos anciens collègues, membres de l'Association. Nous serions désireux de publier plus régulièrement ces notices, mais la difficulté d'obtenir des renseignements ne nous le permet pas toujours : aussi serons-nous reconnaissants aux collègues qui voudront bien nous apporter leur collaboration pour ces petites publications du Bulletin.

Nous avons reçu les adhésions d'un certain nombre d'anciens internes.

MM. Bernardbeig, 1891, de Beaulieu.
Bloch (Paul), 1901, de Paris.
Cauchoix, 1902, de Paris.
Devraigne, 1901, de Paris.
D'Œlsnitz, 1901, de Nice.
Dumaz, 1868, de Bassens.
Gesland, 1893, de Paris.
Guihal, 1867, de Nantes.
Hallopeau (Paul), 1899, de Paris.
Mougeot, 1903, de Royat.
Philippe, 1888, de Paris.
Silhol, 1899, de Marseille.

Soit douze adhésions nouvelles d'anciens internes, au lieu de dix recueillies l'an dernier.

Nous avons inscrit comme membres adhérents les internes en exercice dont les noms suivent :

MM. Amblard.
Ameuille.
Bazy.
Bord.
Brissaud (Étienne).
Burcker.
Cottard.
Demanche.
Deverre.
Fage.
Fayolle.
Feuillié.
Fiessinger.
Filhoulaud.
Flurin.
Mlle Giry.
Gruget.
Guimbellot.
Herbinet.
MM. Kahn.
Kauffmann.
Mlle Landry.
Lew.
Macé de Lépinay.
Marcorelles.
Marre.
Mougeot.
Moyrand.
Nandrot.
Oppert.
Pappa.
Ribot.
Roy.
Schæffer.
Sourdat.
Vieilliard.
Vincent.

Il y a donc eu cette année 37 internes en exercice adhérents à l'Association, alors que l'an dernier nous n'en avions que treize.

Au moment du choix des places l'an dernier, notre collègue Villaret nous avait apporté de plus 16 adhésions nouvelles. Nous espérons qu'à nos 33 adhérents de cette année s'ajouteront également un grand nombre d'internes de la promotion de 1907 qui vont choisir leur place sous peu.

Nous espérons pouvoir nous féliciter encore de la venue de beaucoup de nos jeunes collègues, et ce serait pour nous la plus grande des satisfactions, car elle nous apporterait l'assurance que l'on ne méconnaît pas les efforts de l'Association pour la défense des intérêts moraux et matériels des internes en exercice et des anciens internes des hôpitaux de Paris.

Compte rendu financier 1906-1907,
présenté par M. Pinel-Maisonneuve, trésorier.

Messieurs et chers Collègues,

Voici le compte rendu de l'exercice financier 1906-1907.

Recettes.

En caisse au 15 mars 1906	2.935 fr.	»
Revenu de fonds de réserve	3.504	»
Remboursement de 40 obligations	19.852	»
Reliquat de la liquidation Descrivan	1.533	»
Legs du professeur Tillaux	2.000	»
Don pour prêt d'honneur de Zambaco-Pacha	1.000	»
Cotisations perpétuées :		
MM. Peyrot	150	»
Pineau	102	»
Cathelin	102	»
Crouzon	102	»
758 cotisations à 12 francs	9.096	»
77 — à 6 francs	462	»
Recettes de cotisations honoraires	130	»
Reliquat de banquet	80	»
Total des recettes	41.048 fr.	»

Dépenses.

Secours distribués :		
Secours à 9 veuves	5.150 fr.	»
A un ancien collègue	1.000	»
Aux enfants d'un collègue	200	»
Frais de recouvrement de quittances	380	»
Editeur Steinheil, timbrage des livres de quittances, frais de l'assemblée	900	»
Subvention pour la Bibliothèque	1.000	»
Gages de l'employé de la Bibliothèque	840	»
Trois couronnes	150	»
Achat de 49 obligations 2 1/2 de la Compagnie d'Orléans	20.237	»
Achat de 285 francs de 3 p. 100	9.161	25
Frais du secrétaire	52	60
Frais du Trésorier	39	15
Total	39.110 fr.	»

Balance.

Recettes	41.048
Dépenses	39.110
Recette en caisse du 25 mars 1907	1.938 fr.

Me sieurs et chers Collègues,

Vous remarquerez que nous avons eu en 1906 la chance inespérée d'un rembousement à cinq cents francs de quarante obligations 2 et demi p. 100 de la Compagnie de chemin de fer d'Orléans. Ce boni inattendu de 3.412 francs nous a permis d'ajouter neuf obligations de même type rachat immédiat de quarante obligations amortie si heureusement.

La liquidation judiciaire de notre ancien encaisseur Descrivan nous a fait rentrer dans 30 p. 100 de notre créance.

La bibliothèque centrale de l'Internat nous a coûté et nous coûtera annuellement 840 francs de gage à l'employé qui y est spécialement affecté; en outre, nous avons payé à l'Assistance publique

une dernière et deuxième somme de 1000 francs comme subvention votée lors de la fondation de la dite bibliothèque.

Le legs du regretté professeur Tillaux et le don généreux de notre collègue Zambaco-Pacha nous ont permis d'argenter notre fonds de réserve de 3.000 francs.

Nous ne pouvons que regretter la rareté des cotisations perpétuées réduites à quatre cette année, alors qu'il y a deux ans nous avions le plaisir de vous annoncer vingt membres fondateurs. Nous ne saurions trop rappeler qu'il n'en coûte que 150 francs une fois donnés pour perpétuer sa cotisation ; c'est, je crois, le versement le plus minime de toutes les sociétés similaires.

Notre fonds de réserve s'est augmenté d'un capital de 12.850 francs environ, produisant 393 francs de rente, ce qui fait que le capital possédé actuellement par notre Association est de 126.800 francs.

Votre trésorier est donc heureux de vous faire constater que notre chère Association est en pleine prospérité.

Rapport présenté par M. Jayle au nom de la Commission de vérification des comptes.

La Commission de vérification des comptes a examiné le détail de l'exercice 1906-1907 et en a constaté la parfaite exactitude.

Le montant de l'encaisse métallique est de 1.938 francs et le fonds de réserve de notre Société, composé d'obligations de Chemins de fer français et de rentes sur l'État français, s'élève actuellement à 126.800 francs.

Élections de quatre membres du Comité.

Ont voté en séance : 12 membres :

MM. Armand-Delille.
Barrié.
Bergouignan.
Paul-Boncour.
Français (Henri).
Francoz.

MM. Gallois.
Guillain.
Jeanton.
Martin (Louis).
Pinel-Maisonneuve.
Thibierge.

HOPITAUX	NOMS DES CHEFS DE SERVICES	INTERNES ACTUELS 1906-1907	LISTE DES PLACES D'INTERNE PROMISES POUR 1907-1908	1908-1909	1909-1910
Saint-Antoine	*Méd.* Hayem	Krantz, Dobrovici	Marcorelles, Brissaud	»	»
	» Siredey	Tinel	Deroye	»	»
	» Béclère	Bornait-Legueule	Boudet	Mlle Giry	»
	» Vaquez	Esmein	Giroux	»	Foy
	» Jacquet	Néel	V. d'Heucqueville	Carré	»
	» Le Noir	Joseph Raymond	Guyader	Deverre	»
	» Mosny	Harvier	Pinard	Stern	»
	» Mathieu	Faroy, Tournay	G. Durand	Marre	Glénard
	» Triboulet	Brin, Francoz	Silbert	Boyé	»
	Chir. Ricard	Lutaud, Latouche, Matry.	Matry, Giret, Hérisson	Chazarain, Hautefort, Faix	Hovelacque, Sassi, Dumas
	» Lejars	Sénéchal, Merry, Deniker		»	»
	Acc. Bar	Mlle Giry	Pottet	Ehrenpreis	»
	Oto-R. Lermoyez	Molimard	Blanluet	Rendu	Combier
Saint-Louis	*Méd.* Gaucher	Malloizel. Lévy-Frankel ... } à à Monier-Vinard .. }	Bory. Camus ... } à à Nathan ... }	Abrami, Giroux	Brin. Joltrain ... } à à Flurin ... }
	» Hallopeau	Lasnier, Boudet	Garban	»	»
	» Brocq	Albert Fage	Simon	Fage	Lutembacher
	» Danlos	Pathault	»	»	»
	» Balzer	Poisot, Merle	»	»	»
	» de Beurmann	Granchamp. Reubsaët ... } à à Barbier ... }	Fage. Granchamp ... } à à Vautrier ... }	Vautier (6 mois)... »	» »
	Chir. Demoulin	Lutaud, Chochon-Latouche, Matry	»	»	»
	» Rochard	de Martel, Favreul, Bodolec	de Faix, Bodolec, Lew	Lemaire, Frogel, Marsans	Stern, Dehelly, Lamouroux

Saint-Louis	» Beurnier	Rabinovitch, Dubois, Eugène Cottard	Rabinovitch, Chazarain, Renaudin.	Martin, Giret, Dubois	»
	» Arrou	Durand, Lew, Giret.	Vincent (René), Rais, Senlecq	Raymond (Joseph), Finbel, Dumas.	Guyader, Pascalis, Duchet
	Acc. Auvard	Reubsaët	Ces places ne seront pas données d'avance.		
Salpêtrière	*Méd.* Raymond	Descomps, Chartier, Oppert	Rendu, Gougerot, François	Sézary Vincent (C.), Levi-Valensi	Chéné, Merle, Scheffer
	» Déjerine	Camus, Sézary	Aynaud, Landry (Mlle)	Tinel, Chevalier, Vouters	Jumentié, Chenet
	» Voisin	Scaeffer, Macé de Lépinay.	»		
	» Charpentier	Marcorelles	»	»	»
	» Dény	Mlle Landry	Cotard (L.)	Kahn, Doury	»
	Chir. Segond	Caldaguès, Le Jemtel	»	»	»
Tenon	*Méd.* Menetrier	Clunet	»	»	»
	» Klippel	Chabrol	»	»	»
	» Florand	Pater	Caron	Flurin	Woimant
	» Jeanselme	Barbé	»	»	»
	» Caussade	Joltrain	Cesbron	Willette	»
	» Parmentier	Dénéchau	»	»	»
	Chir. Thiéry	»	»	»	»
	» Leguen	Sourdille, Berthaux, Morel	Favreul, Deverre, Rais	Dubois, Sourdat, Guyader.	Moulu, Di Chiara Houzel
	» Souligoux	Emile Baudoin, Cléret	Coutela, Senlecq, Lew	»	»
	Acc. Boissard	Eschbach	Burgaud	Bonvoisin	Garban
Trousseau	*Méd.* Netter	Israëls de Jong, Poisot	Nathan, Camus	Fage, Debré	Giry (Mlle)
	» Guinon	Vielliard	Barbier	»	»
	» Boulloche	Boudon	Levy-Frenckel	Robert, Ménard	Debat-Ponsan (Mlle), V. d'Heucqueville
	Chir. Rieffel	R. Vincent Billaudet, Le Mée.	»	»	»

MM. Guillermet.
Guillet.
Guinard.
Guinon (Louis).
Guiter.
Guyon.
Gy.
Halipré.
Hallé (Noel).
Hallopeau.
Heitz.
Heitz-Boyer.
Henrot.
Heresco.
Herrenschmidt (André).
Hivet.
Hontang.
Hulleu.
Jacquinet.
Jamin.
Jardet.
Jarvis.
Jocqs.
Jomier.
Jousset.
Keim.
Kuss (Georges).
Labbé (Léon).
Labbé (Raoul).
Lacaze-Dori.
Lafosse.
Lalesque.
Lamy (Henri).
Lamy (L.).
Landouzy.
de Langenhagen.
Langevin.
de Lapersonne.
Latil.
Lavergne.
Laugier.
Laurens (Georges).

MM. Laurent.
Laurens (Paul).
Le Blond.
Lecène.
Leclerc.
Lefèvre (Armand-Louis).
Le Fur.
Le Lorier.
Lemariey.
Lemierre.
Lenoble.
Le Noir.
Le Piez.
Lereboullet.
Lermoyez.
Leroux (Charles).
Leroux (Henri).
Leroy.
Lesné.
Le Sourd.
Le Sourd (Louis).
Létienne (Auguste).
Levesque.
Levrey.
Lévy-Valensi.
Lew.
Lœper.
Londe.
Lorrain (Maurice).
Lortat-Jacob.
Louste.
Lucas-Championnière (Paul).
Luneau.
Macé de Lépinay.
Magdelaine.
Malapert.
Malherbe (Paris).
Malherbe (Nantes).
Malibran.
Marcano.
Marcorelles.

MM. Mauban.
Marfan.
Marie (Pierre).
Martin (Édouard).
Martin (Charles).
Martin (André).
Mathieu.
Maunoury.
Mauny.
Maurin.
Mercier (R.-G.).
Mérigot de Treigny.
Mermet.
Meunier (Henri).
Meuriot, (H.).
Michel-Dansac.
Michon.
Milhiet.
Millard.
Millet.
Mirallié.
Monier (Léon).
Monod (Louis).
Monod (Jacques).
Monsseaux.
Morichau-Beauchant.
Mosny.
Mouchet (Albert).
Moulonguet.
Moussaud (A.).
Nicas.
Nogues.
Nottin.
d'Oelnitz.
Oettinger.
Oudin.
Pagniez.
Painetvin.
Pallier.
Paquy.
Pascal.
Pasteau.

MM. Pauchet
Pennel.
Périer.
Petit (Jean).
Piatot.
Pignol.
Pinard.
Pineau.
Potier.
Pozzi.
Prat.
Rafinesque.
Ramond.
Rastouil.
Ravaut.
Raymond.
Reboul.
Récamier.
Renault (Jules).
Renault (Alexandre).
Rénon.
Reverdin (Jacques).
Richardière.
Rigal.
Robert (Alphonse).
Robineau.
Robin.
Roché (Louis).
Rochon-Duvigneaud.
Rose.
Rosenthal.
Rostaine.
Rousseau.
Rousseau-Decelle.
Roussel.
Sabourin.
Sapelier.
Sardou.
Schachmann.
Schmid.
Secheyron.
Semelaigne.

MM. Sevestre.
Sicard.
Simon (Clément).
Siredey.
Sollier.
Souques.
Témoin père.
Thibault.
Thuvien.
Tillaye.
Tissier.
Tollemer.
Touchard.
Toupet.

MM. Tuffier.
Vaquez.
Venot.
Verchère.
Verliac.
Véron.
Villar.
Vimont.
Vinsonneau.
Wagon.
Walther.
Zadok.
Ziembicki.

Deux bulletins sont arrivés après le dépouillement :

MM. Da Corogna.
Nobécourt.

Sept bulletins sont arrivés sans nom de votant et ont été annulés.

Nombre total des votants : 371.

Le dépouillement des votes pour l'élection de 4 membres du Comité a donné les résultats suivants :

MM. Thibierge	367
Pinel-Maisonneuve	365
Guillain	365
Lamy	367
Villaret	3
Coutela	2
Amodru	1
Paul-Boncour	1
Cartaz	1
Caussade	1
Chochon-Latouche	1
Coudert	1
Desfosses	1
Faure-Beaulieu	1
Hutinel	1
Léon Labbé	1
Molimard	1

P.-H. Papillon. 1
A. Pozzi 1
Venot 1
Vinsonneau 1

Questions diverses posées au Comité.

M. Jardet demande quel est le détail des secours accordés par le Comité.

MM. Thibierge, Pinel-Maisonneuve et Crouzon répondent à M. Jardet et le prient de se reporter aux bulletins du Comité qui donnent tous les détails des secours accordés, en gardant toutefois l'anonymat. Les secours varient de 100 et 200 francs à 1.200 francs par an, cette dernière somme étant en général réservée aux veuves d'anciens internes morts dans le besoin.

M. Louis Martin demande que l'on établisse un contact entre la Société de l'Internat et l'Association des internes; il pense qu'il serait très utile que les deux groupements aient des relations officielles, tout en gardant leur autonomie, et pense qu'on pourrait réaliser cette union en faisant entrer, dans le Comité de l'Association, le président et le vice-président de la Société de l'Internat.

M. Thibierge pense que cette modification ne peut se faire que par une révision des statuts et que cette question doit être étudiée avant qu'on prenne une décision.

M. Pinel-Maisonneuve, en sa qualité de trésorier, se déclare peu favorable à toute modification, qui compromettrait les finances de l'Association.

M. Jardet demande, une fois de plus, que l'assemblée générale et le banquet de l'Association soient aussi rapprochés que possible de la réunion de l'Association des médecins de France.

M. Thibierge montre les inconvénients d'une accumulation de banquets et de réunions, qui nécessiterait la présence des provinciaux à Paris pendant les journées du samedi, du dimanche et du lundi.

BANQUET DE L'INTERNAT

Le banquet de l'Internat a eu lieu le samedi 27 avril 1907, à 8 heures du soir, chez Marguery.

M. Hallopeau a présidé le banquet en l'absence de notre collègue Zambaco-Pacha, indisposé. Au champagne, après quelques paroles de remerciements pour l'honneur qui vient de lui échoir, M. Hallopeau donne la parole à M. Thibierge pour la lecture du discours de S. Ex. Zambaco-Pacha.

Discours de Son Excellence Zambaco-Pacha.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Je suis réellement navré de ce que l'état de ma santé me prive de l'insigne honneur de présider cette agape. J'aurais éprouvé tant de joie à serrer vos mains une dernière fois, à déposer un jeton de présence dans l'urne des survivants, vieux camarades dont les rangs se sont tant éclaircis et à faire la connaissance des jeunes collègues, espoir de l'avenir.

J'ai prié mon excellent ami et collègue Thibierge, auquel me lient d'anciens et chers souvenirs, de me remplacer auprès de vous et de vous exprimer tous mes regrets.

La valeur et le mérite des internes des hôpitaux de Paris, la pépinière des gloires médicales, ont été de tout temps appréciés en France, il est inutile d'y insister. Mais j'apporte un témoignage personnel du prix que l'on commence à attacher dans les contrées lointaines, même quelque peu arriérées, à ce titre si recherché, si envié, qui constitue le premier échelon de la marche ascendante vers les plus hautes altitudes de la Science et de la Société, car, à part les Facultés et les Académies, nos chers et illustres collègues figurent avec distinction, même dans les plus hautes Assemblées politiques.

L'Internat, mes chers collègues, est une grande école d'observation scientifique et sociologique, où se développe l'intelligence et

où se forme le cœur, par l'étude des souffrances et des misères humaines, sous les auspices des grands maîtres qui guident les premiers pas des disciples dans la double voie de la science et de l'humanité, deux sœurs jumelles inséparables. En effet, tout malade demande à son médecin le soulagement de ses souffrances physiques et morales. Les pauvres qui encombrent nos hôpitaux, parmi lesquels il y a tant de naufragés, implorent ce double secours. Le chef étant moins abordable, c'est à son actif collaborateur, à l'interne, qui dispose aussi de plus de loisirs, qu'ils exposent tous les détails de leurs maux, qu'ils ouvrent leur cœur, qu'ils confient leurs peines intimes, à la visite du soir. Ils quémandent, en même temps, un mot de consolation, qui relève leur moral. Et on sait combien cela contribue à la guérison des maladies.

Il est grand et noble le rôle de l'interne dans le traitement nosocomial des indigents.

Mais il y a plus : j'ai vu d'illustres maîtres, les Chomel, les Andral, les Louis, les Bouillaud, les Ricord, les Barth se servir de leurs internes pour transmettre discrètement des secours matériels aux malades de leurs services, qu'ils soignaient d'ailleurs avec tant de douceur et de compassion. La science, ainsi envisagée, enoblit et suggère l'imitation. Je pense qu'il en est ainsi partout. Mais je ne parle, maintenant, que de la France, mon pays d'adoption, que je connais à fond, où je me suis formé sous la direction des plus grands maîtres d'impérissable mémoire.

Et, à ce propos, permettez-moi, mes chers collègues, une petite digression. Mon cœur déborde tellement de reconnaissance que je ne puis me taire. Il y a quelques années, trois jeunes compatriotes étrangers débarquaient à Paris, inconnus, presque sans sou ni maille, mais avides d'instruction. Grâce à leur succès au concours de l'Internat, ils ont pu s'assurer le nécessaire matériel et aussi puiser auprès de grands maîtres l'instruction et l'amour de la science. Ce qui fit atteindre à mes heureux compatriotes, Panas et Damaschino, les plus hauts degrés de la hiérarchie officielle à Paris même.

La France a toujours pratiqué la plus généreuse hospitalité envers les étrangers ayant de l'étoffe (passez-moi le mot !). Elle les a accueillis, adoptés comme ses propres enfants et les a comblés de bienfaits. Aussi, les sentiments d'éternelle reconnaissance ont pris racine dans les cœurs de ces fils adoptifs, qui se sont profondément attachés au drapeau de leur nouvelle patrie qu'ils se sont efforcés de planter bien haut à l'encontre de certains fils légitimes égarés. Les fils adoptifs ont ainsi justifié leur généreuse adoption. Dans

un temps peu éloigné de nous, le doyen de l'École de droit était un Italien, Rossi ; le doyen de l'École de médecine, un Espagnol, Orfila ; le doyen de la Faculté des sciences, un Anglais, Milne-Edwards. Le professeur Brown Sequard et notre bien regretté collègue Ball, n'étaient-ils pas aussi d'origine anglaise? Ces principes de générosité ne se sont pas taris sur cette terre hospitalière. Tout dernièrement encore, un illustre professeur fut remplacé par un de ses élèves distingués, né dans un pays d'outre-mer, mais élevé et instruit en France à laquelle il a consacré son cœur et ses talents.

J'ai déjà lassé votre patience. Mais veuillez m'accorder encore quelques instants.

Cette agape renouvelée tous les ans resserre les liens affectueux entre internes de diverses époques. Nous sommes tous très heureux de nous rencontrer, de nous rappeler les délicieux et inoubliables moments passés dans l'intimité de la salle de garde, où se forgent et se scellent les plus durables amitiés. Je suis d'avis que tous les anciens internes devraient prendre part à cette réunion annuelle, en souvenir de ce qu'ils doivent à l'Internat, sans craindre de perdre le prestige de leur haute situation.

Ce jour, consacré à la réminiscence de notre passé, nous impose deux devoirs impérieux : celui de penser aux chers disparus, et aussi aux camarades auxquels la chance et la fortune n'ont guère souri. Est-ce que la solidarité de notre corps ne doit pas leur tendre une main sympathique? Ne devons-nous pas venir en aide aux familles de nos collègues qui sont dans le malheur? Je vous propose d'accomplir cet acte de solidarité qui nous incombe, en faisant, ce jour d'effusion, une collecte en faveur de ces familles sans ressources. Les parcelles du superflu des heureux, additionnées, soulageront ces infortunes. Que chacun de nous offre selon son cœur et sa situation. N'est-il pas navrant et peu digne de nous que des familles portant parfois des noms illustres, qui ont honoré la science française, geignent dans de cruelles privations? Un membre de notre Association, le professeur Lannelongue, dont la bonté de cœur égale la vaste science, a consacré une forte somme à cette œuvre importante, dont les arrérages sont distribués chaque année à de telles familles besoigneuses. Mais elles sont nombreuses! Cette année, deux veuves, portant les noms d'éminents maîtres, ont été bien heureuses de recevoir un tel secours, malgré sa modicité (700 francs) eu égard à leur situation antérieure (les veuves de Béclard et de Cusco).

Un proverbe oriental dit : « Les gouttes d'eau font les lacs. » Que

les heureux du jour se souviennent. Ils ne se déroberont certainement pas à votre Commission qui s'adresserait personnellement à leur compassion en faveur de nos camarades déshérités du sort.

M. Thibierge fait connaître qu'avec son discours, S. Exc. Zambaco-Pacha lui a fait parvenir un chèque de 500 francs pour la caisse de l'association.

Un ban est battu en l'honneur de M. Zambaco-Pacha.

M. Verchère, à la demande générale, prend la parole et adresse un souvenir ému à nos collègues disparus. En sa qualité de secrétaire général et de commissaire du banquet, il déplore le peu d'empressement que continuent à montrer les jeunes internes à se rendre au banquet. Il n'y a cette année au banquet pas un seul interne en exercice ; seul, M. Pierre Cruet, reçu 3e cette année et interne de demain, est venu prendre contact avec les anciens.

M. Verchère montre la marche florissante de la société de l'Internat, dont le nombre des membres s'accroît de jour en jour. Il rappelle qu'elle fut scientifique avec Jacquet; qu'elle fut professionnelle avec Vaquez, avec qui elle a, comme tout le corps des praticiens, mené activement la campagne de défense médicale contre le certificat de E. M. S. et nous a unis avec le corps médical qui peut-être avait tendance à nous considérer comme voulant former une sorte d'aristocratie médicale; et qu'enfin, cette année, troisième de son existence, la Commission des fêtes a proposé de donner une fête où seraient conviées les femmes, filles, sœurs des collègues. Cette fête, dont le programme est déjà assuré, est organisée par Maurice de Fleury et donnée dans les salons du Ministère de l'Intérieur, obligeamment prêtés par M. le Président du Conseil.

M. Verchère sera très heureux que, sous sa présidence, on puisse voir se réaliser ce qu'il souhaitait l'an dernier, de voir l'Internat former un corps bien constitué, réunissant toutes les qualités d'une bonne santé. Il émet le vœu que toute rivalité cesse et qu'un jour la fusion se fasse. Le corps de l'Internat comprendra un cœur : l'Association amicale des anciens internes ; une tête : la Société de l'Internat pour la partie scientifique, qui permettra une réunion mensuelle ou bimensuelle où l'on se retrouvera plus souvent; enfin une partie gaie, l'ancienne salle de garde, un peu assagie par l'âge, que représente notre banquet, et la soirée de l'Internat où nos femmes, qui parfois se plaignent d'être délaissées, seraient admises et heureuses de se connaître. C'est à cette union, à cette

bonne constitution du corps de l'Internat que M. Verchère souhaite un bel et prochain avenir en levant sa coupe.

M. Maurice de Fleury donne quelques détails sur la soirée de l'Internat qui vient d'être organisée sous la présidence de « Verchère le Magnifique » et convie tous les collègues à s'y rendre samedi 4 mai.

M. Ferras porte un toast à l'Internat.

Liste des convives du banquet.

94 dont 1 seul interne reçu il y a 15 jours.

Armand-Delille.
Arrou.
Artus.
Audistère.
Barbulée.
Boulay.
Boursier (Contrexéville).
Berne.
Baudouin (Marcel).
Bonnet (Stéphane).
Bernard (Félix) (Plombières).
Baraduc (Franck) (Châtel-Guyon).
Bottentuit (Plombières).
Boussi.
Barrié (Luchon).
Bar.
Bénard.
Bernard.
Cruet (Ludger).
Cruet (Pierre).
Chabry.
Caussade.
Cautru.
Cottet (Evian).
Crouzon.
Carron de la Carrière.
Charles (Gérardmer).
Delmont-Bebet.
Delaunay.
Durand-Fardel (Vichy).
Dupré.
Dufour.
Desnos.
Diel (A.).
Dufournier.
Esmonet (Châtel-Guyon).
Enriquez.
Faure (J.-L.).
Ferrier.
Ferrand (Blois).
M. de Fleury.
Florand.
Froussard (Plombières).
Ferras (Luchon).
Faure (Lamalou).
Fiquet (Aix-les-Bains).
de Font-Réaux.
Guinon.
Guillain.
Gastou.
Gauckler (Pougues).
Hallopeau.
Hischmann.

HALLION.
JOSUÉ.
JARDET (Vichy).
LEREDDE.
LESNÉ.
LE FÜR.
LANGENHAGEN (de).
LOUSTE.
LADROITTE (Brunoy).
LUC.
LEMAITRE.
LEPAGE.
LEBRET (Divonne).
LEGRAND.
LUYS.
LEGENDRE.
LUBET-BARBON.
MONIER.
MAUREL (La Bourboule).
MEURIOT.
MAGDELAINE.
MILIAN.
MARIAGE (Valenciennes).
OPPENHEIM.
OUDIN.
OUSTANIOL (Maisons-Laffitte).
POCHON.
PÉRAIRE.
POUPINEL.
POULARD.
POQUET.
QUISERNE.
SOLLIER.
SUSS.
SÉE (M.).
SEMELAIGNE.
THIBIERGE.
TRÉMOLIÈRES.
TERRIEN
VERCHÈRE.
VENOT (St-Germain-en-Laye).
VILPELLE (Meaux).
WALTHER.

Excusés : Breton, Faisans, Grandhomme, Le Play, Pascal, Poisson.

Séance du Comité du 27 mai 1907.

Présidence de M. Peyrot.

Présents : MM. Armand-Delille, Chaillous, Crouzon, Guillain, Lamy, Pinel-Maisonneuve, Thibierge, L.-J. Tixier.

Excusés : MM. Couvelaire, Durand-Fardel.

La séance est ouverte à 8 heures trois quarts du soir.

Le secrétaire rend compte de l'Assemblée générale et des élections au Comité.

Le Comité procède à la réélection de son bureau :

MM. Peyrot, président.
Thibierge, vice-président.
Pinel-Maisonneuve, trésorier.
Crouzon, secrétaire.

sont réélus chacun à l'unanimité moins une voix.

Secours. — Le Comité accorde un secours de 500 francs à notre collègue Lecène, pour l'indemniser des frais du procès qu'il a dû soutenir et dont il a été rendu compte dans le Bulletin précédent.

Le Comité vote les secours suivants :

1.200 francs à la veuve d'un ancien interne.

1.000 francs à un ancien interne malade.

500 francs à un ancien interne âgé.

Le Comité ratifie un secours de 200 francs à un ancien interne convalescent, alloué par le bureau depuis la dernière séance du Comité et vote un nouveau secours de 200 francs à ce même collègue.

Le Comité décide de demander, en principe, à l'Assistance publique de bien vouloir faciliter l'entrée dans l'administration des veuves d'anciens internes qui sont dans le besoin.

Le Comité décide d'envoyer de nouveau une lettre de propagande à tous les anciens internes non associés.

La séance est levée à 10 heures.

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Administration générale de l'Assistance publique à Paris.

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE

DE L'INTERNAT

La **BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE L'INTERNAT**, créée grâce au concours de l'Association des Internes et anciens Internes des hôpitaux, est ouverte tous les jours, y compris les mois de vacances, au chef-lieu de l'Administration générale de l'Assistance publique, 3, avenue Victoria, Paris-IVe (Service des Archives, escalier A, 5e étage), de 2 heures à 5 heures du soir, et de 8 heures et demie à 9 heures et demie du soir, la séance pouvant être prolongée sur la demande des lecteurs jusqu'à 6 heures et jusqu'à 11 heures et demie.

La **BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE L'INTERNAT** est ouverte à tous les internes et anciens internes des hôpitaux de Paris, ainsi qu'aux externes des hôpitaux en fonctions. Elle comprend des collections générales de médecine et de chirurgie, une série importante de thèses et de nombreux périodiques étrangers, en lecture dès leur publication. Pour atténuer les inconvénients résultant de l'impossibilité de consentir des prêts, les internes et externes des hôpitaux sont autorisés à transmettre à M. le Chef du Cabinet (Archives) des demandes de renseignements bibliographiques, par l'intermédiaire des commissionnaires des établissements.

Le Président de l'Association des internes et anciens internes,

Docteur PEYROT, C ✻.

Vu et approuvé : Paris, le 1er juin 1906.
Le Directeur de l'Administration générale de l'Assistance publique,

G. MESUREUR.

ASSOCIATION AMICALE

DES

INTERNES ET ANCIENS INTERNES

EN MÉDECINE

DES HOPITAUX ET HOSPICES CIVILS DE PARIS

DÉCRET

Portant déclaration d'utilité publique.

Le Président de la République Française,

Sur le rapport du Président du Conseil, ministre de l'Intérieur,

Vu la demande en reconnaissance légale formée au nom et en faveur de l'Association amicale des Internes et anciens Internes en médecine des hôpitaux et hospices civils de Paris;

Les pièces produites à l'appui de cette demande, et, notamment, le projet de statuts;

La situation financière de la Société;

Les avis du Préfet de la Seine du 21 janvier et du Préfet de police du 9 janvier 1893;

L'avis du Conseil d'État, du 17 janvier 1806;

La section de l'Intérieur, de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts du Conseil d'État entendue;

Décrète :

Article premier. — L'Association amicale des Internes et anciens Internes en médecine des hôpitaux et hospices civils de Paris, dont le siège est à Paris (Seine), est reconnue comme établissement d'utilité publique;

Sont approuvés les statuts de la Société, tels qu'ils sont annexés au présent décret.

Art. 2. — Le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 15 avril 1893.
Signé : Carnot.

Par le Président de la République :
Le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur
Signé : Ch. Dupuy.

STATUTS DE L'ASSOCIATION

ANNEXÉS AU DÉCRET DU 15 AVRIL 1903

TITRE PREMIER. — Formation et objet de l'Association.

Article premier. — L'*Association amicale des Internes et anciens Internes en médecine des hôpitaux et hospices civils de Paris* a pour objet de resserrer et de perpétuer les liens qui se sont formés entre les internes des hôpitaux, afin qu'ils se prêtent secours et assistance. Elle a son siège à Paris.

Art. 2. — Les moyens d'action de l'Association sont notamment les secours, bourses ou pensions qu'elle peut accorder chaque année.

Art. 3. — Aucune publication ne peut être faite au nom de l'Association sans l'examen préalable et l'approbation du Bureau.

Art. 4. — L'Association se compose de membres titulaires et de membres fondateurs.

Les membres titulaires paieront une cotisation annuelle de 12 francs; pour les internes en exercice, le taux de la cotisation annuelle sera abaissé à 6 francs.

Pourront se libérer de la cotisation et devenir membres fondateurs, les membres qui verseront une somme de 150 francs; les cotisations déjà payées seront portées en déduction; mais la somme à déduire ne pourra pas être supérieure au montant de quatre cotisations annuelles.

TITRE II. — Organisation et administration.

Art. 5. — Un Comité de seize membres administre l'Association.

Il est nommé en assemblée générale et renouvelable par quart tous les ans. Les membres sont nommés par liste au scrutin secret. Les membres qui sortiront aux trois premiers renouvellements seront désignés par le sort.

Tous les membres sont rééligibles.

Art. 6. — Le Comité choisit parmi ses membres un Bureau composé des Président, Vice-Président, Secrétaire, Trésorier.

Toutes les fonctions de l'Association sont gratuites.

Le Bureau est élu pour un an.

Art. 7. — Le Comité est chargé de l'organisation morale et matérielle de l'Association. Ses décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents.

Sept membres au moins doivent avoir pris part au vote.

ART. 8. — Le Comité se réunit 4 fois par an.

Il peut être convoqué extraordinairement, sur la demande de trois membres au moins du Comité.

Il est tenu procès-verbal des séances du Comité.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

TITRE III. — Assemblée générale.

ART. 9. — L'Assemblée générale des membres de l'Association se réunit une fois par an.

Son ordre du jour est réglé par le Comité.

Son Bureau est celui du Comité.

Elle entend les rapports sur la gestion du Comité, sur la situation financière et morale de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant et pourvoit au renouvellement des membres du Comité.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres, au Préfet du département et au ministre de l'Intérieur.

ART. 10. — Les délibérations relatives aux aliénations, constitutions d'hypothèques, baux à long terme et emprunts ne sont valables qu'après l'approbation par l'Assemblée générale.

Les délibérations relatives à l'acceptation des dons et legs, aux acquisitions et échanges d'immeubles sont soumises à l'approbation du Gouvernement.

TITRE IV. — Ressources et comptabilité.

ART. 11. — Les ressources de l'Association se composent :

1° Des cotisations et souscriptions de ses membres ;

2° Des dons et legs dont l'acceptation aura été autorisée par le Gouvernement ;

3° Des subventions qui pourraient lui être accordées ;

4° Du produit des ressources créées à titre exceptionnel avec l'autorisation du Gouvernement ;

5° Enfin du revenu de ses biens et valeurs de toute nature.

ART. 12. — Le Trésorier représente l'Association en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il fournit un état de caisse pour chaque réunion du Comité et rend compte de sa gestion à la fin de chaque année.

ART. 13. — Les fonds disponibles seront placés en rentes nominatives 3 o/o sur l'Etat ou en obligations nominatives de chemins de fer dont le mininum d'intérêt est garanti par l'État.

Le Trésorier a le pouvoir de représenter l'Association pour toutes opérations financières avec l'autorisation du Comité.

Art. 14. — Le fonds de réserve comprend :

1° Le dixième de l'excédent des ressources annuelles,

2° Les sommes versées pour le rachat des cotisations ;

3° La moitié des libéralités autorisées sans emploi.

Ce fonds est inaliénable ; ses revenus peuvent être appliqués aux dépenses courantes.

TITRE V. — Dispositions générales.

Art. 15. — La qualité de membre de l'Association se perd :

1° Par la démission ;

2° Par la radiation prononcée, pour motifs graves, par l'Assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres présents, sur le rapport du Comité, et le membre intéressé dûment appelé à fournir ses explications.

Art. 16. — Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil d'administration ou de vingt-cinq membres, soumise au Bureau au moins un mois avant la séance.

L'Assemblée extraordinaire spécialement convoquée à cet effet ne peut modifier les statuts qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

L'assemblée doit se composer du quart, au moins, des membres de l'Association.

La délibération de l'Assemblée est soumise à l'approbation du Gouvernement.

Art. 17. — L'Assemblée générale, appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre, au moins, la moitié plus un des membres de l'Association. Ses résolutions sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents et soumises à l'approbation du Gouvernement.

Art. 18. — En cas de dissolution, l'actif de l'Association est attribué, par délibération de l'Assemblée générale, soumise à l'approbation du Gouvernement, à une ou plusieurs associations analogues et reconnues d'utilité publique.

Il sera procédé de même en cas du retrait de l'autorisation donnée par le Gouvernement.

Art. 19. — Dans le cas où l'Assemblée générale se refuserait à délibérer sur cette attribution, il sera statué par un décret rendu en forme des règlements d'administration publique.

Art. 20. — Un règlement intérieur, adopté par l'Assemblée générale et approuvé par le ministre de l'Intérieur sur la proposition du Préfet, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents statuts, il peut toujours être modifié dans la même forme.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

TITRE PREMIER. — Conditions d'admission et démission.

ARTICLE PREMIER. — Tous les Internes en exercice ou anciens Internes en médecine et en chirugie des hôpitaux et hospices civils de Paris, nommés au concours, peuvent faire partie de l'Association, à la condition d'adhérer à ses statuts et au présent règlement.

ART. 2. — Les admissions sont prononcées par le Comité sur une demande des candidats, appuyée par un membre de l'Association.

Elles sont notifiées par le Secrétaire du Comité à l'Assemblée générale suivante.

La cotisation est due pour l'exercice en cours par tous les membres dont l'admission est prononcée par le Comité avant le 1er janvier.

ART. 3. — Est considéré comme démissionnaire tout membre qui n'a pas acquitté sa cotisation pendant deux années consécutives et qui n'a pas répondu à deux lettres de rappel du Trésorier.

La radiation des membres considérés comme démissionnaires est prononcée par le Comité après un nouvel avis mentionnant la possibilité de la radiation, adressé par le Secrétaire.

Les membres démissionnaires et ceux qui auront été rayés de la liste pour n'avoir pas acquitté leurs cotisations pendant deux années consécutives ne pourront plus, s'ils redeviennent ultérieurement membres de l'Association, faire porter en déduction de leur versement de membre fondateur, les cotisations annuelles payées par eux avant leur démission ou leur radiation.

TITRE II. — De l'Assemblée générale.

ART. 4. — L'Assemblée génerale a lieu chaque année, le dernier samedi d'avril ou le 1er de mai. Toutefois, au cas où, pour une raison de force majeure, le banquet de l'Internat ne pourrait avoir lieu à cette date, l'Assemblée générale serait tenue soit le jour fixé pour le banquet, soit à toute autre date déterminée par le Comité.

L'Assemblée générale ne peut être appelée à statuer que sur les propositions qui lui sont soumises par le Comité.

Tout membre de l'Association qui désire faire une proposition ou une communication à l'Assemblée générale doit en adresser la teneur, avec les motifs à l'appui, au Président du Comité, avant le 1er mars.

ART. 5. — Les élections pour le Comité ont lieu à l'Assemblée générale annuelle : il est fait mention, sur la lettre de convocation à

l'assemblée, du nombre des membres sortants, de leurs noms et des noms des membres qui ont posé leur candidature avant le 1er mars; ce choix n'étant pas d'ailleurs limité aux membres ayant posé leur candidature.

Parmi les quatre places vacantes chaque année pour le renouvellement partiel du Comité, une place sera de droit réservée à un interne en exercice.

Art. 6. — Tous les membres de l'Association sans exception ont le droit de voter pour la nomination des membres du Comité. Il leur suffit d'envoyer ou d'apporter leur bulletin de vote individuel de façon qu'il parvienne à l'adresse du Secrétaire de l'Association avant l'heure fixée pour l'ouverture de la séance annuelle.

Les bulletins envoyés par correspondance sont mis sous double enveloppe. L'enveloppe extérieure porte l'adresse de l'Association et la mention « bulletin de vote », le nom, la promotion et l'adresse du votant; l'enveloppe intérieure contient le bulletin.

Ces enveloppes sont ouvertes en séance.

Art. 7. — Les nominations se font à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus ancien dans l'internat a la priorité.

Art. 8. — En cas de décès ou de démission dans le courant de l'année d'un ou plusieurs membres du Comité, il sera procédé à leur remplacement à l'Assemblée générale suivante. Ces élections complémentaires se feront en même temps que les élections aux quatre places réglementairement vacantes. Chaque bulletin de vote pourra donc porter un nombre de noms égal au total des places à attribuer.

Les quatre membres qui obtiendront le plus grand nombre de voix en tête de la liste seront proclamés membres du Comité pour quatre ans; une de ces quatre places sera toujours réservée à un interne en exercice. Ceux qui obtiendront un nombre de voix immédiatement inférieur seront désignés pour remplacer les membres démissionnaires ou décédés; ils ne resteront en fonction que pendant la période de temps qui restait à courir jusqu'à l'expiration des mandats des membres qu'ils remplacent.

TITRE III. — Du Comité et des membres du Bureau.

Art. 9. — Les réunions ordinaires du Comité ont lieu en janvier, mars, mai et octobre.

Dans la première séance qui suit l'Assemblée générale, le Comité nomme au scrutin secret les membres de son Bureau.

Ces membres sont nommés pour un an; ils sont rééligibles.

Toutefois le même membre ne pourra conserver la présidence plus de trois années consécutives. Tout président sortant ne pourra plus être réélu à la présidence que deux ans au moins après avoir quitté ses fonctions.

Art. 10. — Le Secrétaire tient procès-verbal des séances du Co-

mité, fait les convocations, est chargé de la rédaction du compte rendu annuel et de la direction des publications faites par l'Association.

Art. 11. — Le Trésorier perçoit les cotisations, encaisse les dons, les legs, conserve les titres et valeurs sous la direction du Comité.

Les quittances doivent être extraites d'un livre à souche et signées soit par le Trésorier de l'Association, soit par le membre du Comité délégué pour le remplacer.

Les comptes du Trésorier sont arrêtés chaque année au 15 mars.

A la fin de chaque exercice, le Comité désigne une commission de trois membres, chargée d'examiner la comptabilité du Trésorier et d'en faire un rapport au Comité et à l'Assemblée générale.

Art. 12. — En cas d'absence ou de maladie, le Secrétaire et le Trésorier sont remplacés par un membre du Comité délégué à cet effet par le Comité.

Art. 13. — Le Président peut convoquer aux séances du Comité les membres de l'Association que le Bureau jugerait utile de consulter sur les questions à l'ordre du jour; ces membres ont uniquement voix consultative.

TITRE IV. — Des secours.

Art. 14. — Le Comité fixe la quotité des secours à accorder aux membres de l'Association, à leurs veuves, à leurs ascendants ou descendants, aux Internes ou anciens Internes n'appartenant pas à l'Association, à leurs veuves, à leurs ascendants ou descendants.

Les secours attribués aux Internes et anciens Internes n'appartenant pas à l'Association, à leurs veuves, à leurs parents, ne pourront jamais dépasser, dans leur ensemble, un chiffre supérieur au sixième des sommes disponibles pour les secours.

Art. 15. — Des prêts non productifs d'intérêts, remboursables à date fixe ou à date indéterminée, pourront être faits aux membres de l'Association.

Art. 16. — Dans l'intervalle des séances du Comité et en cas d'urgence, le Bureau peut, sur l'initiative d'un de ses membres, accorder des secours dont le montant ne peut en aucun cas dépasser une somme fixée par le Comité au commencement de chaque exercice.

Art. 17. — Les noms des personnes assistées doivent toujours demeurer secrets.

Art. 18. — Les secours distribués ne sont que temporaires, ils peuvent être renouvelés, mais sans engager l'exercice suivant.

TITRE V. — Publications du Comité.

Art. 19. — En dehors du compte rendu de l'Assemblée générale annuelle, l'Association publie notamment l'*Annuaire de l'Internat*. Une édition nouvelle de l'Annuaire est publiée tous les cinq ans; dans

l'intervalle, l'Annuaire est tenu à jour au moyen d'un *Supplément* publié chaque année et contenant la dernière promotion de l'Internat ainsi que les changements survenus dans les résidences des anciens Internes.

TITRE VI. — Du Banquet de l'Internat.

ART. 20. — Le Comité a la charge d'organiser chaque année le banquet dit BANQUET DE L'INTERNAT, auquel peuvent prendre part tous les Internes ou anciens Internes, qu'ils fassent ou non partie de l'Association.

Chaque année, à la réunion de janvier, il désigne une commission de trois membres chargée de l'organisation matérielle du banquet.

MEMBRES DU COMITÉ DE L'ASSOCIATION

POUR L'ANNÉE 1907-1908

(1)

1908. — ARMAND-DELILLE, Paris, rue Alfred-de-Vigny, 2.
1908. — CHAILLOUS (Maurice), Paris, rue de Longchamp, 14.
1908. — CHARTIER (Maurice), Boulogne-sur-Seine.
1908. — DURAND-FARDEL (Raymond), Paris, r. de Courcelles, 164.
1909. — CROUZON, Paris, rue du Commandant-Rivière, 12.
1909. — JAYLE (Félix), Paris, boulevard Saint-Germain, 232.
1909. — PRIOLEAU, Brive, rue des Jacobins.
1909. — L.-J. TIXIER, Paris, rue Edmond-Valentin, 10.
1910. — COUVELAIRE, Paris, rue Pierre-Charron, 29.
1910. — MONPROFIT, Angers, rue de la Préfecture, 5.
1910. — PEYROT, Paris, rue Lafayette, 33.
1910. — SIMON (Clément), interne à l'hôpital Saint-Louis.
1911. — GUILLAIN, Paris, rue de Luynes, 6.
1911. — PINEL-MAISONNEUVE (L.), Paris, bd Saint-Germain, 198.
1911. — THIBIERGE (Georges), Paris, rue des Mathurins, 64.
1911. — LAMY, interne à l'hospice des Enfants-Malades.

MEMBRES DU BUREAU POUR L'ANNÉE 1906-1907.

MM. PEYROT, président.
THIBIERGE, vice-président.
L. PINEL-MAISONNEUVE, trésorier.
CROUZON, secrétaire.

AVOCAT-CONSEIL DE L'ASSOCIATION

Me GATINEAU, Paris, rue Bayard, 26.

(1) Cette date est celle à laquelle chacun des membres sort réglementairement du Comité.

MEMBRES DONATEURS DÉCÉDÉS

MM. FERDINAND DREYFOUS.
DE BEAUVAIS.
TILLAUX.
DUBAQUIÉ.

MEMBRES FONDATEURS DÉCÉDÉS

MM. HARDY (Alfred), ancien président.
TILLAUX, ancien président.
FEULARD (Henri), ancien secrétaire.
BASSET (P.).
BLANCHE.
BROUARDEL (Paul).
CHARPENTIER (L.-A.).
CLIN.
DAMASCHINO.
DELBARRE.
DESPRÈS (Armand).
DIDAY.
DUBAQUIÉ.
DU CASTEL.
FÉRÉOL.
FLEUROT.
GIRODE.

MM. GOUGUENHEIM.
LALLEMENT.
LARCHER père.
LUNIER.
MEURIOT.
NOTTA (Maurice).
PAQUET.
PÉAN.
PIOGEY (Gérard).
POLAILLON.
POTAIN.
RICORD.
ROCQUE (Henri).
ROGER (Henri).
SERRES.
THIBIERGE (G.-E.).
VERLIAC.
VIBERT.
VIDAL (Émile).

MEMBRES FONDATEURS AU 1er JANVIER 1907

MM. AMODRU.
APPERT.
AUDAIN.
AUGROS.
BABINSKI.
BARBIER (André).
BARTH.
BAZY (Louis).

MM. BEAUMÉ.
BÉCLÈRE.
BELIN (Joseph).
BERTHIER.
BESNIER (Ernest).
BETTREMIEUX.
BEZANÇON (Paul).
BLANC (Henri).

MM. Boquel (André).
Bottentuit.
Bouchard (Charles).
Boucher.
Bourdel.
Boursier (Aug.).
Bouyer.
Broca (Aug.).
Broussin.
Broussolle.
Brun (de).
Bureau (Maurice).
Canuet père.
Canuet (Étienne).
Carlier.
Carnot.
Cartaz.
Cazin.
Chaillous (Maurice),
Chaslin.
Chauffard.
Chevrier (Émile-Louis).
Civel.
Coffin (Georges).
Condoléon.
Crivelli (Marcel).
Crouzon.
Debove.
Delaunay (J.).
D'Espine.
Despréaux.
Du Castel.
Dufournier.
Duplay.
Durand-Fardel (R.).
Duvernoy.
Fernet (Ch.).
Ferras.
Fossard.
Fournier (Alfred).
Fournier (Edmond).
Frédet.

MM. Frémont.
Froussart.
Galissard de Marignac.
Gellé.
Genouville.
Gibert.
Gilbert.
Grancher.
Graux.
Grelliot.
Grenet (Alphonse).
Guinon (Louis).
Guyot (Jules).
Hache (Maurice).
Heitz.
Herbert.
Herbet.
Pudellet.
Jardet.
Jayle.
Jeanteon.
Joffroy.
Josias.
Keim.
Klippel.
Labadie-Lagrave.
Lacour.
Ladroitte.
Lefebvre (Albert).
Leflaive.
Laignel-Lavastine.
Legueu.
Lepage.
Le Sourd (Louis).
Lereboullet.
Levy.
Londe (Paul).
Long (Édouard).
Lorrain (Maurice).
Lovy.
Lubet-Barbon.
Malassez.

MM. Marfan.
Marie (Pierre).
Martin (Louis).
Masbrenier.
Maunoury.
Maurin.
Mayor.
Merklen (Prosper).
Meuriot (H.).
Millard.
Moissenet.
Monod (Charles).
Monod (Louis).
Monprofit.
Mossé.
Mouchet.
Nottin.
Pamard.
Papillon (P.-H.).
Pasturaud.
Perier (Charles).
Perrin (Léon).
Piatot.
Pinard.
Pinel-Maisonneuve.

MM. Plicque.
Porak.
Poupinel.
Poupon.
Prioleau.
Raymond (Paul).
Reverdin.
Riche.
Routier.
Saint-Germain (de).
Schwartz (Édouard)
Secheyron.
Sevestre.
Siegel
Souques.
Terson.
Thibault (Arsène).
Thibierge (Georges).
Troisier.
Trousseau.
Venot (M.).
Vilcoq.
Zambaco-Pacha.
Ziembicki.

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Arrêtée au 15 Juin 1907 (1)

I

ANCIENS INTERNES

A

ABADIE (Charles), 1868, Paris, boulevard Haussmann, 49.
ACHALME (Pierre-Jean), 1888, Paris, rue Andrieux, 1.
ACHARD (Charles), 1882, Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 164.
AFFRE (Émile), 1892, Beaune (Côte-d'Or).
AGUINET (Moïse), 1899, Saint-Cloud (S.-et-O.), boulevard de Versailles, 64.
AIGRE (B.), 1877, Boulogne (Pas-de-Calais), rue Wissocq, 28.
ALEXANDRE (Gaston), 1899, Paris, rue Baudin, 2.
ALGLAVE (Paul), 1898, Paris, boulevard Saint-Germain, 134.
ALGRET, 1903, Paris.
ALQUIER (Louis), 1899, Paris, rue de Rennes, 146 *bis*.
AMBARD, 1901, Paris, avenue Bosquet, 79.
AMBLARD (Louis), 1904, médecin consultant, Vittel (Vosges).
AMODRU, 1874, Paris, avenue des Champs-Élysées, 66. — **F**.
ANDRAL (Jean-L.), 1871, Pau (Basses-Pyrénées).

(1) Prière de faire connaître au secrétaire les changements d'adresse et les erreurs d'impression. — La lettre F désigne les noms des membres fondateurs.

ANDRIEU (Jean), 1900, Paris, rue Berite, 3.
ANGELESCO (Constantin), 1894, Bucarest (Roumanie).
ANGER (Théophile), 1862, Paris, avenue Hoche, 28.
APERT (Eugène), 1893, Paris, rue de Marignan, 14.
APPERT, 1889, Paris, avenue de Messine, 2. — **F.**
ARDOUIN (François), 1887, Aubervilliers (Seine), avenue Victor-Hugo, 178.
ARDOUIN (Paul), 1896, Cherbourg (Manche), rue Bondor, 11.
ARMAND-DELILLE (Paul), 1899, Paris, rue Alfred-de-Vigny, 2.
ARNOULD (Edmond), 1887, Paris, rue d'Assas, 24.
ARNOZAN, 1876, Bordeaux, cours Pavés-des-Chartrons, 27 *bis*.
ARROU (Joseph), 1889, Paris, rue Bayard, 9.
ARTUS, 1890, Paris. rue Margueritte, 12.
ASSICOT (Louis-Victor), 1899, Rennes (Ille-et-Vilaine).
ATTIMONT (A.), 1866, Nantes (Loire-Inférieure).
AUBERTIN (Ch.-Ed.), 1900, Paris, rue du Bac, 34.
AUBURTIN, 1902, Paris, rue Demours, 83.
AUCLAIR (Jules), 1893, Paris, rue de Chambiges, 6.
AUDAIN (Léon), 1888, Port-au-Prince (Haïti). — **F.**
AUDION (Léon-Pierre), 1896, Berck-Plage (Pas-de-Calais).
AUFFRET (Émile), 1898, Paris, rue Matignon, 36.
AUGER (Georges), Bolbec (Seine-Inférieure), rue Gambetta, 74.
AUGROS (Louis-Henri), 1861, Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).— **F.**
AUSCHER, 1890, Paris, rue Euler, 20.
AUTEFAGE, 1902, Roubaix (Nord).
AVIRAGNET, 1888, Paris, rue de Courcelles, 1.

B

BABINSKI, 1879, Paris, boulevard Haussmann, 170 *bis*. — **F.**
BAHUAUD (J.), 1861, Angers (Maine-et-Loire).
BAILLET (Marcel), 1890, Orléans (Loiret).
BAILLET (Émile), 1893, Paris, rue Théodore-de-Banville, 4.
BAILLEUL (1902).
BALL, 1900, Paris, rue Saint-Pétersbourg, 31.
BALLET, 1875, Paris, rue du Général-Foy, 39.
BALTHAZARD (Victor), 1899, Paris, rue de l'Estrapade, 20.
BALZER, 1873, Paris, rue de l'Arcade, 8.
BANZET (Charles-Samuel), 1892, Paris, rue de Lille, 19.
BAR (Paul), 1876, Paris, rue La Boétie, 122.
BARADUC, 1893, Paris, rue de Lille, 50, l'été à Châtel-Guyon.

BARBARIN, 1897, Paris, faubourg Saint-Honoré, 186.
BARBIER (André), 1871, Dijon, rue Berbisey, 24. — **F**.
BARBIER (Henry), 1882, Paris, rue d'Édimbourg, 15.
BARBILLION, 1882, Paris, avenue de l'Observatoire, 24.
BARBULÉE, 1880, Paris, rue du Faubourg-Saint-Martin, 205.
BARETTE, 1878, Caen (Calvados), rue Jean-Romain, 22.
BARÉTY (Alexandre), 1869, Nice, rue Cotta, 31.
BARNSBY (David), 1895, Tours (Indre-et-Loire).
BARON (Paul-André), 1894, Dijon (Côte-d'Or), rue Jeannin, 36.
BARRAL (Gust.-Henri), 1881, Nîmes, rue Platine.
BARRAUD (Maurice), 1883, Angoulême, rue de l'Arsenal, 40.
BARRIÉ, 1890, Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne).
BARTH (Henri), 1875, Paris, rue Saint-Thomas-d'Aquin, 2. — **F**.
BASTARD, 1877, Paris, rue Galilée, 56.
BAUDOUIN (Georges), 1884, Paris, rue Mont-Thabor, 21.
BAUDOUIN (Marcel), 1886, Paris, rue Linné, 21.
BAUER (Alfred), 1901, Paris, rue de Lille, 9.
BAYEUX (Raoul-Robert), 1894, Paris, avenue Kléber, 52.
BAZY (Pierre), 1875, Paris, boulevard Haussmann, 85. — **F**.
BÉAL (Claude), 1903, Vavin, 10.
BEAUMÉ, 1888, Paris, rue de Lisbonne, 58.
BEAUSSENAT, 1893, Paris, rue Duphot, 15.
BEAUVY (Armand), 1900, Paris, avenue de Breteuil, 80.
BÉCLÈRE, 1877, Paris, rue La Boétie, 122. — **F**.
BELIN, 1883, Paris, rue d'Amsterdam, 44. — **F**.
BELLANGER (C.-J.-M.), 1887, Vannes (Morbihan).
BELLOT (Eugène), 1893, Niort, rue de la Préfecture, 4.
BENARD (Henri), 1877, Paris, rue du Louvre, 44.
BENDER (Xavier-Eugène), 1899, Paris, rue Alphonse-de-Neuville, 17.
BENOIT (Charles), 1893, Paris, rue de Turin, 28.
BENSAUDE, 1893, Paris, rue de Penthièvre, 24.
BERBEZ (Paul), 1882, Paris, rue du Bac, 95.
BERDAL (Henri), 1889, Paris, rue Tiquetonne, 62.
BERGÉ (André), 1889, Paris, avenue d'Iéna, 92.
BERGER (Paul), 1866, Paris, rue de Bourgogne, 16.
BERGOUIGNAN, 1899, Paris, rue de Poissy, 13, et à Evian-les-Bains.
BERNARD (Félix), 1891, Paris, rue Treilhard, 3, et à Plombières (Vosges).
BERNARD (Léon), 1895, Paris, rue du Général-Foy, 36.
BERNARD (Armand-Raoul), 1897, Paris, rue Gœthe, 9.

BERNARDBEIG (Jean-Pierre-Charles), 1891, l'été à Aix-les-Bains, l'hiver à Beaulieu (Alpes-Maritimes).
BERNE (Georges), 1879, Paris, boulevard Haussmann, 161.
BERNHEIM (Meyer), 1889, Paris, rue de la Bienfaisance, 17.
BERTHERAND, 1895, Paris, rue du Colisée, 38.
BERTHEUX (Pierre), 1877, Rennes (Ille-et-Vilaine), place de la Trinité, 1.
BERTHIER (Henri), 1898, Roanne (Loire). — **F.**
BERTHOD (Paul), 1883, Paris, rue Marbeuf, 10.
BERTIER (Louis), 1901, Aix-les-Bains, rue Centrale, 12
BESNIER (Ernest-Henri), 1853, Paris, boulevard Malesherbes, 59. — **F.**
BETTREMIEUX, 1881, Roubaix (Nord), rue Saint-Vincent-de-Paul, 30. — **F.**
BEZANÇON (Paul), 1888, Paris, rue de Miromesnil, 51. — **F.**
BEZANÇON (Fernand), 1891, Paris, rue de Monceau, 84.
BIDARD (HUBERDIÈRE P. S.), 1851, Saint-Bomer, Orne.
BIDE (J.-B.), 1875, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
BIGEARD (Ch.-L -G.-E.), 1895, Paris, boulevard Voltaire, 20.
BINOT (Jean-Émile), 1893, Paris, rue Cassette, 22.
BISCH (Louis), 1898, Grenoble (Isère), avenue d'Alsace-Lorraine, 21.
BIZE (Maurice-Émile), 1895, Paris, rue Saint-Dominique, 110.
BLACHE (René), 1864, Paris, rue de Surène, 5.
BLAISE (Paul), 1889, Troyes.
BLANC (Édouard-Henri), 1882, Shanghaï, Hong-Kong Road. — **F.**
BLOCH (Adolphe), 1867, Paris, rue Saint-Georges, 43.
BLOCH (Maurice), 1901, Paris, rue de la Bruyère, 39.
BLOCH (Paul), 1901, Paris, rue de Turbigo, 89.
BLUYSEN (Marie-F.-R.), 1897, Boulogne-sur-Mer, rue Nationale, 13.
BODIN (Eugène), 1892, Rennes (Ille-et-Vilaine), quai Chateaubriand, 17 *bis*.
BODIN (Léonce), 1893, Paris, rue Lafayette, 127.
BODINIER (Victor-Julien), 1880, Craon (Mayenne).
BOIDIN (Louis), 1901, Paris, rue de Miromesnil, 88.
BOISSARD, 1879, Paris, rue de Berlin, 47.
BOISSEAU (Jules) 1902, l'été à Bagnères-de-Luchon, Villa des Thermes, l'hiver à Grasse, Villa Felicita.
BOIX (Émile), 1890, Paris, boulevard Haussmann, 115.
BONAMY (René), 1895, Paris, rue Vineuse, 21.
BONNAIRE, 1880, Paris, rue de Grenelle, 134.
BONNEAU (A.-A.), 1890, Mantes (Seine-et-Oise), rue Thiers, 24.

BONNEL (Adolphe), 1898, Paris, avenue Ledru-Rollin, 84.
BONNET (Stéphane), 1884, Paris, rue de Turin, 13.
BONNUS (Étienne), 1894, Paris, rue Georges-Ville, 14, et à Divonne (Ain) (l'été).
BOQUEL (André), 1893, Angers (Maine-et-Loire), rue Saint-Martin, 14. — **F**.
BORICAUD, 1898, Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).
BOSVIEUX (J.-M.-F.), 1899, Ville-d'Avray (Seine-et-Oise).
BOTTENTUIT, 1866, Paris, rue Castellane, 13, et l'été à Plombières (Vosges). — **F**.
BOUCHACOURT (L.-F.-E.), 1894, Paris, rue de Madrid, 6.
BOUCHARD (Charles), 1862, Paris, rue de Rivoli, 174. — **F**.
BOUCHER (Paul), 1863, Corbeil (Seine-et-Oise). — **F**.
BOUCHERON (Hyppolyte), 1872, Paris, rue Pasquier, 11 *bis*.
BOUCHET (Paul), 1900, Paris, rue Hautefeuille, 19.
BOUISSON, 1886, Paris, rue Donizetti, 2.
BOULAY (Maurice), 1887, Paris, avenue Percier, 8 *bis*.
BOULLOCHE, 1888, Paris, rue Bonaparte, 5.
BOURCY (Paul), 1878, Paris, rue du faubourg Saint-Honoré, 82.
BOURDEL, 1881, Paris, rue La Boétie, 13. — **F**.
BOURGEOIS (Henri), 1898, Paris, rue de Naples, 44.
BOURGES, 1887, Paris, boulevard de Courcelles, 73.
BOURGUIGNON (Georges), 1902, Paris, rue Royer-Collard, 15.
BOURSIER (André), 1876, Bordeaux, rue Thiac, 7.
BOURSIER (Auguste), 1881, Paris, rue Cernuschi, 8, et l'été à Contrexéville (Vosges). — **F**.
BOUYER (Achille), 1859, Bordeaux, rue de l'Arsenal, 24, et l'été à Cauterets (Hautes-Pyrénées). — **F**.
BRAINE (Paul), 1882, Paris, avenue Victor-Hugo, 8.
BRANCA (Albert), 1895, Paris, rue Palatine, 5.
BRAULT, 1876, Paris, rue de l'Arcade, 18.
BRÉCY (Maurice), 1898, Villa des Pages, le Vésinet, (S.-et-O.).
BRÉCHOT, 1902.
BRELET (Maurice), 1901, Paris, rue Madame, 43.
BRÉSARD, 1891, Paris, rue de Marignan, 27.
BRIN (Henri), 1895, Angers (Maine-et-Loire).
BRINDEAU (Auguste), 1892, Paris, rue de Grenelle, 71.
BRISSAUD (Édouard), 1875, Paris, rue Bonaparte, 5.
BRISSY (Gabriel), 1903.
BROC (René), 1903.
BROCA (Auguste), 1881, Paris, rue de l'Université, 5. — **F**.
BRODEUR (P.), 1881, Montréal, Canada, rue Sherbrooke, 707.

BROSSARD (Jules), 1881, Poitiers (Vienne), rue de l'Est, 22.
BROUARDEL (Georges), 1893, Paris, rue de Verneuil, 47.
BROUSSIN (Charles), 1879, Versailles, rue de la Paroisse, 41. — **F.**
BROUSSOLLE, 1882, Dijon (Côte-d'Or), rue J.-J. Rousseau, 109. — **F.**
BRÜHL, 1886, Paris, rue Margueritte, 8 *bis*.
BRUN DU BOIS NOIR (H.-M. De), 1879, (Beyrouth (Syrie).
BRUNEAU (Frédéric), 1878, Châteauroux (Indre).
BUCQUOY (Jules), 1851, Paris, rue de l'Université, 81.
BUFNOIR (Maurice-Claude), 1897, Saint-Quentin (Aisne), rue d'Isle, 57.
BUREAU (Maurice), 1889, Nantes (Loire-Inférieure), place Lafayette, 3. — **F.**
BUREAU (Gustave), 1894, Nantes (Loire-Inférieure), rue Voltaire, 5.
BUSCARLET (Francis), 1888, Genève (Suisse), rue Petitot, 12.

C

CABOCHE (Paul), 1893, Paris, rue Saint-Honoré, 372.
CABOCHE (Henri), 1897, Paris, rue de Tocqueville, 22.
CADOL (H.-E.-A.), 1896, Paris, rue de Saint-Pétersbourg, 19.
CAHEN (Albert), 1900.
CAHN, 1883, Paris, place de la République, 16.
CALBET (J.-B.), 1889, Chatou (Seine-et-Oise), avenue du Chemin-de-Fer, 30.
CALDAGUÈS, 1903, Châteauroux (Indre).
CALMELS (Xavier), 1899, Albi (Tarn).
CALOT (J.-F.), 1887, Berck-sur-Mer.
CALVÉ (Jacques), 1902, Berck-sur-Mer, rue de l'Hôpital.
CAMESCASSE (Pierre), 1889, Paris, Villa Niel, 2.
CAMESCASSE (Jean), 1883, Saint-Arnoult (Seine-et-Oise).
CANTONNET, 1902, Paris, boulevard Saint-Germain, 177.
CANUET, 1850, Paris, boulevard de Courcelles, 106. — **F.**
CANUET (Louis-Étienne), 1895, Paris, boulevard de Courcelles, 106. — **F.**
CARLIER (Victor), 1882, Lille, rue des Jardins, 16. — **F.**
CARNOT (L.-A.-P), 1894, Paris, boulevard Saint-Michel, 73. — **F.**
CARRIÉ, 1874, Paris, rue Roquépine, 15.
CARRON DE LA CARRIÈRE (Guy), 1881, Paris, rue Lincoln, 2.

CARTAZ, 1871, Paris, boulevard Haussmann, 39. — **F**.
CARTON, 1900, Paris, rue de Provence, 29.
CASTAIGNE, 1896, Paris, rue de Prony, 15.
CASTEX (André), 1875, Paris, avenue de Messine, 30.
CATHELIN (Fernand), 1898, Paris, rue Pierre-Charron, 21.
CAUBET 1869, Toulouse, rue Alsace-Lorraine, 44.
CAUBET, (Henri-Louis), 1899, Toulouse, rue Alsace-Lorraine, 44.
CAUSSADE (Georges), 1886, Paris, square de La-Tour Maubourg, 10.
CAUTRU, 1890, Paris, rue Mogador prolongée, 6.
CAVASSE (Alfred), 1895, Paris, rue de Prony, 55.
CAYLA, 1882, Neuilly-sur-Seine, avenue de Neuilly, 31.
CAZALIS (J.), 1868, Cannes (Alpes-Maritimes), rue d'Antibes, 59.
CAZELLES, 1856, conseiller d'État, Paris, boulevard Malesherbes, 131.
CAZENAVE (William), 1891, Paris, rue Godot-de-Mauroi, 22.
CAZIN (Maurice), 1890, Paris, Place de la Madeleine, 7. — **F**.
CERISE (Laurent), 1903.
CESTAN (Raymond), 1895, Toulouse, rue Alsace-Lorraine, 52.
CHABRY (Jean-Baptiste-Lucien), 1894, Paris, rue de Châteaudun, 23.
CHAILLOU, 1891, Paris, rue de Luynes, 4.
CHAILLOUS (Maurice), 1895, Paris, rue de Longchamp, 14. — **F**.
CHAILLOUS (Joseph), 1896, Paris, rue d'Artois, 8.
CHAMPETIER DE RIBES (Camille), 1874, Paris, rue de l'Université, 28.
CHANTEMESSE, 1879, Paris, rue Boissy-d'Anglas, 30.
CHAPT, 1892, Épernay (Marne).
CHAPUT, 1880, Paris, avenue d'Eylau, 21.
CHARCOT (Jean), 1891, Paris, rue de l'Université, 80.
CHARPENTIER (Eugène), 1866, Paris, boulevard de l'Hôpital, 47.
CHARTIER (André), 1884, Paris, rue de Maubeuge, 21.
CHARTIER (Marius), 1903, Boulogne-sur-Seine.
CHASLIN (Philippe), 1882, Paris, rue de Rennes, 64. — **F**.
CHASTENET de GÉRY (Paul), 1900, Nantes, rue Voltaire, 17.
CHATELLIER, 1881, Paris, rue des Saussaies, 8.
CHAUFFARD, 1877, Paris, rue Saint-Simon, 2. — **F**.
CHENET, 1873, Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, 25.
CHERON (P.-Henri), 1894, Paris, rue de la Bienfaisance, 35.
CHEVALET (Hippolyte), 1869, Paris, boulevard Malesherbes, 92.
CHEVALLEREAU, 1875, Paris, rue des Pyramides, 9.
CHEVÉ (Louis), 1900, Paris, rue Denfert-Rochereau, 47.
CHEVRIER (Louis-Émile), 1899, Paris, rue Danton, 10. — **F**.
CHIBRET, 1890, Aurillac (Cantal).

CHIRAY (Maurice), 1902, Paris, rue Bassano, 12.
CHRÉTIEN (Henry-Joseph), 1883, Poitiers (Vienne), rue Victor-Hugo, 12.
CHUQUET, 1875, Cannes (Alpes-Maritimes), rue Germain, 5.
CIVATTE, 1899, Paris, boulevard Raspail, 223.
CIVEL (Victor), 1888, Brest, rue Saint-Yves, 37.
CLAEYS (Cyrille), 1903, Paris, rue de Maistre, 64.
CLAISSE (Paul), 1889, Paris, boulevard Saint-Germain, 197.
CLAISSE (André), 1895, Biarritz (Basses-Pyrénées), Villa Claisse, Chemin du Phare.
CLAUDE, 1893, Paris, rue du Cirque, 11 *bis*.
CLAUDE (Octave), 1903.
CLÉMENT (Louis), 1876, Avignon (Vaucluse), place Saint-Pierre, 3.
CLÉMENT (Pierre), 1903.
CLERMONT (Christian), 1897, Montluçon (Allier).
COCHEMÉ (Henri-J.), 1897, Reims (Marne).
COFFIN (Ernest), 1886, Paris, rue Soufflot, 16. — **F.**
COLLEVILLE, 1880, Reims, rue de l'Université, 14.
COMTE (Albert), 1895, Paris, quai d'Orsay, 11.
CONDOLÉON (J.-J.), 1883, Smyrne (Turquie d'Asie), rue Parallèle, 57. — **F.**
CONSTENSOUX, 1896, Paris, rue de Lisbonne, 21.
CONZETTE (Gaston), 1886, Saint-Mandé (Seine), Grande-Rue, 17.
CORNILLON, 1867, Vichy (Allier), rue de la Chaume, 17.
COTTET (Jules), 1895, Paris, avenue de Lowendal, 12 et Évian-les-Bains (Haute-Savoie).
COTTARD (Georges), 1903.
COTTIN (Émile), 1875, Dijon, rue Vauban, 12.
COUDERT (Émile), 1899, Paris, rue de Miromesnil, 105.
COUDRAY, 1878, Paris, rue de Miromesnil, 71.
COULHON, 1859, Montluçon (Allier).
COURTADE (A.), 1881, Paris, rue Castellane, 14.
COURTADE (Th.-Marie-Denis), 1883, Paris, faubourg Saint-Honoré, 166.
COURTELLEMONT, 1900, Amiens, Porte-Paris, 14.
COURTILLIER (Léon), 1893, Paris, rue de la Bienfaisance, 8.
COURTOIS-SUFFIT, 1887, Paris, boulevard de Courcelles, 38.
COUVELAIRE (A.-M.), 1897, Paris, rue Pierre-Charron, 29.
COVILLE (Maurice), 1895, Orléans (Loiret), rue du Colombier, 18.
COYON (Amand), 1896, Paris, rue de l'Arcade, 20.
CRÉQUY (J.-B.-Ulysse), 1854, Paris, boulevard Magenta, 124.
CRIVELLI (Marcel), 1884, Melbourne, Albert Park (Australie). — **F.**

CROISIER (Alexandre), 1898, Blois (Loir-et-Cher).
CROUZON, 1900, Paris, rue du Commandant-Rivière, 12. — **F**.
CRUET, 1875, Paris, rue des Capucines, 22.
CUNÉO (Bernard-Joseph), 1895, Paris, rue Godot-de-Mauroi 18.
CUVILLIER (Henri-Jean), 1887, Paris, rue Cambon, 4.

D

DA COROGNA-BEY, 1862. Le Caire (Égypte).
DAMALIX, 1879, Charenton-Saint-Maurice (Seine), rue des Épinettes.
DAMBRIN, 1899, Toulouse, rue Pargaminières, 66.
DANTHON, 1861, Montluçon.
DARIER, 1880, Paris, boulevard Malesherbes, 77.
DAROLLES (Camille), 1873, Provins (Seine-et-Marne).
DARRÉ (Henri), 1902, Paris, boulevard Port-Royal, 88.
DARTIGUES (Louis), 1896, Paris, rue d'Anjou, 14.
DAUCHEZ, 1879, Paris, rue de Mézières, 6.
DAURIAC (Jules-Stanislas), 1892, Paris, rue Brochand, 23.
DEBOVE (Maurice), 1868, Paris, rue La Boétie, 53. — **F**.
DECLOUX (Léon), 1895, Paris, rue d'Offémont, 23.
DEFOIX (Pierre), 1868, Chabas, République Argentine.
DEFONTAINE (L.-C.), 1878, Le Creusot (Saône-et-Loire).
DEGORCE, 1898, Hanoï (Tonkin).
DEJEANNE (Jean-M.), 1869, Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyr.), rue Coustous, 30.
DEJERINE (Jules), 1874, Paris, boulevard Saint-Germain, 179.
DEJERINE-KLUMPKE (Mme), 1887, Paris, boulevard Saint-Germain, 179.
DELAGÉNIÈRE (Yves-H.), 1886, Le Mans (Sarthe).
DELAMARE (Valery-Jules-Victor), 1895, Paris, rue de la Pompe, 30.
DELANGLADE (Joseph), 1892, Marseille, rue Nicolas, 24.
DELAUNAY (Jacques), 1874, Paris, avenue Bosquet, 42. — **F**.
DELAUNAY (Eugène), 1889, Paris, avenue Montaigne, 53.
DELAUNAY (Victor), 1899, Paris, rue de Florence, 10.
DELAUNAY (Paul), 1901, Le Mans, avenue Thiers, 44.
DELBET (Pierre), 1884, Paris, rue du Bac, 24.
DELESTRE (Marcel), 1897, Paris, avenue de Villiers, 89.
DELHERM (Louis), 1899, Paris, rue de la Bienfaisance, 2.

DELILLE (Arthur), 1903.
DELMONT-BEBET, 1895, Paris, rue de Flandre, 103.
DEMANTKÉ, 1892, Dreux (Eure-et-Loir), rue Parisis, 44.
DEMARS (Achille), 1884, Paris, rue Castellanne, 12.
DEMELIN, 1883, Paris, avenue d'Eylau, 19.
DEMOULIN (Alphonse), 1883, Paris, rue du Four, 8.
DENÉCHAU (Désiré), 1903.
DENIS (Maurice), 1901, Dreux.
DEROCHE (René), 1886, Paris, rue de Rome, 67.
DEROCQUE (André-Pierre), 1893, Rouen (Seine-Inférieure), quai du Havre.
DERVILLE (Léon), 1883, Lille, rue Jean-sans-Peur, 2.
DESCAZALS (Louis-A.-P.), 1895, Limoges (Haute-Vienne).
DESCHAMPS (Eug.), 1881, Paris, rue La Boétie, 21.
DESCOMPS (Paul), 1902, Paris, rue Monsieur-le-Prince, 62.
DESCOMPS (Pierre), 1902, Paris, rue Monsieur-le-Prince, 62.
DESCROIZILLES (Jacques-Arthur), 1857, Paris, 29, avenue de l'Opéra.
DESFOSSES (L.-P.), 1893, Paris, rue de Rome, 47.
DESMARET, 1902.
DESNOS, 1877, Paris, rue La Boétie, 59.
DESPRÉAUX, 1883, Paris, rue Littré, 11. — F.
DESVAUX (G.-G.-L.), 1895, Angers (Maine-et-Loire), rue Paul-Bert, 16.
DETOT (Paul-Émile), 1900, Paris, rue Valentin-Haüy, 5.
DEVÉ (Félix), 1897, Rouen (Seine-Inférieure), rue des Carmes, 45.
DEVERS (Alfred), 1855, Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure), rue de l'Aireau, 32.
DEVRAIGNE, 1901, Paris, rue Las-Cases, 3.
DÉZARNAULDS (Pierre), 1903.
DIETERLEN, 1878, Versailles, avenue de Villeneuve-l'Étang, 45.
DIEULAFOY, 1865, Paris, avenue Montaigne, 38.
DIRIART (Raymond), 1893, Pau (Basses-Pyrénées), rue Bayard, 17.
DOBROVITCH (Antoine), 1903.
DOLÉRIS (Jacques-Amédée), 1876, Paris, boulevard de Courcelles, 20.
DOMINICI (Henry), 1894.
DONNET (René), 1891, Limoges (Haute-Vienne).
DRANSART (Narcisse), 1872, Somain (Nord).
DREYFUS (Pierre), 1903, Salonique (Turquie).
DROUIN (Alphonse), 1874, Le Mans (Sarthe), rue Auvray, 50.
DRUAULT, 1896, Chanceaux-sur-Choisille (Indre-et-Loire).

DUBAR (Louis-E.), 1876, Lille (Nord), rue de Tournai, 82.
DUBARRY, 1884, Paris, rue du Mail, 13.
DUBREUILH, 1882, Bordeaux, rue Ferrère, 27.
DUBRISAY, 1856, Paris, rue Jacob, 3.
DUBRISAY (Louis), 1890, Paris, rue Jacob, 3.
DUBUC, 1859, Paris, rue Taitbout, 83.
DUCHESNE, 1859, Paris, rue Fontaine, 33.
DUCLAUX, 1901, Paris, boulevard Raspail, 133.
DUFOUR (Étienne), 1892, Paris, rue Boissière, 58.
DUFOURNIER (Léon-Alfred), 1889, Paris, rue de la Pompe, 9. — **F.**
DUGUET, 1861, Paris, rue de Londres, 60.
DUJON (Victor), 1893, Moulins (Allier).
DUMAZ (Jules), 1868, Bassens (Savoie).
DU PASQUIER, 1899, Le Havre (Seine-Inférieure), rue de l'Orangerie, 10.
DUPLAY, 1858, Paris, rue Jouffroy, 70. — **F.**
DUPRÉ (Edmond), 1887, Laval (Mayenne), rue Crossardière, 21.
DUPRÉ (Ernest), 1887, Paris, rue Saint-Georges, 47.
DUPUY, 1852, Caudéran (Gironde), chemin d'Eysines, 8.
DUPUY (Paul-Jean), 1900, Paris, rue la Fayette, 56.
DUPUY-DUTEMPS, 1896, Paris, rue Marignan, 14.
DURAND-FARDEL (Raymond), 1881, Paris, rue de Courcelles, 164, et à Vichy (Allier). — **F.**
DURET (Henry), 1871, Lille, boulevard Vauban, 21.
DURRIEUX, 1896, Alger, boulevard Laferrière.
DUTIL (Adolphe), 1884, Nice (Alpes-Maritimes).
DUTOURNIER (M.-E.-A.), 1892, Bayonne (Basses-Pyrénées), place Notre-Dame, 6.
DUVAL (Pierre), 1898, Paris, boulevard Saint-Germain, 202.
DUVERNOY (Édouard), 1875, Belfort (Haut-Rhin). — **F.**
DUVIVIER (Jean-Louis-Denis), 1892, Ham (Somme).

E

EHRHARDT (Pierre-Charles), 1889, Paris, rue Jouffroy, 95.
ÉMERY (Émile), 1893, Paris, rue Saint-Lazare, 105.
ENGELBACH (Paul), 1883, Le Havre (Seine-Inférieure).
ENRIQUEZ, 1888, Paris, avenue de l'Alma, 8.
ESCAT, 1894, Marseille (Bouches-du-Rhône), allées des Capucins 9.

ESMONET (Charles), 1898, Paris, rue du Four, 28, et à Châtel-Guyon (l'été).
ESPINE (D') (Jean), 1867, Genève (Suisse). — **F**.
ESTRABAUT (Paul-Charles), 1895, Paris, avenue Friedland, 22.
ETTLINGER (Charles), 1889, Paris, rue Notre-Dame-de-Lorette, 22.

F

FAISANS, 1877, Paris, rue La Boétie, 30.
FAUQUEZ (Raoul), 1893, Paris, boulevard Malesherbes, 29.
FAURE (Jean-Louis), 1887, Paris, rue de Seine, 10.
FAURE (Louis), 1862, Riom (Puy-de-Dôme).
FAURE (Maurice), 1895, Paris, rue de la Bienfaisance, 2, La Malou-les-Bains (Hérault) et Nice.
FAUVEL (Louis-Auguste), 1894, Châlons-sur-Marne, rue Grande-Étape, 48.
FÉLIZET, 1866, Paris, rue d'Amsterdam, 93.
FERNET, 1860, Paris, rue de Courcelles, 58. — **F**.
FÉROUELLE (Arthur), 1898, Saumur (Maine-et-Loire).
FERRAND (Jean-Baptiste), 1898, Paris, rue de Solferino, 6.
FERRAS, 1869, Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne). — **F**.
FERRON (Jules), 1896, Laval (Mayenne).
FERRY, 1902.
FESTAL (Alfred), 1882, Arcachon (Gironde), villa David.
FIQUET (A.-L.-A.), 1892, Aix-les Bains (Savoie), place Carnot.
FLEURY (Maurice de), 1886, Paris, boulevard Haussmann, 139.
FLORAND, 1882, Paris, rue La Boétie, 59.
FOLET (Henri), 1864, Lille, rue Solférino, 232.
FOLLET, 1892, Rennes (Ille-et-Vilaine), rue Duguesclin, 3.
FONTOYNONT (Maurice-A.), 1896, Tananarive (Madagascar).
FONT-RÉAULX (DE), 1897, Paris, rue de Thann, 13.
FORT (Joseph), 1858, Paris, rue des Capucines, 6.
FOSSARD, 1897, Paris, rue d'Hauteville, 69. — **F**.
FOUCAULT, 1866, Fontainebleau.
FOURNIER (Alfred), 1854, Paris, rue de Miromesnil. 77 — **F**.
FOURNIER (Louis-Joseph), 1892, Paris, rue du Rocher, 46.
FOURNIER (Edmond), 1894, Paris, rue de Miromesnil, 77. — **F**.
FRANÇAIS (Henri), 1902, Paris, rue de Thann, 6.
FRANÇAIS (Raymond), 1902, Paris, avenue Marceau, 69.
FRANCILLON (Mlle), 1901, Paris, avenue de Friedland, 18.

FREDET (Edmond), 1864, Paris, boulevard Malesherbes, 95, et à Royat (Puy-de-Dôme). — F.
FREDET (Pierre), 1893, Paris, rue de Rivoli, 182.
FRÉMONT (Victor), 1881, Vichy (Allier), rue de Nîmes, 38, et l'hiver à Nice (Alpes-Maritimes). — F.
FRENKEL (Bernard), 1894, Bucarest (Roumanie).
FRESSON (Henri), 1897, Whampow road 18, Shanghaï (Chine).
FREY (Léon), 1892, Paris, boulevard Haussmann, 99.
FROIN (Georges), 1900, Paris, avenue d'Antin, 27.
FROUSSARD, 1897, Paris, rue Cardinet, 55, et à Plombières (Vosges). — F.
FUMOUZE (Victor), 1863, Paris, faubourg Saint-Denis, 78.

G

GAILLARD (Jules), 1903.
GALISSARD de MARIGNAC, 1876, Genève, rue Senetrier, 18. — F
GALLOIS (Paul), 1880, Paris, rue de la Bienfaisance, 17.
GAMPERT (Aloïs-Michel), 1887, Genève (Suisse), rue Bellot, 9.
GANDY (Charles), 1895, Paris, rue du Rocher, 75.
GARDNER (Faxton-Eugène), 1900, New York.
GARNIER (Marcel), 1895, Paris, rue du Rocher, 82.
GASNE (Georges), 1893, Paris, rue de Miromesnil, 92.
GASTOU, 1889, Paris, rue de Rome, 47.
GAUCHAS, 1877, Paris, rue Meissonier, 6.
GAUCKLER, 1901, Paris, rue Leclerc, 6 et Pougues.
GAUDEAU, 1902, Tours, 32, rue Emile-Zola.
GAUDEMET, 1902, Dijon, place Saint-Jean, 4.
GAUME (Louis), 1883, Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 131.
GAUTHIER (Jean), 1889, médecin sanitaire à Suez (Égypte).
GAUTIEZ, 1880, Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 182.
GEFFRIER, 1879, Orléans (Loiret), rue d'Escures, 6.
GELLÉ (Louis), 1882, Provins (Seine-et-Marne). — F.
GENEVRIER, 1902, Paris, rue Pré aux Clercs, 8.
GENOUVILLE (Félix-Louis), 1890, Paris, rue de Lille, 75. — F.
GÉRAUDEL (Emile), 1898, Paris, rue Boissière, 25.
GERVAIS DE ROUVILLE, 1891, Montpellier (Hérault), rue Jacques-Cœur, 12.
GESLAND (Hippolyte), 1893, Paris, rue de Vaugirard, 155.
GHIKA, 1896, Paris, rue Étienne-Marcel, 26.
GIBERT (Marc), 1896, Le Havre (Seine-Inférieure).

GIBERT (Paul-Eugène), 1855, Sèvres, avenue de Bellevue, 4. — **F.**
GILBERT, 1880, Paris, rue de Rome, 27. — **F.**
GILIS (Fernand), 1889, Nîmes, boulevard de l'Amiral-Courbet, 8.
GIMBERT, 1904, Cannes (Alpes-Maritimes).
GIOUX (Léon), 1883, Seilhac (Corrèze).
GIRARD (Jules), 1871, Grenoble (Isère), rue Vicat, 4.
GIRARD (Joseph), 1898, Paris, Institut Pasteur.
GIROD (Charles), 1899, Paris, rue Moncey, 16.
GIROU, 1878, Aurillac (Cantal), avenue Gambetta, 11.
GOMOT, 1881, Guéret (Creuse), rue Ferraguë, 9.
GOSSET, 1894, Paris, rue de Lille, 81.
GOUGET, 1890, Paris, boulevard Haussmann, 139.
GRANCHER, 1867, Paris, rue Beaujon, 36. — **F.**
GRANDHOMME (Albert), 1885, Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), place du Château, 14.
GRANDMAISON (DE), 1888, Paris, rue de Penthièvre, 36.
GRAUX (Gaston), 1873, Paris, avenue Kléber, 95, et l'été à Contrexéville (Vosges). — **F.**
GRENET (Alphonse), 1894, Étampes (Seine-et-Oise). — **F.**
GRENET (Henri), 1899, Paris, rue de l'Université, 26.
GRIFFON (Vincent), 1896, Paris, rue Joubert, 20.
GRISEL, 1896, Paris, rue Bonaparte, 11.
GROSJEAN (Gustave), 1896, Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais).
GROSSE (Albert), 1899, Nantes, rue de la Rozière, 35 *bis*.
GUELLIOT (Octave), 1877, Reims, rue du Marc, 9. — **F.**
GUENARD (Raymond), Épernay, rue Gambetta, 10.
GUENIOT (Alexandre), 1857, Paris, rue de Lille, 1.
GUÉNIOT (Paul), 1898, Paris, rue de Bourgogne, 58.
GUENOT (Joseph), 1901.
GUÉRY (Arthur), 1897, Fontenay-le-Comte (Vendée).
GUIARD (Firmin), 1878, Paris, rue Pigalle, 2.
GUIBAL, 1899, Béziers (Hérault), allées Paul-Riquet.
GUIBÉ (Maurice-Joseph), 1896, Paris, rue du Pré-aux-Clercs, 5.
GUIBERT, 1858, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
GUIHAL (Charles), 1867, Nantes. rue Cassini, 5.
GUILLAIN (Georges), 1898, Paris, rue de Luynes, 6.
GUILLAUME (Louis), 1902, Tours.
GUILLEMIN (Marie-Joseph), 1895, Neufchâteau (Vosges).
GUILLEMOT (Louis), 1895, Paris, boulevard Saint-Germain, 215 *bis*
GUILLEMOT (Albert), 1896, Paris, rue de Clichy, 56.

GUILLERMET (J.-L.), 1874, Chatou (Seine-et-Oise), rue Camille-Périer, 2.
GUILLET, 1882, Caen (Calvados), rue des Carmélites, 28.
GUINARD, (Aimé), 1879, Paris, rue Godot-de-Mauroi, 20.
GUINARD (Urbain), 1894, Saint-Étienne (Loire).
GUINON (Georges), 1883, Kermebon-en-Treboul, par Douarnenez (Finistère).
GUINON (Louis), 1884, Paris, rue de Madrid, 22. — **F**.
GUISEZ (Jean), 1898, Paris, boulevard Malesherbes, 72.
GUITER (Émile), 1879, Cannes (Alpes-Maritimes), villa Denise, boulevard de la Croisette.
GUYON (Félix), 1853, Paris, rue de la Baume, 28.
GUYON (Félix-Jean), 1888, Paris, rue de la Baume, 28.

H

HACHE (Maurice), 1879, Beyrouth (Syrie). — **F**.
HALBRON (Paul), 1901, Paris, rue Paul Baudry, 11.
HALIPRÉ (André), 1891, Rouen (Seine-Inférieure), rue des Carmes, 90.
HALLÉ (Noël), 1882, Paris, rue du Bac, 108.
HALLÉ (Jean), 1894, Paris, rue du Bac, 100.
HALLION (Louis), 1888, Paris, faubourg Saint-Honoré, 54.
HALLOPEAU, 1866, Paris, boulevard Malesherbes, 91.
HALLOPEAU (Paul), 1899, Paris, boulevard Malesherbes, 91.
HARTMANN (Henri), 1881, Paris, place Malesherbes, 4.
HAURY (Auguste), 1895, Paris, rue de Clignancourt, 20.
HAUSER, 1897, Paris, rue Fourcroy, 20.
HEITZ (Jean), 1898, Paris, avenue Jules-Janin, 24, et à Royat (Puy-de-Dôme) l'été. — **F**.
HEITZ-BOYER, 1901, Paris, rue Saint-Lazare, 58.
HÉLARY (Louis-Jean), 1888, Enghien, Grande-Rue, 46.
HENNECART (Alex.), 1896, Sedan (Ardennes).
HENROT (Henri), 1863, Reims (Marne).
HEPP (Maurice), 1895, Paris, rue Magellan, 1.
HERBÉCOURT (D'), 1897, Paris, rue Saint-Georges, 20.
HERBET, 1894, Paris, rue du Four, 14. — **F**.
HÉRESCO (Pierre), 1895, Bucarest (Roumanie), rue Scaune, 64. — **F**.
HERMARY, 1893, Tours (Indre-et-Loire).
HERRENSCHMIDT (Henri), 1896, Paris, rue Lauriston, 68.
HERRENSCHMIDT (André), 1899, Paris, rue Freycinet, 10.

HERSCHER (Maurice), 1898, Paris, rue de la Boétie, 85.
HEURTAUX (Alfred), 1855, Nantes, rue Newton, 2.
HIRTZ (Edgar), 18;3, Paris, rue de Miromesnil, 29.
HIVET (Gaston), 1897, Château Thierry (Aisne).
HONTANG, 1883, Paris, avenue de Malakoff, 61.
HORTELOUP, 1903, Estacion Santa Eufemia, province de Cordoba (République Argentine)
HUDELLET, 1872, Bourg (Ain), rue Pêcherie. — F.
HUDELO, 1886, Paris, rue d'Alger, 8.
HUET, 1884, Paris, rue Jacob, 21.
HUGUIER (Alphonse), 1899, Paris, rue de Monceau, 6.
HULLEU (Maxime), 1901, Dunkerque, rue Sainte-Barbe, 8.
HUTINEL, 1872, Paris, rue Bayard, 7.

I

IMBERT (Léon), 1895, Marseille, cours du Chapitre, 2.
ISCH-WALL, 1886, Paris, rue de l'Arcade, 23.
ISELIN (Armand), 1897, rue d'Assas, 70.
ISIDOR (Camille), 1893, Paris, rue de Maubeuge, 17.
ISZENARD (Paul), 1873, Saint-Denis (Seine).

J

JACOBSON (Grégoire), 1894, Bucarest (Roumanie), strada Luterana, 39.
JACOMET (J.-M.-L.-A.), 1897, Douai (Nord), rue Saint-Julien, 24.
JACQUEMIN, 1902, Paris, boulevard du Temple, 35.
JACQUET, 1883, Paris, rue du Général-Foy, 52.
JACQUINET (G.-A.-R.), 1892, Reims (Marne).
JALAGUIER, 1875, Paris, rue Lavoisier, 25.
JAMIN (Robert), 1878, Paris, rue Taitbout, 32.
JANET, 1886, Paris, rue Tronchet, 4.
JANOT (Armand), 1898, Paris, avenue Ledru-Rollin, 83.
JARDET (Paul), 1881, Vichy (Allier), villa Portena. — F.
JARVIS (Charles), 1901, Paris, boulevard Malesherbes, 11.
JAYLE (Félix), 1891, Paris, boulevard Saint-Germain, 232. — F.
JEAN (Alfred), 1874, Paris, rue Tronchet, 29.
JEANNIN (Georges), 1893, Lons-le-Saulnier (Jura).
JEANSELME, 1883, Paris, rue de Miromesnil, 92.
JEANTON, 1882, Paris, rue Boccador, 18. — F.
JOCQS 1881, Paris, rue de Rome, 51.

JOFFROY, 1867, Paris, boulevard Saint-Germain, 195. — **F.**
JOLLY (Justin), 1894, Paris, rue de Babylone, 59.
JOMIER (Julien), 1900, Paris, rue Frédéric-Bastiat, 9.
JONG (Israëls de), 1903.
JORAND (C.), 1892, Nangis (Seine-et-Marne).
JOSUÉ, 1893, Paris, avenue de Villiers, 7.
JOUON (Eugène), 1899, Nantes (Loire-Inférieure).
JOURDAN (Maurice), 1890, Marseille, rue Breteuil, 61.
JOUSSET (Marc), 1878, Paris, boulevard Saint-Germain, 241.
JOUSSET (André), 1897, Paris, rue de Courcelles, 11.
JUDET (Henri), 1898, Paris, rue de Tocqueville, 22.
JUNIEN-LAVILLAUROY (Paul), 1894, Cognac (Charente), place de la Corderie, 13.

K

KAHN (Léon), 1892, Paris, boulevard Haussmann, 154.
KARTH, 1878, Paris, rue Christiani, 11.
KATZ (Albert), 1899, Paris, place des Ternes, 9.
KEIM, 1896, Paris, rue de Miromesnil, 78. — **F.**
K'GUISTEL (Yan), 1867, Guérande (Loire-Inférieure).
KLEIN, 1902, Auxerre, (Yonne).
KLIPPEL (F.-M.), 1884, Paris, rue de Grenelle, 20. — **F.**
KUSS, 1893, Sanatorium d'Angicourt.

L

LABADIE-LAGRAVE, 1867, Paris, avenue Montaigne, 8. — **F.**
LABBÉ (Léon), 1856, Paris, boulevard Haussmann, 117.
LABBÉ (Louis-Donatien), Paris, 1878, rue de Miromesnil, 46.
LABBÉ (Marcel), 1894, Paris, rue de Prony, 9.
LABBÉ (Raoul), 1898, Paris, avenue Kléber, 14.
LABEY (Georges), 1897, Paris, avenue de Breteuil, 39.
LABURTHE, 1865, Paris, rue Cretet, 7.
LACAPÈRE (Georges), 1898, Paris, rue Volney, 4.
LACASSE, 1901, Paris, rue de Clichy, 9.
LACAZE-DORI (Raymond), 1879, Montauban, allées Mortarieu, 1.
LACOUR (René), 1894, Épinal (Vosges), rue Gambetta, 27. — **F.**
LADROITTE (J.-L.), 1881, Brunoy (Seine-et-Oise). — **F.**
LAFOSSE (Paul), 1903.

LAFOURCADE (Louis), 1888, Bayonne, rue Jacques-Laffite, 2.
LAGRANGE (Antoine), 1869, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
LAIGNEL-LAVASTINE (Maxime), 1899, Paris, rue de Rome, 45. — **F.**
LALESQUE, 1878, Arcachon (Gironde), villa Claude-Bernard.
LAMOUROUX (Jean), 1898, Paris, rue du Caire, 51.
LAMY (Henri), 1889, Paris, rue Saint-Philippe du-Roule, 8.
LANCE, 1899, Paris, rue Blanche, 46.
LANCRY (Gustave), 1883, Dunkerque.
LANDETA (Jean Baptiste de), 1859, Habana (Ile de Cuba).
LANDOUZY (Louis), 1871, Paris, rue de l'Université, 15.
LANDOWSKI (Ladislas), 1892, Paris, rue de Miromesnil, 62.
LANGENHAGEN (Alex.-René DE), 1880, Paris, rue Le Sueur, 14.
LANGEVIN (Gustave), 1899, Le Mans (Sarthe).
LANNELONGUE (O.-M.), 1862, Paris, rue François-Ier, 3.
LAPERSONNE (DE) (F.-J.), 1879, Paris, boulevard Malesherbes, 90.
LARCHER, 1863, Paris, rue de Passy, 97.
LAROCHE, 1895, Périgueux (Dordogne), boulevard Michel-Montaigne, 22.
LASKINE, 1886, Paris, rue de Châteaudun, 38.
LASSERRE, 1890, Bayonne (Basses-Pyrénées).
LATASTE, 1875, Paris, rue Radziwill, 9.
LATIL (Victor), 1878, Aix-en-Provence, rue Goyrand.
LAUBRY (Charles), 1899, Paris, rue Marbeuf, 14 *bis*.
LAUGIER (Maurice), 1865, Paris, rue d'Athènes, 10.
LAUNAY, 1892, Paris, rue La Boétie, 12.
LAUNOIS, 1879, Paris, rue Portalis, 12.
LAURAND, 1877, Paris, avenue Kléber, 77.
LAURENS (Georges), 1893, Paris, rue de la Victoire, 60.
LAURENS (Paul), 1900, Paris, rue La Trémoille, 3.
LAURENT (Auguste), 1877, Versailles (Seine-et-Oise), rue Colbert, 7.
LAUTH (T.-G.), 1883, Le Vésinet (Seine-et-Oise), rue Alphonse-Pallu, 48.
LAVAUX, 1884, Paris, boulevard Émile-Augier, 18.
LAVERGNE (Fernand), 1879, Biarritz (Basses-Pyrénées).
LAVIE (Abel), 1883, Rueil (Seine-et-Oise).
LE BEUF (Pierre-Ph.-Jules), 1866, Bayonne, rue Vainsot, 14.
LE BLOND (Albert), 1869, Paris, place Saint-Georges, 28.
LEBON (Henri), 1891, Paris, rue de Saint-Pétersbourg, 16.
LEBRET, 1901, Divonne-les-Bains.
LECÈNE, 1900, Paris, rue Madame, 15.
LECLERC (René), 1878, Saint-Lô (Manche), rue du Château, 1.

LE DAMANY, 1894, Rennes (Ille et-Vilaine).
LE DENTU, 1862, Paris, rue Lisbonne, 31.
LEDUC, 1876, Paris, avenue Bosquet, 16 *ter*.
LEENHARD, 1903, Montpellier (Hérault), rue Marceau, 7.
LEFEBVRE (Albert). 1887, Laon (Aisne). – **F.**
LEFÈVRE (Armand), 1884, Malakoff (Seine), route de Montrouge, 95.
LEFLAIVE, 1883, Paris, rue Lafayette, 189. — **F.**
LE FUR (René), 1895, Paris, rue La Boëtie, 103.
LE GENDRE (Paul), 1881, Paris, rue Taitbout, 95.
LEGRAND (Hermann), 1886, médecin sanitaire à Alexandrie (Égypte).
LEGROS (Gaston), 1899, Paris, rue de Miromesnil, 96.
LEGRY (Th.), 1886, Paris, rue de Rennes, 65.
LEGUEU (F.-L.), Paris, 1886, rue de Rome, 29. — **F.**
LEJONNE (Paul), 1898, Paris, villa Niel, 4.
LE LORIER (Victor), 1900, Paris, avenue de Wagram, 78.
LEMARIEY (Théodore), 1892, Rouen, rue Guillaume-le-Conquérant, 1.
LEMIERRE (André), 1900, Paris, boulevard Péreire, 167.
LENGLET (Eugène), 1898, Paris, rue de Vézelay, 9.
LENOBLE, 1894, Brest (Finistère), rue de la Mairie, 2.
LENOIR (Olivier), 1894, Paris, boulevard Saint-Germain, 67.
LE NOIR, 1887, Paris, rue de Rivoli, 162.
LENORMANT (Charles), 1897, Paris, cité Vaneau, 5.
LÉO (Gontrand), 1898, Paris, avenue Victor-Hugo, 186.
LÉONARDON-LAPERVENCHE, 1883, Ribérac.
LEPAGE, 1883, Paris, boulevard Malesherbes, 78. — **F.**
LEPETIT (Louis-Paul), 1891, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
LE PIEZ (Aristide), 1868, Biarritz (Basses-Pyrénées).
LE PLAY, 1902, Paris, rue du Bac, 40.
LEREBOULLET (Pierre), 1897, Paris, bd St-Germain, 177. — **F.**
LEREDDE, 1889, Paris, rue La Boétie, 31.
LERI (André), 1900, Paris, avenue Hoche, 38.
LERMOYEZ, 1880, Paris, rue La Boétie, 20 *bis*.
LEROUX (Charles), 1875, Paris, rue Chauveau-Lagarde, 14.
LEROUX (Henri), 1876, Paris, rue de Grenelle, 42.
LE ROUX (Henri), 1899, Caen (Calvados), rue Jean-Romain, 16.
LEROY (Léandre), 1863, Paris, rue Saint-Philippe-du-Roule, 4.
LE ROY (Lucien), 1883, Paris, rue de Grenelle, 119.
LE ROY (Georges), 1885, Paris, rue Tronchet, 29.
LE ROY DES BARRES (Adrien), 1899, Hanoï (Tonkin).
LESAGE (Adolphe), 1884, Paris, boulevard Saint-Germain, 226.

LESNÉ (A.-E.), 1895, Paris, rue de Miromesnil, 2.
LE SOUEF, 1858, Rouen (Seine-Inférieure), rue Fontenelle, 24.
LE SOURD (François), 1899, Paris, rue Saint-André-des-Arts, 49.
LE SOURD (Louis), 1898, Paris, rue de l'Arcade, 16.
LÉTIENNE, 1888, Paris, rue de Penthièvre, 2.
LETULLE, 1874, Paris, rue de Magdebourg, 7.
LEUDET (Pierre-Robert), 1884, Paris, rue de Bellechasse, 72.
LEURET (André), 1899, Paris, rue Victor-Considérant, 4.
LEVAL-PICQUECHEF (Louis-Raoul), 1880, Paris, rue Clément-Marot, 5.
LEVEN (Gabriel), 1897, Paris, rue de Miromesnil, 66.
LEVESQUE (Georges), 1898, Valenciennes (Nord).
LEVI (Léopold), 1891, Paris, rue d'Édimbourg, 11 *bis*.
LEVREY (Léon), 1895, Boulogne-Billancourt (Seine), rue des Rieux, 18.
LEVY (Émile-Paul), 1893, Paris, rue du Général-Foy, 17. — **F**.
LÉVY, 1902.
LHERMITE, 1901.
LION (G.-C.), 1886, Paris, Quai d'Orsay, 27 *bis*.
LOEPER (Maurice), 1898, Paris, rue Paul-Louis-Courier, 15.
LŒWY (Robert), 1897, Paris, boulevard Saint-Michel, 87.
LOMBARD (E.-E.-J.), 1895, Paris, rue de Rome, 49.
LONDE (Paul), 1891, Paris, rue d'Athènes, 15. — **F**.
LONG (Édouard), 1894, Genève, rue Constantin, 6. — **F**.
LORRAIN (Maurice), 1894, Paris, avenue Kléber, 47. — **F**.
LORTAT-JACOB (Léon), 1899, Paris, avenue Carnot, 30.
LOUBET (Louis), 1898, Marseille (Bouches-du-Rhône).
LOUSTE, 1901, Paris, boulevard Haussmann, 167.
LOVY (Frédéric), 1889, Tunis, avenue de France, 4. — **F**.
LUBET-BARBON, 1882, Paris, boulevard Haussmann, 110. — **F**.
LUCAS-CHAMPIONNIÈRE (Just), 1865, Paris, avenue Montaigne, 3.
LUCAS-CHAMPIONNIÈRE (Paul), 1871, Paris, rue de Clichy, 52.
LUNEAU (Gabriel), 1871, Nantes, rue Bastille, 64.
LUTAUD (Paul), 1903, Paris, rue Pierre-Charron, 31.
LUTIER (André), 1899, Paris, rue de Lévis, 57.
LUYS (Georges), 1896, Paris, rue de Grenelle, 20.
LYON, 1886, Paris, rue de la Pépinière, 11.

M

MACAIGNE (M.-H.), 1888, Paris, avenue d'Antin, 73.
MAGDELAINE (L.-P.), 1893, Paris, rue de Villersexel, 7.
MAHAR (Vincent), 1900, Paris, rue Nouvelle, 3.
MALAPERT (P.-H.), 1890, Poitiers (Vienne).
MALARTIC (Jean-A.-H.), 1897, Toulon (Var), boulevard de Strasbourg, 42.
MALASSEZ, 1867, Paris, boulevard Saint-Germain, 168. — **F.**
MALHERBE (Aristide-Armand), 1891, Paris, place de Laborde, 12.
MALHERBE (Albert-Hippolyte), 1868, Nantes, rue Bertrand-Geslin, 7.
MALIBRAN, 1881, Menton (Alpes-Maritimes), et Cauterets.
MANGIN-BOCQUET (G.-E.), 1892, Paris, rue Lavoisier, 22.
MANTEL (Paul), 1886, Saint-Omer (Pas-de-Calais), place Victor-Hugo, 7.
MANTOUX (Denis), 1899, Paris, rue de Richelieu, 92, et Cannes le Cannet, Villa Sardou.
MARCANO, 1871, Paris, boulevard de Courcelles, 89.
MARCILLE (Maurice), 1896, Paris, quai Malaquais, 19.
MARFAN, 1881, Paris, rue La Boétie, 30. — **F.**
MARIE (Pierre), 1878, Paris, boulevard Saint-Germain, 209. — **F.**
MARIE (René), 1892, Paris, rue de Prony, 64.
MARTIN (Henri-Charles), 1859, Paris, rue Faustin-Hélie, 4.
MARTIN (Édouard), 1871, Genève (Suisse), route Malagnou, 3.
MARTIN (Louis), 1892, Paris, rue de Vaugirard, 205. — **F.**
MARTIN (Albert), 1893, Rouen, place de la Cathédrale, 6.
MARTIN (Charles), 1894, Angers (Maine-et-Loire).
MARTIN (André), 1895, Paris, rue du Dôme, 3.
MARTIN, 1902, Paris, rue Denfert-Rochereau, 33 *bis*.
MARTINET (J.-A.), 1879, Paris, rue Rembrandt, 8.
MASBRENIER, 1897, Melun (Seine-et-Marne), avenue Thiers, 21. — F.
MASCAREL (Jules), 1838, Châtellerault.
MASSARY (Ernest de), 1891, Paris, rue de Miromesnil, 74.
MATHIEU (Albert), 1878, Paris, rue des Mathurins, 37.
MATHIEU (Paul), 1903.
MATTON (René), 1889, Salies-de-Béarn (Basses-Pyrénées).
MAUBAN (Henri), 1901, Paris, rue de la Bienfaisance, 33, et à Vichy (l'été).
MAUGER (Noël), 1897, Versailles, rue d'Angivilliers, 47.

MAUGER (Adrien), 1897, Paris, rue du Regard, 18.
MAUNOURY (Gabriel), 1872, Chartres (Eure-et-Loir). — F.
MAUNY, (1887) Saintes, rue Cuvillier, 9.
MAUREL (Pierre), 1889, Paris, rue Greuze, 12, et à La Bourboule (Puy-de-Dôme).
MAUREL, 1866, Toulouse.
MAURIAC (Charles), 1854, Paris, rue Caumartin, 15.
MAURIN (Émile), 1886, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), rue Massillon, 1. — F.
MAURY (Adolphe), 1899, Nîmes (Gard), rue Porte-d'Alais, 4.
MAUTÉ (Alphonse), 1898, Paris, rue de Monceau, 9.
MAYGRIER (Charles), 1875, Paris, rue de Lisbonne, 8 *bis*.
MAYOR (Albert), 1875. Genève (Suisse). — F.
MENDEL (Henri), 1889, Paris, boulevard Péreire, 99.
MENETRIER. 1882, Paris, boulevard Saint-Michel, 59.
MENIER (Alphonse), 1896, Paris, rue de la Néva, 10.
MERCIER (Raoul), 1895, Tours (Indre-et-Loire), boulevard Heurteloup, 41.
MERCIER (Marie-Edmond), 1896, Paris, avenue de Ségur, 50.
MÉRIGOT DE TREIGNY, 1882, Paris, rue de Monceau, 82.
MERMET, 1893, Lons-le-Saunier (Jura), rue Sébile, 20.
MÉRY, 1884, Paris, boulevard Malesherbes, 75.
MESLAY, 1892, Paris, rue de Rome, 51.
MESNARD (Alfred), 1897, Château-Gontier (Mayenne).
MEUNIER (Valéry), 1858, Pau (Basses-Pyrénées)
MEUNIER (Henri, 1892, Pau (Basses-Pyrénées), rue Bayard, 23.
MEURIOT (Henri), 1899, Paris, rue Berton, 17. — F.
MICHAUT (Charles), 1897, Paris, rue de Lyon, 4 *bis*.
MICHAUX (Georges), 1897, Paris, boulevard Raspail 2 (boulevard Saint-Germain).
MICHEL-DANSAC (Adrien). 1891, Paris, boulevard Haussmann, 73.
MICHON, 1891, Paris, rue Vaneau, 37.
MILHIET (Henri), 1898, Bourges, rue Porte-Jaune, 2.
MILIAN (G.-A.), 1895, Paris, rue de Berlin, place de l'Europe, 45.
MILLARD, 1853, Paris, rue Rembrandt, 4. — F.
MILLET (Émile), 1864, Paris, rue Davioud, 33.
MINET (Henri), 1897, Paris, rue de Berlin, 35.
MIRALLIÉ (Charles), 1892, Nantes, rue Crébillon, 19.
MOISSENET (Joachim), 1835, Paris, rue Richepanse, 9. — F.
MOLÈNES-MAHON (Paul DE), 1880, Paris, boul. Malesherbes, 29.
MONBOUYRAN (Émilien), 1894, Agen, boulevard de la République, 82.

MONIER (Léon), 1901, Paris, rue du Rocher, 47.
MONOD (Louis), 1863, Paris, rue Fortuny, 2. — F.
MONOD (Charles), 1867, Paris, avenue Wagram, 121. — F.
MONOD (Jacques), 1894, Paris, rue Treilhard, 4.
MONOD (Gustave), 1896, Pàris, rue de Navarre, 9.
MONPROFIT (A.), 1883, Angers (Maine-et-Loire), rue de la Préfecture, 7. — F.
MONSSEAUX (Alfred), 1898, Paris, rue d'Édimbourg, 27, et à Vittel (l'été).
MONTFUMAT (de), 1862, Paris, rue de Tocqueville, 22.
MONTHUS (Albert), 1897, Paris, rue de l'Université, 1.
MORAX (Victor), 1890, Paris, rue Bassano, 56.
MORDRET fils (Ernest), 1887, Le Mans (Sarthe), av. de Paris, 58.
MOREL-LAVALLÉE, 1881, Paris, rue du Rocher, 47.
MORÉLY, 1897, Tulle (Corrèze), quai de Valon, 27.
MORESTIN (Hippolyte), 1890, Paris, square Moncey, 1.
MORICHAU-BEAUCHANT (René), 1899, Poitiers (Vienne), rue Alsace-Lorraine, 21.
MORTAGNE, 1894, Le Merlerault (Orne).
MOSNY, 1887, Paris, rue de Berry, 8.
MOSSÉ, 1876, Toulouse (Haute-Garonne), rue du Taur, 36. — F.
MOUCHET (Albert), 1893, Paris, rue Pelouze, 12. — F.
MOUCHOTTE (Joseph), 1899, Paris, rue Freycinet, 8.
MOUGEOT, Paris, rue Laugier, 20; Royat, l'été.
MOULONGUET (Albert), 1884, Amiens (Somme), rue de la République, 55.
MOULS, 1886, Paris, avenue d'Orléans, 23.
MOURETTE (Ch.-Henri-René), 1893, Saint-Quentin, rue Saint-Thomas, 15.
MOUSSAUD, 1858, Paris, boulevard Sébastopol, 7, et à Nice (Alpes-Maritimes), quai du Midi, 15.
MOUSSOUS (André), 1882, Bordeaux, rue du Jardin-Public, 12.
MOUTIER (François), 1903.
MURET, 1902.

N

NAGEOTTE (Jean-Nicolas), 1889, Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, 82.
NAGEOTTE (Mme) (née Marie Wilbouchewitch), 1889, Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, 82.

NANDROT (Antoine), 1903.
NATTAN-LARRIER (Louis), 1897, rue de Courcelles, 60.
NAUDIER, 1869, Lagny (Seine-et-Marne).
NAVARRO (Alfred-Monicot), 1892, Montévidéo (Uruguay).
NÉGRIÉ, 1860, Bordeaux, rue Ferrère, 54.
NÉLATON (Charles), 1875, Paris, rue Saint-Honoré, 368.
NETTER, 1877, Paris, boulevard Saint-Germain, 129.
NICAISE (Victor), 1899, Paris, rue Mollien, 3.
NICAS (Louis), 1850, Fontainebleau, rue Saint-Honoré, 80.
NITOT, 1875, Paris, rue Arsène-Houssaye, 9.
NIVERT, 1858, Paris, rue Bayard, 22.
NOBECOURT (Pierre), 1895, Paris, rue Lincoln, 4.
NODOT (Léopold), 1887, Auxerre (Yonne).
NOGUES, 1887, Paris, rue Marbeuf, 8.
NOTTIN, 1865, Paris, boulevard des Batignolles, 63. — F.

O

ŒLNITZ (Michel d'), 1901, Nice, boulevard Victor-Hugo, 17.
ŒTTINGER, 1880, Paris, rue Matignon, 12.
OLIVIER (Paul), 1865, Rouen (Seine-Inférieure), rue de la Chaise, 12.
OLIVIER (Adolphe), 1878, Paris, rue de Maubeuge, 6.
OLLIVE, 1879, Nantes (Loire-Inférieure), rue Lafayette, 9.
OMBRÉDANNE (Louis), 1895, Paris, quai aux Fleurs, 1.
OPPENHEIM (Robert), 1897, Paris, rue de la Pompe, 174.
ORRILLARD (Victor), 1890, Châtellerault (Vienne).
OUDIN (Paul), 1876, Paris, rue de Belzunce, 12.
OULMONT, 1873, Paris, rue de Téhéran, 5.
OVION (Louis), 1877, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

P

PAGE (Antoine), 1894, Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), rue du Boyer, 9.
PAGNIEZ (Philippe), 1898, Paris, rue Jean-Goujon, 24.
PAINETVIN (F.-M.), 1860, Fresnoy-le-Grand (Aisne).
PAISSEAU (Georges) 1901, Paris, rue Taitboût, 66.
PALLIER, 1887, Paris, rue des Martyrs, 24.

PAMARD (Alfred), 1858, Avignon (Vaucluse). — F.
PANNÉ (Gilbert), 1883, Nevers (Nièvre), avenue Marceau, 8.
PAPILLON (Paul-Henri), 1889, Paris, rue Frédéric-Bastiat, 7. — F.
PAPILLON (Gustave-Ernest), 1894, Paris, rue Moncey, 17.
PAQUY, 1893, Paris, rue Grétry, 2.
PARIS (Albert), 1899, Paris, rue d'Assas, 50.
PASCAL (F.-A.), 1895, l'hiver à Cannes (Alpes-Maritimes) ; l'été, à Deauville (Calvados). — Paris, boulevard Flandrin, 94 (n'y exerce pas).
PASTEAU (Octave), 1894, Paris, avenue de Villars, 13.
PASTURAUD (Daniel), 1871, Étampes (Seine-et-Oise). — F.
PAUCHET (Victor), 1892, Amiens (Somme), rue Pierre-l'Ermite.
PAUL-BONCOUR (Eugène), 1875, Paris, faubourg St-Honoré, 66.
PAUL-BONCOUR (Georges), 1893, Paris, faubourg St-Honoré, 164.
PÉDEPRADE (Albert), 1897, Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), Coustous, 28.
PENNEL, 1880, Paris, boulevard Magenta, 26.
PÉRAIRE, 1883, Paris rue de Solferino, 11.
PÉRIER, 1859, Paris, rue Boissy-d'Anglas, 9. — F.
PERREAUX (Georges), 1903, Montargis.
PERRIN (Léon), 1881, Marseille, rue de Paradis, 140. — F.
PERRIN (Charles), 1891, Dijon, place Saint-Jean, 8.
PERRUCHET, 1890, Paris, rue de Miromesnil, 14.
PESCHER, 1890, Paris, rue d'Allemagne, 84.
PESTEMALZOGLU (Constantin), 1898, Paris, rue du Commerce, 78.
PETIT (Henri), 1901, Château-Thierry.
PETIT (Jean), 1898, Niort (Deux-Sèvres), rue de la Motte-du-Pin, 15.
PETIT (René), 1891, Tours (Indre-et-Loire), rue d'Entraigues, 4.
PEYROT, 1868, Paris, rue Lafayette, 33.
PHILIPPE (Paul), 1838. Paris, rue d'Artois, 21 ; l'été à Evian.
PHOCAS (Gérasime), 1880, Athènes (Grèce).
PIATOT (Joseph-Adrien), 1895, Paris, place Saint-François-Xavier, 9, et à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire). — F.
PICOT (Constant-E.), 1867, Genève (Suisse), cours Saint-Pierre, 3.
PIERRET (Antoine), 1871, Lyon, place Perrache, 13.
PIGNOL (Jules-Pierre), 1882, Paris, rue Pigalle, 34.
PILLET (Émile), 1903.
PINARD, 1871, Paris, rue Cambacérès, 10. — F.
PINEAU (Arsène-Édouard), 1889, Paris, rue Mozart, 44.
PINEL-MAISONNEUVE, 1886, Paris, boulevard Saint-Germain, 198. — F.
PISSAVY (Alexis), 1894, Paris, rue de Villersexel, 2.

PLANQUE (E.-A.-M.-J.), 1894, Arras (Pas-de-Calais), rue Gambetta.
PLICQUE, 1884, Paris, rue de Dunkerque, 34 *ter*. — **F**.
POCHON (Gaston), 1893, Paris, avenue Friedland, 6.
POIRIER DE CLISSON, 1899, Nantes.
POISSON (Louis), 1875, Nantes, rue Bertrand-Geslin, 5.
POIVET, 1890, Dinan (Côtes-du-Nord).
POLGUÈRE, 1883, Paris, rue de Rivoli, 18.
PORAK, 1873, Paris, boulevard Saint-Germain, 176. — **F**.
POTEL (M.-E.-P.), 1891, Paris, rue Louis-le-Grand, 10.
POTIER (François-Marie), 1890, Paris, boulevard Haussmann, 136.
POTOCKI (L.-J.), 1883, Paris, rue Volney, 6.
POULARD, 1899, Paris, rue du Commandant-Rivière, 10.
POUPINEL, 1881, Paris, avenue Victor-Hugo, 50. — **F**.
POUPON, 1881, Paris, rue Laffitte, 47. — **F**.
POUQUET (Joseph), 1894, Paris, rue du Pré-aux-Clers, 8.
POUSSON (Alfred), 1879, Bordeaux, rue Vital-Carles, 9.
POZZI (Samuel), 1868, Paris, avenue d'Iéna, 47.
POZZI (Adrien), 1884, Reims (Marne).
PRAT (Louis), 1899, Nice, rue d'Italie, 1.
PRÉVOST (Jean-Louis), 1863, Genève, rue Eynard, 6.
PRIOLEAU, 1886, Brive (Corrèze), rue des Jacobins. — **F**.
PROUST (Robert), 1894, Paris, boulevard Saint-Germain, 136.

Q

QUEYRAT, 1881, Paris, boulevard La-Tour-Maubourg, 25.
QUISERNE (René), 1898, Paris, 29, rue des Mathurins, et l'été à Bagnoles-de-l'Orne.

R

RABÉ (Maurice), 1894, Paris, rue de Sèvres, 127.
RAFINESQUE, 1873, Paris, chaussée de la Muette, 8.
RAMOND (Félix), 1893, Paris, rue du Commandant-Rivière, 6.
RANCUREL (G.-E.), 1890, Villemomble (Seine).
RAOULT, 1888, Nancy (Meurthe-et-Moselle), rue de la Ravinelle, 30.
RASTOUIL (Alexandre), 1897, La Rochelle (Charente-Inférieure).
RATHERY, 1899, Paris, boulevard Saint-Germain, 108.
RAVANIER, 1893, Paris, rue d'Aumale, 15.

RAVAUT (Paul), 1897, Paris, rue de Rigny, 5.
RAYMOND (Théophile), 1886, Limoges (Haute-Vienne).
RAYMOND (F.), 1871, Paris, boulevard Haussmann, 156.
RAYMOND (Paul), 1883, Paris, avenue Kléber, 34, et Montpellier (Hérault). — **F.**
REBLAUB (Th.), 1888, Paris, rue Saint-Lazare, 103.
REBOUL (Jules), 1886, Nîmes (Gard), rue d'Uzès, 1.
REBREYEND (Paul), 1896, Calais (Pas-de-Calais).
RECAMIER (Joseph), 1884, Paris, rue du Regard, 1.
RECLUS (Paul), 1871, Paris, rue Bonaparte, 1.
RENAULT (Jules), 1888, Paris, rue d'Argenson, 3.
RENAULT (Alphonse), 1889, Paris, boulevard Saint-Michel, 65.
RÉNON (Louis), 1889, Paris, avenue Montaigne, 53.
REVERDIN (Jacques), 1865, Genève (Suisse), rue du Rhône, 43. — **F.**
REVILLIOD (Eugène), 1881, Crêts de Champel, 1, près Genève (Suisse).
REVILLIOD (Léon), 1861, Genève, rue du Mont-de-Sion, 14.
REYMOND (Émile), 18.1, Paris, boulevard Malesherbes, 52.
RIBADEAU-DUMAS (Louis), 1900, Paris, avenue Percier, 10.
RIBAIL, 1881, Paris, rue d'Amsterdam, 46.
RIBEMONT-DESSAIGNES, 1873, Paris, boulevard Malesherbes, 10.
RIBIERRE (Paul), 1898, Paris, rue de Lübeck, 33.
RIBOT (Alexandre), 1903.
RICARD, 1880, Paris, rue Pierre-Charron, 68.
RICHARDIÈRE, 1880, Paris, rue de l'Université, 18.
RICHE (Paul), 1892, Paris, rue du Four, 16. — **F.**
RICHE (André), 1894, Paris, rue du Général-Foy, 46.
RICHELOT, 1867, Paris, rue Rabelais, 3.
RICHEROLLES, 1891, Montluçon (Allier).
RIEFFEL (Henri), 1884. Paris, rue de l'École-de-Médecine, 7.
RIGAL (Auguste), 1861, Bex, canton de Vaud (Suisse).
RIGOLLOT-SIMONOT (Louis), 1903, Paris, rue du Cherche-midi, 98.
RIST (Adrien), 1864, Versailles, rue de Béthune, 29.
RIST (Édouard), 1895, Paris, rue Galilée, 37.
RIVET, 1876, Paris, rue du Faubourg-Montmartre, 55.
ROBERT (Alphonse), 1876, Paris, rue du Rocher, 60.
ROBERT (Paul-Adhémar-Nicolas), 1877, Chaumont (Haute-Marne).
ROBIN (Albert), 1872, Paris, boulevard de Courcelles, 53.
ROBINEAU (Maurice-Édouard), 1893, Paris, rue de Berri, 33.
ROCHÉ (Louis-Edme-Henri), 1859, Toucy (Yonne).

ROCHON-DUVIGNEAUD, 1889, Paris, rue Marbeuf, 12.
ROGER (G.-H.), 1882, Paris, rue de Villersexel, 9.
RONDOT, 1873, Bordeaux, rue Porte-Dijeaux.
ROQUES (François-Calixte), 1864, Labastide-Beauvoir (Haute-Garonne).
ROQUES (Lucien-M.-A.), 1896, Labastide-Beauvoir (Haute-Garonne).
ROSE (Félix), 1901, Paris, avenue Victor-Hugo, 21.
ROSENTHAL, 1896, Paris, boulevard Malesherbes, 65.
ROSSEN (Edmond), 1850, Gray (Haute-Saône).
ROSTAINE (Paul), 1901, Paris, rue Roquépine, 11.
ROTTENSTEIN, 1902, Paris, rue de Milan, 15.
ROUFFINET, 1888, Bénévent-l'Abbaye (Creuse).
ROULLAND (Albert-G.), 1884, Niort (Deux-Sèvres).
ROUSSAN (Georges), 1887, Paris, rue de Longchamp, 98.
ROUSSEAU (Gabriel), 1879, Paris, boulevard Montparnasse, 123.
ROUSSEAU, 1902, Paris, rue Marguerin, 3.
ROUSSEL (Jean-Georges), 1890, Reims, rue Noël, 9.
ROUTIER, 1876, Paris, rue Clément-Marot, 22. — **F.**
ROUXEAU (Charles-Alfred), 1877, Nantes, rue de l'Héronnière, 4.
RUDAUX (Paul-Édouard), 1897, Paris, avenue Victor-Hugo, 97.

S

SABATIÉ (Charles), 1899, Paris, boulevard Beaumarchais, 111.
SABOURAUD (R.), 1890, Paris, rue Caumartin, 62.
SABOURIN (Charles), 1875, Durtol (Puy-de-Dôme).
SAINT-GERMAIN (Louis de), 1888, Paris, rue de Courcelles, 200. — **F.**
SALLARD (A.-L.-M.), 1888, Paris, rue Clapeyron, 15.
SALOMON (Moïse), 1890, Paris, rue d'Édimbourg, 10.
SAPELIER (E.-J.), 1880, Paris, avenue Bugeaud, 14.
SARDOU (G.), 1888, Nice (Alpes-Maritimes), rue Verdi, 8.
SAUVAGE (C.), 1897, Paris, boulevard de Latour-Maubourg, 14.
SAUVÉ, 1902.
SAUVINEAU, 1888, Paris, rue des Mathurins, 42 *bis*.
SAVARIAUD, 1892, Paris, rue Lafayette, 41.
SCHACHMANN (Maximilien), 1882, Bucarest, 32, Str. Stirbez, Voda.
SCHÆFER (André), 1895, Paris, rue de Rennes, 69.
SCHMID (E.-L.-M.), 1893, Nice (Alpes-Maritimes), rue Deloye, 5.

SCHWARTZ (Édouard), 1873, Paris, boulevard Saint-Germain, 183. — F.
SCHWARTZ (Anselme), 1897, Paris, rue de Lille, 7.
SEBILEAU, 1884, Paris, boulevard Malesherbes, 78.
SECHEYRON, 1883, Toulouse, rue de Bellegarde, 10. — F.
SÉE (Marcel), 1891, Paris, rue de Rome, 48.
SEGOND, 1875, Paris, quai Debilly, 4.
SEMELAIGNE, 1883, Neuilly-sur-Seine, avenue de Madrid, 16.
SÉNÉ, 1880, Pauillac (Gironde).
SERGENT (Émile-Eugène), 1892, Paris, boulevard Haussmann, 172.
SEVESTRE, 1868, Paris, rue de Rome, 37. — F.
SICARD (Jean-Marie), 1895, Paris, rue Madame, 41.
SIEGEL, 1903, Paris, avenue du Parc Montsouris, 2. — F.
SIGUIER (Charles), 1894, Melun (Seine-et-Marne).
SIKORA (Pierre), 1898, Tulle (Corrèze), quai Baluze, 8.
SILHOL (Jacques), 1899, Marseille (Bouches-du-Rhône).
SILVA (da), 1902, Paris, rue Saint-Vincent de Paul, 25.
SIREDEY, 1878, Paris, rue Taitbout, 80.
SIRON (Léon-Paul), 1894, Maubeuge (Nord).
SOLLIER (Paul), 1887, Boulogne-s.-Seine, route de Versailles, 115.
SOREL (Robert), 1890, Dijon (Côte-d'Or), place Darcy, 8.
SOULIGOUX (Charles), 1890, Paris, rue de l'Isly, 8.
SOUPLET, 1889, Paris, rue Bonaparte, 30.
SOUQUES, 1887, Paris, rue de l'Université, 17. — F.
SOURDILLE (Gilbert), 1892, Nantes, rue du Calvaire, 20.
SOURDILLE (Louis), 1903.
SOYER (Charles), 1879, Paris, rue d'Assas, 22.
SPILLMANN (Paul), 1868, Nancy (Meurthe-et-Moselle), rue des Carmes, 40.
STACKLER (Henri), 1876, Paris, rue d'Edimbourg, 1.
STANCULEANU (Georges), 1898, Bucarest (Roumanie).
STOICESCO (Georges), 1871, Bucarest (Roumanie).
SUCHARD (Eugène), 1878, Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, 75.
SUSS (Alfred), 1876, Paris, boulevard Poissonnière, 15.

T

TAGUET, 1902, Paris, rue de Courcelles, 117.
TAPRET (Odile), 1873, Paris, rue Volney, 8.
TARDIEU (Amédée), 1865, Mont-Dore (Puy-de-Dôme).
TAURIN (Albert), 1891, Paris, rue de Clichy, 13.

TEISSIER (Pierre), 1890, Paris, boulevard Saint-Germain, 205.
TÉMOIN (Silvain), 1856, Nérondes (Cher).
TÉMOIN (Daniel), 1886, Bourges (Cher).
TENNESON, 1860, Paris, boulevard du Montparnasse, 89.
TERRIEN (Eugène), 1895, Paris, rue Marbeuf, 6.
TERRIEN (Adrien-Félix), 1896, Paris, rue de Marignan, 16.
TERSON (Albert-Jean), 1889, Paris, place de Laborde, 10. — **F.**
TESSON (René), 1898, 11, rue Paul-Bert, Angers (Maine-et-Loire).
THAON, 1902, Paris, rue Washington, 36.
THÉOHARI (Annibal), 1896, Bucarest (Roumanie).
THEVENARD, 1892, Paris, avenue de la Grande-Armée, 27.
THIBAULT (Arsène), 1887, Angers (Maine-et-Loire), rue du Quinconce, 8. — **F.**
THIBIERGE (Georges), 1879, Paris, rue des Mathurins, 64. — **F.**
THIERCELIN, 1890, Paris, rue des Mathurins, 37.
THIÉRY, 1886, Paris, rue de Seine, 6.
THIROLOIX, 1888, Paris, avenue Marceau, 28.
THOINOT, 1881, Paris, rue de Tournon, 4.
THOMAS (Théodore), 1888, Paris, place des Saussaies, 2.
THOMAS (André), 1893, Paris, boulevard Haussmann, 92.
THUVIEN (Adolphe), 1879, Neuilly-sur-Seine, av. de Neuilly, 109.
TILLAYE (Paul), 1901, Tours, place de la Gare, 4.
TILLOT (Émile), 1855, Rouen (Seine-Inférieure), rue Bras-de-Fer, 4.
TISSIER (Léon), 1880, place de l'Alma, 5.
TISSIER (Paul), 1895, Paris, rue de Richelieu, 10.
TISSIER (Henri), 1896, Paris, rue Saint-Lazare, 62.
TIXIER (Hippolyte), 1862, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), rue Hippolyte-Renoux, 15.
TIXIER (Léon), 1903, Paris, rue Edmond Valentin, 10.
TOLLEMER (Louis), 1890, Paris, rue Taitbout, 82.
TONNET (Auguste), 1843, Saint-Maxire, près Niort.
TOUCHARD, 1890, Paris, rue Chauveau-Lagarde, 6.
TOUCHARD (Paul), 1901, Paris, rue d'Amsterdam, 79.
TOUCHE (Claude-J.-R.), 1892, Orléans (Loiret), boulevard Alexandre-Martin, 57.
TOUPET, 1882, Paris, rue Marbeuf, 12.
TOURLET, 1899, Neuilly, avenue de Neuilly, 113 *bis*.
TOURNEMELLE (Charles), 1897, Paris, rue Lecourbe, 118.
TOURNIER, 1888, Paris, rue Louis-Blanc, 67.
TRÉMOLIÈRES, 1902, Paris, rue Drouot, 15.
TRIBOULET (Henri-François), 1889, Paris, avenue d'Antin, 25.
TRIDON (Paul), 1900, Berck-plage.

TRASTOUR (Pierre), 1900, Marseille (Bouches-du-Rhône), rue Saint-Jacques, 43.
TROISIER, 1869, Paris, rue La Boétie. 25. — **F**.
TROUSSEAU, 1878, Paris, boulevard Haussmann, 57. — **F**.
TRUMET DE FONTARCE (Armand), 1847, Paris, rue d'Amsterdam, 72 *bis*.
TUFFIER (Théodore), 1879, Paris, avenue Gabriel, 42.

U

ULMANN (George), 1896, Paris, boulevard de Strasbourg, 32.

V

VALUDE (Émile-Marie), 1880, Paris, boulevard Saint-Germain, 240 *bis*.
VALUDE (Julien), 1877, Vierzon (Cher).
VANVERTS (Jules-L.-J.), 1894, Lille (Nord), rue de Solférino, 238.
VAQUEZ, 1884, Paris, boulevard Haussmann, 82.
VAST (Louis), 1860, Vitry-le-François (Marne).
VEAU (Victor), 1896, Paris, rue de Laborde, 50.
VEIL, 1876, Paris, rue de Lisbonne, 33.
VEILLON, 1890, Paris, boulevard Malesherbes, 60.
VENOT (Maurice), 1893, Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), rue de la République, 20. — **F**.
VERCHÈRE, 1879, Paris, rue du Bac, 101.
VERCOUSTRE (Adolphe), 1889, Paris, rue Treilhard, 21.
VERLIAC (Henri), 1902, Paris, boulevard Saint-Germain, 209.
VERMOREL, 1893, Paris, rue Pierre-Charron, 38.
VÉRON (Félix), 1896, Rennes, rue Lafayette, 1.
VESLIN (Lucien), 1890, Évreux (Eure).
VIELLIARD (Prosper), 1903.
VIGNALOU (Alphonse), 1886, Paris, rue François-Ier, 62.
VIGNARD (Edmond), 1886, Nantes (Loire-Inférieure).
VIGNEROT (Adrien), 1888, Paris, rue des Batignolles, 17
VILLAR, 1883, Bordeaux (Gironde), rue Castillon, 9.
VILLARET (Maurice), 1902, Paris, rue de Richelieu, 43.
VILLIÈRE (Jules-M.), 1894, Saint-Denis (Seine), rue Catulienne, 5.
VILPELLE (Edouard), 1887, Meaux (Seine-et-Marne).
VIMONT (Georges), 1876, Paris, rue des Écoles, 6 *bis*.
VINSONNEAU (Camille), 1900, Angers (Maine), rue du Mail, 86.

VITEMAN, 1902, Paris, avenue Carnot, 18.
VITRY, 1901, Paris, rue du Cirque, 4.
VOISIN (Jules), 1871, Paris, rue Saint-Lazare, 23.
VOISIN (Roger), 1899, Paris, rue Saint-Lazare, 23.
VOURY (Edouard), 1872, Marly-la-Ville.
VOUZELLE (Louis), 1895, Limoges (Haute-Vienne).

W

WAGON (Alfred), 1900, Lens (Pas-de-Calais), rue du Château.
WALLICH (Victor-J.), 1887, Paris, rue de Bourgogne, 17.
WALTHER, 1879, Paris, rue de Bellechasse, 68.
WASSILIEFF (Alexandre), 1890, Paris, rue de Miromesnil, 57.
WEILL (Émile-Prosper), 1897, Paris, rue de Naples, 9.
WEIL-HALLÉ, 1900, Paris, avenue Malakoff, 49.
WICKHAM (Robert), 1846, Paris, rue de la Banque, 15.
WIDAL (Fernand), 1884, Paris, boulevard Haussmann, 155.
WILLEMIN, 1889, Paris, avenue Hoche, 9, et l'été à Vichy (Allier).

Z

ZADOK (Joseph), 1897, Paris, square Moncey, 7.
ZAMBACO-PACHA (Démétrius), 1851, Constantinople (Turquie), rue Koulouglou.
ZIEMBICKI (Georges), 1871, Lemberg (Autriche).
ZIMMERN (Adolphe), 1897, Paris, rue Bassano, 19.
ZUBER (Ernest), 1892, Paris, rue d'Assas, 70.

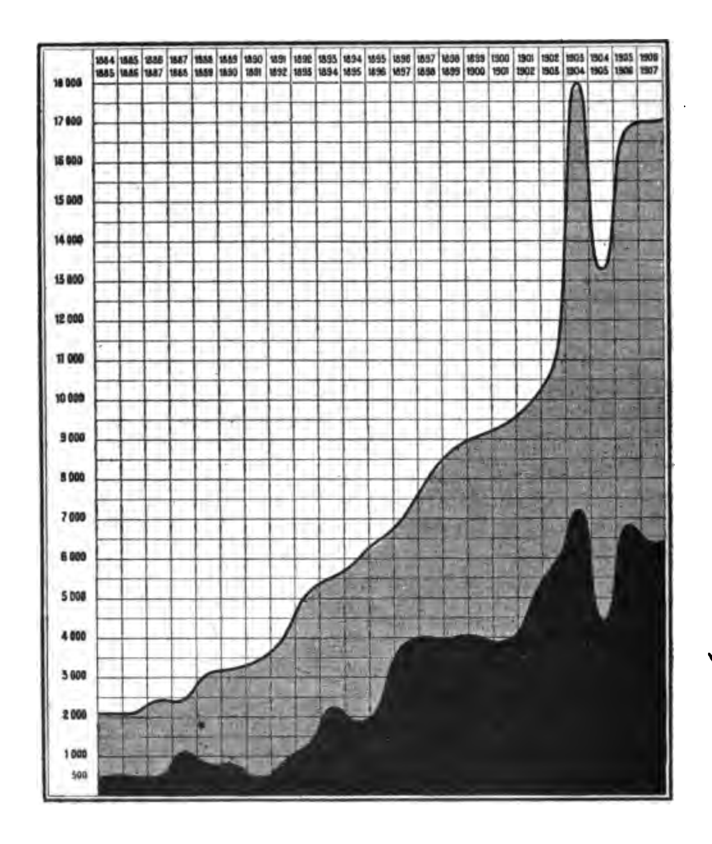
II

INTERNES EN EXERCICE

AMEUILLE (Pierre), 1904, à l'hospice de Bicêtre.
AYNAUD (Marcel), 1905, à l'hospice de la Salpêtrière.
BALDENWECK (Louis), 1904, à l'hôpital Lariboisière.
BARBIER (Maurice), 1904, à l'hôpital Lariboisière.
BAUDOIN (Alphonse), 1904, à l'hôpital Broussais.
BAZY (Louis), 1906, à l'hôpital Necker.
BONVOISIN (Paul), 1906, à l'hôpital Broussais.
BORD (Louis), 1905, à l'hôpital des Enfants-Assistés.
BRISSAUD (Etienne), 1906, à l'hôpital Saint-Antoine.
BRUNEL DE SERBONNES (Louis de), 1906, à l'hôpital Claude-Bernard.
BURCKER (Jean), 1905, à l'hôpital Lariboisière.
CARLOTTI (Philippe), 1904, à l'hôpital Lariboisière.
CHABROL (Antoine), 1906, à l'hôpital Tenon.
CLÉRET (François), 1905, à l'hôpital Beaujon.
COTTARD (Lucien), 1905, à l'hospice de Bicêtre.
COUTELAS (Henri), 1904, à l'Hôtel-Dieu.
DEMANCHE (André), 1904, à l'hôpital de la Charité.
DESCOMPS (Paul), 1905, à l'hôpital de la Charité.
DEVERRE (Charles), 1906, à l'hôpital Tenon.
DUPONT (Robert), 1905, à l'hôpital Laënnec.
DURAND (Gaston), 1906, à l'hôpital Saint-Antoine.
DUVOIR (Maurice), 1906, à l'hôpital Claude-Bernard.
FAGE (Albert), 1905, à l'hôpital de la Pitié.
FAYOLLE (Henri-Joseph), 1905, à l'hôpital Beaujon.
FERRAND (Marcel), 1904, à l'hospice des Enfants-Assistés.
FEUILLIÉ (Jean), 1905, à l'hôpital Necker.
FIESSINGER (Noël), 1904, à l'hôpital Cochin.
FILHOULAUD (Joseph), 1904, à l'hôpital Lariboisière.
FLURIN (Henri), 1906, à l'hôpital Lariboisière.
FOURMESTRAUX (Jacques de), 1904, à l'hospice de la Salpêtrière.
FRANCOZ (Charles), 1904.
GERMAIN (Paul), 1904, à l'hôpital Necker.
GIRET (Emile), 1905, à l'hôpital Saint-Antoine.
GIRY (Louise Mlle), 1906, à l'hôpital des Enfants-Malades.
GRUGET (Albert), 1904.

GUIMBELLOT (Jean), 1904, à l'hôpital de la Charité.
GY (Abel), 1905, à l'hôpital de la Maternité.
HERBINET (Jean), 1904.
KAHN (Pierre), 1905, à l'hôpital Beaujon.
KAUFFMANN (René), 1904, à l'hôpital des Enfants-Malades.
KRANTZ (Louis), 1904, à l'hôpital Lariboisière.
KUSS (Georges), 1904, à l'hôpital Cochin.
LAMY (Louis), 1906, à l'hôpital des Enfants-Malades.
LANDRY (Marie Mlle), 1906, à l'hospice de la Salpêtrière.
LECONTE (Gilbert), 1906, à l'hôpital Lariboisière.
LÉVY-VALENSI (Joseph), 1906, à l'Hôtel-Dieu.
LEW (Henri), 1905, à l'hôpital Saint-Louis.
LYON-CAEN (Louis), 1906, à l'hôpital Claude-Bernard.
MACÉ DE LÉPINAY, 1906, à l'hôpital Laënnec, et 12, boulevard des Invalides.
MARCORELLES, 1906, à l'hôpital Saint-Antoine.
MARRE (Pierre-Louis), 1906, à l'hôpital Bretonneau.
MAUGEAIS (Georges), 1904, à l'hôpital Necker.
MOCQUOT (Charles), 1904, à l'hôpital Lariboisière.
MOLIMARD (Adolphe), 1904, à l'hôpital Laënnec.
MOREAU (Charles), 1905, à l'hôpital Boucicaut.
MOULU (Maurice), 1906, à l'hôpital de la Charité.
MOYRAND (Alfred), 1906.
NATHAN (Marcel), 1904, à l'hôpital Trousseau.
OPPERT (Edouard), à l'hôpital des Enfants-Malades.
PAPPA (Alexandre), 1904, à l'hôpital Lariboisière.
PETITEAU (Raphaël), 1906, à l'hôpital Bichat.
PLANSON (Victor), 1905, à l'hôpital Beaujon.
POISOT (Louis), 1904, à l'hôpital Lariboisière.
POTTET (Maurice), 1906, à l'hôpital Saint-Antoine.
RABINOVITCH (Serge), 1904, à l'hôpital Saint-Louis.
RENAUDIN (Gustave), 1904, à l'hôpital Saint-Louis.
ROY (Paul), 1905, à l'hôpital des Enfants-Malades, et 19, rue Hautefeuille.
SAÏSSI (Paul), 1906, à l'hôpital Trousseau.
SCHAEFFER (Henri), 1906, à l'hôpital Tenon.
SENLECQ (Louis), 1906, à l'hôpital Saint-Louis.
SIMON (Clément), 1904, à l'hôpital Saint-Louis.
SOURDAT (Paul), 1905, à l'hôpital Saint-Antoine.
VEZARD (Alexis), 1906, à l'hôpital Beaujon.
VINCENT (Clovis), 1905, à l'hospice de Bicêtre.

Graphique indiquant la marche de l'Association depuis sa fondation.



La teinte grisée représente l'accroissement des recettes ordinaires (intérêts du fonds de réserve et cotisations annuelles). La teinte noire indique le montant des secours. Les deux courbes présentent un point haut qui est le résultat des fêtes du centenaire de 1902.

MEMBRES DE L'ASSOCIATION

EXERÇANT DANS LES STATIONS BALNÉAIRES ET SANITAIRES

Aix-les-Bains	Fiquet.
—	Bertier (Louis).
Alger	Durrieux.
Arcachon	Festal.
—	Lalesque.
Bagnères-de-Bigorre	Dejeanne.
—	Pédeprade.
Bagnères-de-Luchon	Barrié.
—	Boisseau.
—	Ferras.
Bagnoles-de-l'Orne	Quiserne.
Beaulieu-sur-Mer	Bernardbeig.
Berck-sur-Mer	Audion.
—	Calvé.
—	Grosjean.
Biarritz	Claisse (André).
—	Lavergne.
Bourbon-Lancy	Piatot.
Cannes	Cazalis.
—	Chuquet.
—	Gimbert.
—	Guiter.
—	Mantoux.
—	Pascal (l'hiver).
Cauterets	Bouyer.
—	Malibran.
Châtel-Guyon	Baraduc (Frank).
—	Esmonet.
Contrexéville	Boursier.
—	Graux.
Deauville-sur-Mer	Pascal (l'été).

Divonne-les-Bains	BONNUS.
—	LEBRET
Dunkerque (Malo-les-Bains)	HULLEU (Maxime).
Durtol	SABOURIN (Charles).
Eaux-Bonnes.	MEUNIER (Valéry).
Evian-les-Bains.	COTTET (Jules).
La Bourboule.	MAUREL (Pierre).
La Malou	FAURE (Maurice).
Lavey (Suisse).	SUCHARD.
Menton.	BERNARD (Henri).
—	MALIBRAN.
Mont-Dore (le).	TARDIEU.
Nice	BARÉTY.
—	FRÉMONT.
—	MOUSSAUD.
—	PRAT.
—	SARDOU.
—	SCHMID.
Pau.	ANDRAL.
—	DIRIART.
—	MEUNIER (Henri).
—	MEUNIER (Valéry).
Plombières.	BERNARD (Félix).
—	BOTTENTUIT.
—	FROUSSARD.
Pougues	GAUCKLER.
—	FREDET (E.).
Royat.	HEITZ (J.).
—	MOUGEOT.
Salies-de-Béarn	MATTON.
Toulon-Hyères.	MALARTIC.
Vernet-les-Bains.	GIRESSE.
Vichy.	CORNILLON.
—	DURAND-FARDEL (Ray.).
—	FRÉMONT.
—	JARDET.
—	MAUBAN.
—	WILLEMIN.
Vittel.	MONSSEAUX.
—	AMBLARD.

MEMBRES DE L'ASSOCIATION

EXERÇANT UNE SPÉCIALITÉ (1).

PARIS

Accouchements :

BERNHEIM.	17, rue de la Bienfaisance.
BOUCHACOURT . . .	2, rue de Vienne.
KEIM.	78, rue de Miromesnil (VIIIe).
SAUVAGE	14, boulevard de La Tour-Maubourg.

Analyses et produits physiologiques :

HALLION	54, faubourg Saint-Honoré.

Bouche et dents :

FREY (Léon). . . .	99, boulevard Haussmann.
MONIER (Léon) . . .	47, rue du Rocher.

Cœur et voies respiratoires :

CARTON (P.). . . .	4, rue de Châteaudun.
PAPILLON (G.-E.) . .	17, rue Moncey (IXe).

(1) Les membres de l'Association qui désirent leur inscription dans cette liste sont priés de la demander au secrétaire, M. Crouzon, 12, rue du Commandant-Rivière, Paris.

Dermatologie et Syphiligraphie :

De Molènes (P.) . . 29, boulevard Malesherbes.
Sée (Marcel). . . . 2, rue Lavoisier (VIIIe).

Enfants :

Ball (A.). . . . . 31, rue Saint-Pétersbourg.

Estomac et Intestin :

Lyon (G.). . . . . 11, rue de la Pépinière.
Taguet . . . . . 117, rue de Courcelles.

Électricité :

Delherm . . . . . 2, rue de la Bienfaisance.

Gynécologie :

Bouchacourt. . . . 2, rue de Vienne.

Larynx, nez, oreilles :

Bourgeois. . . . . 96, rue de Miromesnil.
Castex. . . . . . 30, avenue de Messine.
Courtade (A.) . . . 14, rue Castellane.
Cuvillier (H.) . . . 4, rue Cambon.
Guisez. . . . . . 72, boulevard Malesherbes.
Laurens (Georges). . 60, rue de la Victoire.
Laurens (Paul). . . 3, rue de la Trémoille.

Massage :

Marchais . . . . . 3, rue Cambacérès.

Orthopédie :

Bezançon (Paul) . . 51, rue de Miromesnil.

Radiographie :

Bouchacourt . . . 2, rue de Vienne.

Système nerveux :

Levy (P.-E.). . . .	17, rue du Général-Foy.

Voies urinaires :

Estrabaut.	22, avenue Friedland.
Lavaux.	18, boulevard Émile-Augier.
Luys (Georges) . . .	20, rue de Grenelle.
Le Fur (René). . .	4, rue de Cérisoles.
Minet (Henri) . . .	35, rue de Berlin.
Pasteau	13, avenue de Villiers.

Yeux :

Cantonnet	177, boulevard Saint-Germain.
Chaillous	8, rue d'Artois. — Clinique, 19, rue Ballu.
Chevallereau . . .	9, rue des Pyramides.
Monthus	1, rue de l'Université.
Poulard	10, rue du Commandant-Rivière.
Terrien (Félix) . .	16, rue de Marignan.
Terson (Albert). . .	10, place de Laborde.
Trousseau.	57, boulevard Haussmann.

PROVINCE

Chirurgie et Gynécologie :

Bisch (Louis) . . .	20, avenue Alsace-Lorraine, maison de santé : cours Saint-André, 136, Grenoble (Isère).
Croisier.	26, quai Saint-Jean, Blois.
Prat (Louis). . . .	1, rue d'Italie, Nice.
Reboul (J.)	1, rue d'Uzès, Nîmes.
Secheyron	31, rue des Buchers, Toulouse.
Vanverts.	238, rue Solférino, Lille.

Dermatologie et Syphiligraphie :

Bureau (Gustave). .	5, rue Voltaire, Nantes.
Raoult (Aimar). . .	30, rue de la Ravinelle, Nancy.

Larynx, nez, oreilles :

Desvaux	16, rue Paul-Bert, Angers.
Monbouyran. . . .	82, boulevard de la République, Agen.

Médecine et chirurgie infantiles :

Audion (Pierre). . .	Carrefour de l'Entonnoir, Berck-Plage (Pas-de-Calais).
Hulleu (Maxime) . .	Dunkerque (Malo-les-Bains).
Oelnitz (d')	37, boulevard Victor-Hugo, Nice.
Tillaye (Paul) . . .	1, rue Grécourt, Tours.

Éducation des mouvements chez les enfants.
Rééducation motrice (Ataxies, Paralysies, Neurasthénies, Education des fonctions respiratoires, etc.) :

Faure (Maurice) . .	Établissement de La Malou (Hérault).

Système nerveux, tube digestif :

Mirallié	19, rue Crébillon, Nantes.

Yeux :

Bettremieux (Paul) .	20, rue Saint-Vincent-de-Paul, Roubaix.
Vinsonneau (Camille).	86, rue du Mail, Angers.
Desvaux	16, rue Paul-Bert, Angers.

ÉTRANGER

Chirurgie et Gynécologie :

Buscarlet (F.). . .	12, rue Petitot (Genève).

Le Gérant : G. Steinheil.

15-6-07. — Paris, Imp. E. Arrault et Cie, 9, rue Notre-Dame-de-Lorette

N° 16. **15 Novembre 1907.**

BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASSOCIATION AMICALE

DES

INTERNES ET ANCIENS INTERNES

EN MÉDECINE

DES HOPITAUX ET HOSPICES CIVILS DE PARIS

SOMMAIRE

Séance du Comité du 28 octobre 1907.

PRÉSIDENCE DE M. PEYROT

Présents : MM. ARMAND-DELILLE, CHAILLOUS, COUVELAIRE, CROUZON, LAMY, PINEL-MAISONNEUVE, CLÉMENT-SIMON.

Excusés : MM. G. GUILLAIN, JAYLE, THIBIERGE, TIXIER.

La séance est ouverte à 8 heures et demie du soir.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Adhésions nouvelles. — Le secrétaire fait connaître qu'un certain nombre de demandes d'admission lui sont parvenues. Ce sont celles de :

MM. BAUMGARTNER (Amédée), 1900, Paris, rue de Bourgogne, 24.
CAPETTE (Louis), 1902, Paris.
GRÉGOIRE (Raymond), 1899, Paris, rue du Bac, 93.
GUILLOT (Maurice), 1897, Le Havre.
LACOMBE (Léon de), 1902, Constantinople.
LECORNU (Pierre), 1901, Caen.
ROUX (J.-Ch.), 1896, Paris, rue de Grenelle, 46.
SEBILLEAU (Jules), 1901, Nantes.

Silhol (Jacques), 1899, Marseille.
Simon (L.-G.), 1899, Paris, rue de Hambourg, 12.
Trastour, 1900, Marseille.

soit onze adhésions d'anciens internes.

Les internes en exercice dont les noms suivent ont également envoyé leur demande d'admission :

MM. Bénard, 1906, Hôtel-Dieu.
Boudol, 1907, Bicêtre.
Bourdier, 1907, Hôtel-Dieu.
Deroide, 1907, Hôtel-Dieu (annexe).
Garbon, 1906, Saint-Louis.
Glénard, 1907, Saint-Louis.
Gouguenheim, 1907, Hôtel-Dieu.
Hamel, 1906, Broca.
Houdard, 1907, Hôtel-Dieu.
Houzel, 1907.
Marsan, 1906, Hôtel-Dieu.
Martin, 1907.
Matry, 1904, Saint-Antoine.
Merle, 1906, Hôtel-Dieu.
Pépin, 1907, Saint-Louis.
Perrin, 1905, Saint-Antoine.
Ribérol, 1907, Hôtel-Dieu.
Wolfromm, 1907, Hôtel-Dieu.

soit dix-huit adhésions d'internes en exercice. Au total, vingt-huit adhésions nouvelles.

Le Comité prononce l'admission de ces vingt-huit collègues.

Secours. — Le Comité ratifie un secours de 200 francs alloué par le bureau depuis la dernière séance du Comité à un ancien collègue.

Le Comité alloue un secours de 300 francs à un ancien collègue qui ne fait pas partie de l'Association.

Donation. — M. le Président fait connaître que M. Léon Labbé fait don à l'Association d'une somme de 1.100 francs restant d'une souscription faite pour lui offrir une médaille.

Nombre de places d'internes vacantes. — Le secrétaire transmet un vœu des internes en exercice protestant contre cer-

taines créations de places d'internes et protestant en particulier contre les créations de places faites à la fin du concours.

Le bureau de l'Association fera une démarche auprès de l'Assistance publique pour obtenir que le nombre des places mises au concours soit désigné à l'avance sur l'affiche.

La séance est levée à 10 heures.

CHANGEMENTS ET RECTIFICATIONS D'ADRESSE (1)

MM. BERTHERAND, 1895, Paris, rue de Ponthieu, 35.
BLOCH (Adolphe), Paris, rue d'Aumale, 24.
BLOCH-VORMSER, Paris, rue Cardinet, 7.
BLUYSEN, 1897, Boulogne-sur-Mer, boulevard Mariette, 65.
BOISSEAU (Jules), 1902, l'été à Bagnères-de-Luchon, Villa des Thermes, l'hiver, à Nice, boulevard Victor-Hugo, 39.
CANTONNET, 1902, Paris, boulevard Saint-Germain, 232.
COUDERT (Émile), 1899, Paris, rue Copernic, 49.
CUNÉO (Bernard), 1895, Paris, boulevard Haussmann, 128.
DUFOUR (Étienne), 1892, Paris, boulevard Victor-Hugo, 49.
FIQUET, 1892, l'été à Aix-les-Bains (Savoie), place Carnot, 3; l'hiver à Nice, boulevard Victor-Hugo, 54.
LABEY (Georges), 1897, Paris, rue de Logelbach, 10.
LECÈNE (Paul), 1900, Paris, boulevard Saint-Germain, 136.
LÉRI (André), 1900, Paris, avenue Hoche, 38.
LHERMITTE, 1901, Paris, rue de Lille, 5.
MEUNIER (Valéry), 1858, l'hiver à Paris; l'été à Eaux-Bonnes (Basses-Pyrénées).
MOUGEOT, 1903, Paris, rue Laugier, 20, et Royat les-Bains (l'été).
PENNEL, 1880, Paris, avenue Victor-Hugo, 19.
PROUST (Robert), 1894, Paris, avenue Hoche, 2.
RIVET, 1903, Paris, rue Hippolyte-Lebas, 5.
SCHMID, 1893, Nice, rue d'Angleterre, 2.
SCHWARTZ (Anselme), 1897, Paris, rue Freycinet, 10.
SIÉGEL, 1903, Paris, rue Victor-Considérant, 9, — F.
TERRIEN (Eugène), 1895, Paris, rue Pierre-Charron, 50.
THOMAS (André), 1893, Paris, rue de Chaillot, 75.
VAQUEZ, 1884, Paris, rue du Général-Foy, 27.
VILLARET (Maurice), 1902, Paris, rue de Miromesnil, 74.

(1) Un supplément à l'*Annuaire de l'Internat* paraîtra en juin prochain et contiendra toutes les modifications apportées à l'édition de 1907.

RAPPORT DU VOYAGE DE MÉDAILLE D'OR DE M. LAEDERICH,

(INTERNE LAURÉAT 1906.)

à M. le Directeur général de l'assistance publique à Paris.

MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport sur le voyage d'études médicales que je viens de faire en utilisant la bourse de voyage qui m'a été attribuée avec la médaille d'or de l'Internat des hôpitaux (Concours de médecine 1906).

J'ai choisi comme but de mon voyage un certain nombre des villes les plus intéressantes de l'Allemagne du Nord (*Berlin*, *Dresde*, *Leipzig*, *Hambourg*, *Cologne*) et les quatre Universités de la Belgique (*Bruxelles*, *Liège*, *Gand* et *Louvain*).

La relation complète de ce que j'ai pu visiter et observer au cours de ce voyage demanderait presque un volume et serait aussi fastidieuse qu'inutile. Je me bornerai à résumer les principaux résultats de mes observations, en insistant surtout sur les installations et les organisations qui m'ont paru les plus dignes d'intérêt et qu'il me semblerait avantageux d'imiter en France. Je ne suis pas de ceux qui pensent que tout est mieux à l'Étranger que chez nous, loin de là — et si dans ce rapport j'ai un peu l'air de tomber dans ce fâcheux travers, c'est qu'il m'a paru plus profitable de signaler les améliorations à emprunter aux Allemands et aux Belges que d'insister sur les défauts de nos voisins.

Sachant, monsieur le Directeur général, tout l'intérêt que vous portez aux installations des hôpitaux, j'ose espérer que vous voudrez bien prêter une bienveillante attention aux nombreux desiderata que j'exprimerai au cours de ce travail.

Pendant mon voyage, mon attention s'est portée principalement sur deux points : l'organisation des études médicales en Allemagne et en Belgique d'une part et d'autre part, l'organisation et l'installation des hôpitaux.

I. — ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT MÉDICAL EN ALLEMAGNE ET EN BELGIQUE.

Excusez-moi, Monsieur le Directeur général, de m'occuper dans ce rapport, de cette question qui à première vue semble n'intéresser que médiocrement l'Administration de l'Assistance publique. C'est, qu'en effet, en réalité, les hôpitaux sont les grands centres de l'enseignement médical en France et certains côtés de l'organisation de ces hôpitaux prennent ainsi une place très importante dans la question. D'autre part votre Administration possède un service d'enseignement médical très complet, à l'usage des externes et des internes des hôpitaux et ne fût-ce qu'à ce titre, ne saurait se désintéresser d'une question qui agite en ce moment le monde extra-médical presque autant que le monde médical lui-même.

La réforme des études médicales est en effet à l'ordre du jour; elle a fait, il y a peu de temps, et elle fait encore l'objet de discussions passionnées; et si l'on en croyait certains orateurs très véhéments d'un récent Congrès, tout serait à réformer dans notre pays de France et c'est à l'étranger, spécialement en Allemagne, qu'il faudrait chercher un modèle d'organisation !

Pour me faire sur cette question une opinion personnelle solidement assise, je dois avouer tout d'abord qu'un séjour de deux mois en Allemagne ne pouvait me suffire; il m'aurait fallu d'abord une connaissance parfaite de la langue allemande, il m'aurait ensuite fallu suivre assidûment et pendant plusieurs mois les cours de diverses Facultés; il m'aurait enfin fallu voir de près les praticiens allemands à la besogne... Rien de cela ne m'était possible; le petit nombre de leçons auxquelles j'ai pu assister ne m'aurait pas permis de me faire une opinion suffisamment justifiée; mais grâce à l'extrême amabilité de M. le professeur Firket (de Liège), de M. le professeur Siegert (de Cologne) et de divers médecins allemands, je possède un certain nombre de documents qui me permettent d'etablir quelques comparaisons entre l'organisation des études médicales en Allemagne et en Belgique et notre organisation française.

Je ne veux point exposer tout au long les organisations allemande et belge; cela sortirait du cadre de ce rapport et nécessiterait d'ailleurs une étude plus approfondie que je n'ai pu la faire

sur ce sujet. Je me bornerai à mettre en relief leurs caractères essentiels et à les comparer à ceux de notre organisation.

C'est surtout de l'enseignement médical des Allemands que je m'occuperai, car il a été assez récemment l'objet d'une réforme importante ; en Belgique au contraire il est resté très analogue à l'ancien système allemand, avec tous ses défauts ; sa réforme est d'ailleurs à l'étude et j'ai précisément puisé une grande partie des renseignements qui vont suivre dans le rapport que M. le professeur Firket a présenté à ce sujet à l'Académie royale de médecine de Belgique, à la suite d'une mission que lui avait confiée le ministre de l'Instruction publique, l'année dernière, pour étudier l'organisation allemande.

Les études médicales en Allemagne sont régies actuellement par des règlements (*Prüfungsordnung für Aerzte*) édictés en mai 1901 par le Conseil de l'Empire (*Bundesrath*). Après une période de transition, ces règlements viennent seulement d'entrer en pleine vigueur depuis l'année dernière.

A. — Admissibilité aux études médicales.

Les jeunes gens qui veulent aborder les études médicales en *Allemagne* doivent posséder un « Certificat de maturité » (*Zeugniss der Reife*), assez analogue à notre baccalauréat. La connaissance du grec n'est plus exigée; quelques Facultés ont seulement organisé un cours élémentaire d'étymologies grecques, pour faciliter aux étudiants l'intelligence des expressions techniques: ainsi à Berlin, à Königsberg, à Iéna, à Leipzig, à Tübingen.

En Belgique, on exige de même un certificat, délivré sans examen après six années d'humanités : le latin et le grec sont donc encore exigés.

B. — Études préparatoires.

En Allemagne, les cinq premiers semestres des études médicales sont consacrés à la physique, à la chimie, à la botanique, à la zoologie, en même temps qu'à l'anatomie et à la physiologie. Les étudiants dissèquent pendant deux semestres (comme en France) et font pendant encore un semestre des travaux pratiques d'anatomie microscopique, de physique et de chimie.

Au bout de cinq semestres de scolarité, ils subissent un premier examen (*Aertliche Vorprüfung*), qui porte sur ces différentes branches; c'est, réuni en un seul, notre P. C. N. et notre premier

doctorat. Des coefficients attribuent une importance prépondérante à l'anatomie et relèguent au dernier plan la zoologie et la botanique.

En Belgique, deux années dites de « Candidature en Science » sont consacrées entièrement et exclusivement à l'étude de la physique, de la chimie et de l'histoire naturelle.

A ces deux années de candidature en sciences font suite deux années de « Candidature médicale », pendant lesquelles l'étudiant belge ne fait encore que de l'anatomie, de l'histologie et de la physiologie. Si l'on compare la longueur de ces études préparatoires à la brièveté des études médicales proprement dites, on comprend les justes doléances des professeurs eux-mêmes,

La manière dont ces *sciences* sont enseignées en Allemagne et en Belgique diffère peu de ce qu'elle est en France pour la physique, la chimie et l'histoire naturelle, si ce n'est sur un point important: il est spécifié expressément, dans le règlement allemand, qu'on doit, dans cet enseignement, *tenir spécialement compte des besoins du futur médecin*. En France, au contraire, pendant notre année de P. C. N., *on évite soigneusement d'empiéter sur l'enseignement médical!*

Les établissements dans lesquels on enseigne ces sciences sont fort bien installés dans presque toutes les universités visitées, mais nous n'avons rien à leur envier sur ce point.

Par contre, *l'enseignement de l'anatomie* trouverait un important perfectionnement à imprunter à l'Université de Liège : je ne veux pas décrire en détails cet Institut d'anatomie, qui constitue cependant un modèle remarquable par sa disposition et son installation, aussi bien que par l'organisation de l'enseignement de M. le professeur Julin ; le fait sur lequel je veux insister est l'existence de grandes *salles de collections* où est constitué un véritable *Musée d'anatomie*, dont je n'ai vu nulle part le semblable : il ne s'agit plus là en effet de ces pièces sèches que l'on voit partout, complètement raccornies ou noircies, où il est impossible même à un anatomiste de profession de reconnaître quoi que ce soit. Ici, ce sont des pièces admirablement disséquées et fixées à l'état frais dans le liquide de Kayserling, qui leur a conservé leur forme et leurs couleurs naturelles ; on croirait qu'elles viennent d'être disséquées. Par la façon dont elles sont préparées, par leur nombre et leur choix, ces pièces sont excessivement précieuses aux élèves, en même temps qu'elles facilitent singulièrement la tâche du professeur. Ajoutons encore l'existence dans ce musée de nombreuses coupées de cadavres congelés, fixes et conservées dans les mêmes

conditions ; d'innombrables moulages et de fort belles planches ; et nous convenons que les jeunes étudiants liégeois seraient inex cusables s'ils ne savaient pas à fond leur anatomie.

C. — Études médicales proprement dites.

En Allemagne, quatre semestres seulement sont attribués aux études médicales proprement dites : c'est là un premier défaut, capital il me semble. Il existe une disproportion évidente, sur laquelle il est inutile d insister, entre le temps consacré aux études préparatoires et celui réservé aux études médicales proprement dites. S'il est vrai que pour devenir bon médecin, il faut surtout voir beaucoup de malades, force est de reconnaître que nos confrères allemands sont bien peu favorisés.

Et non seulement le temps consacré aux études de clinique est notoirement insuffisant ; mais encore, pendant ce temps si court, les étudiants allemands jouissent de bien peu de facilités pour approcher les malades : *l'accès des salles d'hôpitaux leur est interdit !* Ils ne peuvent voir de malades que pendant les cours de clinique, et voici dans quelles conditions : Tous les matins ou tous les deux jours, les professeurs de clinique médicale et chirurgicale font une leçon d'une heure ; cette leçon a lieu dans un grand amphithéâtre où prennent place 40 à 60 élèves ; du service voisin, on amène sur un lit roulant un ou deux malades, et le professeur désigne un des étudiants (*Praktikant*) qui descend dans l'hémicycle, interroge et examine le malade sous la direction du maître, puis remonte à sa place ; il ne reverra plus jamais son malade ; quant à ses camarades, ils ont entendu dire qu'il y avait des râles bronchiques ou un souffle cardiaque, mais c'est tout ce qu'ils ont pu entendre ! Dans les grandes Universités, chaque étudiant ne peut guère être appelé à descendre dans l'hémicycle qu'un très petit nombre de fois par an ; et comme, pendant sa première année de médecine, l'étudiant est simple *auditeur*, c'est-à-dire n'est pas encore *Praktikant*, on voit à quoi se bornent les études de clinique en Allemagne.

Il n'est pas besoin d'insister sur leur insuffisance flagrante. Si, en France, l'organisation du stage hospitalier n'est pas parfaite, on ne saurait cependant établir de comparaison avec l'organisation allemande.

D'ailleurs nos voisins d'Outre-Rhin ont si bien compris cette lacune, que la réforme la plus importante réalisée dans leur règlement de 1901 est l'institution d'un stage pratique d'une année dans

les hôpitaux que doivent faire désormais les jeunes médecins ayant obtenu leur diplôme final (*Approbitrer Arzt*), avant de pouvoir pratiquer l'exercice de la médecine. Le tiers au moins de ce stage doit être consacré à la pratique de la médecine interne dans un grand hôpital ; mais le reste de l'année peut, à volonté, aussi bien se passer dans un laboratoire qu'à l'hôpital.

C'est là assurément une mesure qui, faute de mieux, est excellente, mais qui ne compensera qu'imparfaitement l'incroyable règlement qui ferme la porte des hôpitaux aux étudiants allemands.

J'ajoute qu'il n'existe en Allemagne aucune institution comparable à notre Externat et à notre Internat des hôpitaux : les *Assistants* ne sont pas des étudiants, mais des médecins ayant terminé leur scolarité. Ils sont nommés exclusivement au choix ; or, quelque mal qu'en disent certains, nos concours valent mieux qu'un choix arbitraire, car ils ont le double avantage de forcer à travailler, et d'éliminer nombre d'incapables. D'autre part, les assistants choisis par un chef de service, restent attachés à celui-ci pendant toute la durée de leurs fonctions ; ils n'ont donc point l'énorme avantage dont nous jouissons d'être pendant quatre ans au moins interne de différents maîtres, dans l'enseignement desquels nous puisons ainsi une instruction plus variée et plus étendue.

Si le seul fait du libre accès des salles d'hôpitaux, auquel il faut associer naturellement l'enseignement si largement pratiqué par les médecins des hôpitaux, donne aux étudiants français une incontestable supériorité au point de vue des connaissances cliniques pratiques, tout n'est cependant pas à blâmer dans l'organisation allemande ; il faut même lui reconnaître certains avantages que nous aurions tout intérêt à lui emprunter :

1° Ce sont tout d'abord les *installations matérielles des locaux universitaires :*

Dans aucune des universités allemandes que j'ai visitées, on ne saurait trouver un seul amphithéâtre de leçons aussi lamentablement installé que ceux de notre Faculté de Paris : partout ce sont de belles salles, bien aérées et bien éclairées ; partout il y a des sièges et des tables confortables ; partout il y a un de ces beaux appareils à projections inconnus chez nous, l'épidiascope, qui projette aussi bien les pièces macroscopiques que les préparations microscopiques, et je ne parle pas d'un vestiaire pour les élèves, et de mille autres détails. Je n'ose penser à ce que ces installations, souvent luxueuses à l'excès, représentent de budget !

2° Dans toutes leurs grandes villes universitaires, les Allemands ont adopté le système d'*un grand hôpital universitaire,*

dans lequel il y a place pour toutes les spécialités (médecine, chirurgie, obstétrique, pédiatrie, ophtalmologie, oto-rhino-laryngologie, dermatologie, et même maladies contagieuses) ; de plus ils réunissent autant que possible *tous leurs instituts médicaux dans le voisinage de cet hôpital universitaire*, pour éviter d'importantes pertes de temps aux élèves. Enfin *les leçons cliniques ne se font pas toutes à la même heure*, au contraire de chez nous ; elles se succèdent de telle façon que l'étudiant peut, sans perdre de temps, suivre dans une même matinée, par exemple, une clinique médicale, une clinique infantile, puis la leçon pratique d'anatomie pathologique à la salle d'autopsies.

C'est là évidemment une excellente organisation, et nous pouvons nous faire une idée de ses avantages par ce qui se passe dans l'un de nos hôpitaux parisiens les plus actifs : deux chefs de service, dont les visites et leçons sont suivies par une foule d'élèves, ont l'habitude de faire leurs visites à des heures différentes ; il faut voir avec quel empressement les élèves en profitent pour suivre successivement chaque matin ces deux maîtres.

Si l'on pouvait réunir dans un même grand hôpital plusieurs services de clinique (médicale, chirurgicale, pédiatrique, etc.), nul doute qu'il y aurait là un profit des plus avantageux pour les élèves... et par conséquent aussi pour leurs futurs malades. C'est ce que réclamait déjà très justement le docteur Jayle dans son rapport présenté au Congrès des praticiens. Cela est réalisé en Allemagne, et me semblerait facile à réaliser à Paris.

3° Si notre supériorité est incontestable pour l'enseignement de la clinique, il est par contre une branche de la médecine dont l'enseignement est singulièrement mieux organisé en Allemagne. Je veux parler de *l'anatomie pathologique.*

Partout *en Allemagne l'enseignement de l'anatomie pathologique se fait dans un Institut spécial élevé dans l'enceinte même de l'hôpital universitaire*, ou tout au moins communiquant directement avec celui-ci. De la sorte, le professeur d'anatomie pathologique a à sa disposition, pour son enseignement, tous les cadavres non réclamés de l'hôpital. Inutile, je pense, de faire ressortir l'infériorité de notre organisation, qui ne fournit à notre professeur d'anatomie pathologique que les viscères de sujets non autopsiés par les chefs de service des hôpitaux (c'est-à-dire des sujets peu intéressant le plus souvent) ou les débris des viscères des sujets autopsiés (le plus souvent déchiquetés et putréfiés). Ne semble-t-il pas évident que *c'est dans un grand hôpital que devrait être installé l'enseignement de l'anatomie pathologique, au même titre que*

celui de la Clinique ? et non point sous les combles des bâtiments de la faculté, où l'on a le plus grand mal à se procurer quelques débris de cadavres, qu'il faut aller solliciter dans les divers hôpitaux ?

Mais en dehors même du principe si différent de ces deux organisations, il me reste à parler de l'installation de ces Instituts pathologiques.

Des modèles peuvent être pris à Liège (*Institut du professeur Firket*), à Cologne (*Hôpital de Lindenbourg, professeur Jores*), à Berlin (*Hôpital de la Charité*). Je saisis avec empressement l'occasion qui se présente ici d'exprimer ma vive reconnaissance aux professeurs Firket (de Liège) et Jores (de Cologne), pour l'exquise amabilité avec laquelle ils m'ont fait les honneurs de leurs beaux Instituts.

Celui de Lindenbourg était encore loin d'être achevé au moment où je l'ai visité, mais il m'a paru devoir être un modèle parfait. Les cadavres y sont amenés, de tout l'hôpital, dans les sous-sols par des couloirs souterrains, ce qui offre l'avantage considérable d'éviter aux malades la vue des lugubres brancards en usage chez nous. Dans les sous-sols, il y a plusieurs salles pour la préparation et la conservation des cadavres ; il y manque toutefois une glacière, mais celle-ci n'y serait guère utile, car à Cologne on peut faire les autopsies immédiatement après la mort.(Dans les autres villes d'Allemagne où un délai de vingt-quatre heures est exigé par la loi, on trouve souvent des glacières installées ; celle de l'Institut pathologique de la Charité à Berlin est le modèle du genre.) A Lindenbourg, les sous-sols contiennent encore un magasin pour la verrerie et les produits chimiques, et plusieurs salles, d'ailleurs très claires et très aérées, pour les animaux en expérience.

Au rez-de-chaussée, se trouvent un grand laboratoire pour le professeur, des laboratoires pour ses assistants, deux grands laboratoires pour les recherches bactériologiques et chimiques se rapportant aux autopsies, enfin une grande salle de collections de pièces anatomiques ; la disposition de ce musée est particulièrement heureuse : pour que toutes les pièces exposées soient à portée facile de l'œil et de la main, on a divisé la salle en deux étages par un plancher à mi-hauteur, de telle sorte que chacun de ces étages est assez bas pour qu'on puisse atteindre facilement le haut des vitrines. Ajoutons que les crédits sont suffisants pour permettre de fixer toutes les pièces anatomiques au liquide de Kayserling.

Au premier étage du bâtiment se trouvent deux grandes salles d'autopsies, extrêmement claires et complètement carrelées de faïence jusqu'au plafond, ce qui permet de les laver entièrement au jet d'eau ; les cadavres y sont montés des sous-sols par un ascenseur. A côté de ces salles se trouvent : une salle pour la préparation des pièces macroscopiques, puis deux grandes salles pour travaux d'histologie ; une petite bibliothèque destinée à contenir les ouvrages spéciaux de technique qu'on a si souvent besoin de consulter ; enfin un grand amphithéâtre de leçons, vitré de toutes parts et par conséquent extrêmement clair, et fort bien aménagé. Ajoutons qu'à l'entrée des salles d'autopsies sont deux vestiaires et un cabinet de toilette, ce qui permet aux médecins de laisser leurs vêtements propres dans une première pièce, et de revêtir et dévêtir leur blouse d'autopsie dans la seconde pièce. Enfin, on a même prévu une chambre à l'usage d'un médecin qui aurait besoin de passer la nuit pour les nécessités du service !

Il serait superflu de rien ajouter à cette description et de faire ressortir l'écrasante supériorité de cette organisation et de cette installation sur ce que nous possédons à notre Faculté de Paris et dans les plus récents de nos hôpitaux. Et cependant c'est à Cologne, dans une ville qui ne possède pas d'Université, qu'on trouve ce modèle d'installation ! Et que dire maintenant de l'Institut Pathologique de l'université de Berlin (Hôpital de la Charité) ! Il comprend trois bâtiments énormes, attribués l'un aux laboratoires, l'autre au Musée, le troisième aux salles d'autopsies. C'est presque trop beau, trop grand, trop luxueux ! Le musée surtout est vraiment admirable ; il contient la célèbre collection de R. Virchow ; toutes les pièces sont admirablement rangées, et placées, à portée des yeux et de la main ; là encore, comme partout en Allemagne, nous trouvons toutes ces pièces fixées au liquide de Kayserling, qui leur conserve leur aspect et leurs couleurs de l'état frais, condition vraiment indipensable pour que ces pièces puissent servir à quelque chose. Que valent en regard nos pièces décolorées et ratatinées dans le formol ou l'alcool ? Si l'on excepte notre admirable musée de l'hôpital Saint-Louis, unique en son genre, je ne vois pas ce qu'on pourrait comparer chez nous au musée de la Charité de Berlin. Ce n'est assurément pas notre pauvre musée Dupuytren, installé dans un local que les architectes n'avaient évidemment pas destiné à cet emploi !

4° Quelques mots pour terminer sur l'*organisation des examens* en Allemagne.

Deux examens seulement sanctionnent les études médicales uni-

versitaires ; j'ai parlé plus haut du premier examen (*Aeztliche Vorprüfung*) qui porte sur la physique, la chimie, l'histoire naturelle, l'anatomie et la physiologie.

Le second examen (*Aerztliche Prüfung*), qui confère le titre de médecin (*Approbirter Arzt*) [*On sait qu'en Allemagne le titre de docteur est un titre purement scientifique, dont le médecin peut se passer, et qui n'a pas de valeur professionnelle*] peut avoir lieu quatre semestres après le premier. Il porte sur l'anatomie pathologique, la pathologie générale, la médecine, la chirurgie, l'obstétrique, l'oculistique, la psychiatrie, l'hygiène.

Les épreuves en sont multiples, tant théoriques que pratiques, et leur durée est de quatre semaines au moins ; en fait, elles se prolongent souvent plusieurs mois.

Mais le seul point sur lequel je tiens à insister ici, c'est que les étudiants allemands sont interrogés *nécessairement sur les différentes spécialités les plus importantes :* pédiatrie, laryngologie, ophtalmologie, psychiatrie, dermatologie et vénéréalogie. C'est dire qu'ils sont obligés d'en apprendre au moins les éléments.

N'est-il pas regrettable que chez nous quatre mois seulement soient réservés à l'une quelconque et à une seule de ces spécialités ? Combien de jeunes docteurs n'ont jamais eu l'occasion pendant leurs études d'examiner un seul enfant ? Et cette remarque ne s'applique pas seulement aux étudiants qui ont bâclé à la hâte leurs études, mais encore à beaucoup de nos collègues d'Internat, et des meilleurs, qui n'ont pas eu la chance d'obtenir une place dans un service d'enfants. Là encore, il me semble qu'il y aurait quelque chose à améliorer dans nos règlements.

D. — Cours de perfectionnement.

Partout à l'heure actuelle, aussi bien en France qu'à l'Étranger, on sent la nécessité de l'organisation d'un enseignement à faire aux médecins après l'achèvement de leurs études universitaires, d'une part pour compléter certains points de leur instruction, et d'autre part pour les tenir au courant des incessants progrès de la médecine. Sans cesse des procédés nouveaux de diagnostic et de thérapeutique sont découverts, qui nécessitent une éducation nouvelle.

A Paris, notre maître le professeur Landouzy a été le premier à organiser pendant les vacances un cours destiné à mettre au courant des principales nouveautés les médecins français et étrangers qui pouvaient passer trois semaines à Paris. Le succès de ce

cours a été tel qu'aussitôt plusieurs services ont organisé des cours analogues.

Je ne parlerai pas de certains cours, tels que le cours de Bactériologie de l'Institut Pasteur, les cours sur les maladies exotiques de l'Institut de Médecine Coloniale, etc., car ils ne répondent qu'à des buts très spéciaux.

En Allemagne, des cours analogues existent absolument calqués sur les nôtres, cours de bactériologie à l'*Institut für Infecktionskrankheiten* de Berlin (Institut de Koch), cours sur les maladies tropicales à l'*Institut für Tropen Krankheiten* de Hambourg. Ces cours sont comparables aux nôtres ; quant à l'installation de ces établissements, elle m'a paru notablement inférieure à celle de notre Institut Pasteur et de notre École de médecine coloniale.

Mais, par contre, les cours de perfectionnement analogues à nos cours de vacances se sont singulièrement répandus et ils ont pris à l'heure actuelle une expansion bien plus grande que chez nous. Pendant mon voyage, j'ai pu me documenter sur deux des principales de ces organisations, dont je veux dire ici quelques mots. Ce sont : le « Comité central pour l'enseignement médical complémentaire en Prusse » (*Zentralkomitee für das ärztliche Fortbildingswesen in Preüssen*) avec la *Kaiserin Friedrick Haüs* de Berlin et l' « Académie de médecine pratique » de Cologne (*Cölner Akademie für praktische medezin*).

1° *Le Comité central pour l'Enseignement médical complémentaire en Prusse* a été fondé en janvier 1901 sur l'initiative de plusieurs hautes personnalités médicales allemandes et sous les hauts et très effectifs patronages de la veuve de l'empereur Frédéric III et de l'empereur Guillaume II. Ce Comité organisait aussitôt une série de cours entièrement gratuits, ouverts à tous les médecins (quelques cours fonctionnaient déjà depuis le mois de novembre 1900) et il commençait à réunir une collection d'objets pouvant servir à l'enseignement médical. Une souscription publique apportait près de deux millions de marcs et permettait d'élever la *Kaiserin Friedrich Haus*, que l'empereur inaugurait le 1er mars 1906.

Cet établissement, situé à cinq minutes de l'hôpital de la Charité (*Lüisemplatz*), comprend de nombreux locaux destinés à cet enseignement post-scolaire organisé par le Comité : grand amphithéâtre de cours, nombreux laboratoires pour chimie, microscopie, bactériologie, hématologie, radisocopie, etc. Le second étage est occupé par une collection d'objets pouvant servir à l'enseignement médical : planches, moulages, préparations anatomiques, cultures microbiennes, instruments divers, etc. Enfin quelques

salles du rez-de-chaussée sont mises à la disposition de l'industrie privée pour l'exposition permanente de produits pharmaceutiques, d'instruments de chirurgie et de laboratoire. Ajoutons, en terminant, que cet établissement dispose d'un crédit annuel de plus de 43.000 marcs, c'est-à-dire plus de 54.000 francs ! Nos installations parisiennes sont assurément plus modestes et les crédits se bornent aux quelques centaines de francs que payent les auditeurs.

2° *Académie de médecine pratique de Cologne.* — Comme Dusseldorf, Francfort, Hambourg, Magdebourg, etc., la ville de Cologne ne possède pas d'Université : mais toutes ces villes ont pris un tel essor commercial ou industriel, qu'elles disposent aujourd'hui d'éléments de premier ordre pour l'instruction médicale, éléments encore inutilisés.

En 1900, le ministre des Cultes, de l'Instruction publique de Prusse, sous l'inspiration du docteur Althoff, directeur au ministère, émit le projet de créer dans ces grandes villes des Académies de médecine pratique pour un enseignement complémentaire destiné aux médecins praticiens.

Ce n'est qu'à Cologne d'abord, puis à Dusseldorf que ce projet a pu se réaliser jusqu'à présent et encore non sans mal. Si l'on obtint assez facilement du bourgmestre et des membres du conseil communal la participation financière de la ville, et notamment la construction de nouveaux hôpitaux (l'hôpital de Lindenbourg, dont j'ai parlé plus haut, a été construit dans ces conditions), on se heurta par contre à une opposition formidable du corps médical colonais, craignant l'installation dans la ville, sur le piédestal du professorat, de médecins appelés des villes universitaires et concurrents évidemment des plus dangereux ! Mais malgré cette opposition, l'Académie commença ses travaux en octobre 1905 ; peu à peu la paix se fit et aujourd'hui l'Académie de Cologne est en plein fonctionnement et en pleine prospérité (1).

Elle compte onze professeurs (nommés par le maire de Cologne sur la proposition du conseil de l'Académie, qui reçoivent chacun 600 marcs de traitement et ne peuvent faire que de la médecine de consultation) et treize dozenten. Elle s'occupe d'une part de l'éducation professionnelle des jeunes médecins qui viennent y faire

(1) Je tiens à adresser ici mes remerciements très sincères à M. le docteur Siégert, professeur de pédiatrie à l'Académie de Cologne, pour l'extrême amabilité avec laquelle il m'a documenté sur cette question.

leur année de stage pratique conformément au règlement de 1901, et d'autre part de l'enseignement complémentaire aux médecins praticiens et aux spécialistes ; en outre elle a organisé une école d'infirmiers et d'infirmières ; enfin, par ses laboratoires et sa bibliothèque, l'Académie fournit aux médecins les moyens de poursuivre des travaux personnels.

Les cours de perfectionnement sont de deux sortes : les uns, destinés aux praticiens de Cologne, se font le soir, pendant l'hiver ; les autres, destinés aux médecins allemands et étrangers, se font deux fois par an, en mai et en octobre ; *chaque série de cours dure trois semaines et comprend des leçons et travaux pratiques y compris des examens de malades portant sur les nouveautés dans toutes les branches et spécialités de la médecine* (1), *ces leçons sont échelonnées toute la journée, depuis le matin jusqu'au soir* et les élèves choisissent les cours qui les intéressent ; jusqu'à cette année-ci ces leçons se faisaient dans les neuf hôpitaux de la ville de Cologne, malheureusement très distants les uns des autres ; mais à partir de l'année prochaine. dès que le grand hôpital de Lindenbourg sera inauguré, c'est là que se feront tous les cours ; on y trouvera à la fois un nombre considérable de malades et une superbe installation.

Mais déjà, malgré les défectuosités graves de l'installation actuelle, le nombre des élèves est grand et il ira vraisemblablement en progressant après l'inauguration de Lindenbourg ; en mai 1905, il y eut 106 auditeurs ; en novembre 1905, 94 ; en mai 1906, 134 ; en octobre 1906, 151 ; en mai-juin 1907, 95.

Très prochainement, une Académie toute semblable fonctionnera à Dusseldorf, la grande rivale de Cologne dans la vallée du Rhin. Déjà un grand hôpital nouveau y est presque achevé ; il coûte 5 millions et demi de marcs ; le seul bâtiment destiné à l'enseignement académique a coûté 420.000 francs sans les instruments scientifiques !

Dans les autres villes où la création de ces académies était projetée, on s'est heurté aux mêmes oppositions qu'à Cologne, et le projet est ajourné : on attend le résultat de la première expérience.

(1) Médecine interne, chirurgie, orthopédie, obstétrique, gynécologie, pédiatrie et maladies des nourrissons, maladies de la peau, maladies du nez, de la gorge, des oreilles, des yeux, urologie, psychiatrie, phtisiologie, radiologie, bronchoscopie, bactériologie, chimie, anatomie, pathologique, hygiène, médecine sociale.

**

Il m'a paru intéressant de rapporter ici avec quelques détails cette organisation de l'enseignement complémentaire en Allemagne, de ces *Académies de Médecine pratique*, non point que je pense à la possibilité de les imiter chez nous : j'ai fait allusion aux difficultés considérables que leur création a rencontrées en Allemagne, où il a fallu toute l'autorité du Gouvernement et toute la discipline du citoyen allemand pour les faire aboutir. Que serait-ce en France !

D'ailleurs, leur utilité ne se fait guère sentir chez nous, car il est bien peu de nos grandes villes qui ne possèdent tout au moins une École de Médecine ; et ces Académies n'ont de raison d'être que dans les grandes villes dépourvues d'Université ou d'École, pour ne pas laisser perdre d'admirables éléments d'enseignement médical.

Par contre, dans nos grandes villes universitaires, il n'est pas douteux qu'il y aurait grand intérêt à organiser un enseignement complémentaire sur le modèle de ceux de Cologne et de Berlin.

A Paris par exemple, rien ne serait plus facile, avec le concours de la Faculté et du corps des médecins des Hôpitaux. Sans doute nous possédons à l'heure actuelle une série déjà nombreuse de cours de perfectionnement, portant sur la plupart des branches de la médecine, et chacun très bien organisé en lui-même. Mais ce qui manque d'une façon absolue, c'est une coordination de tous ces efforts individuels, c'est un *groupement de tous ces cours divers, qui permettrait aux élèves d'en suivre plusieurs pendant une même période*. Sans doute il n'est pas difficile aux Parisiens de suivre en septembre un cours de clinique médicale, en novembre un cours d'anatomie pathologique, en février un cours de bactériologie, en mai un cours d'hématologie ou de dermatologie, etc... Mais il est impossible à un étranger qui passe quelques semaines à Paris, de suivre plus d'un cours ; et ces jours-ci encore, j'entendais les doléances d'un étranger qui suivait le cours de vacances du professeur Landouzy, et qui déplorait de ne pouvoir suivre en même temps d'autres cours qui avaient lieu les mêmes jours, aux mêmes heures.

Quel avantage n'y aurait-il pas pour tout le monde à une coordination de tous ces cours ! Et cette entente m'apparaît aussi facilement réalisable que désirable. Tout le monde y gagnerait, maîtres et élèves, personne n'y perdrait... sauf peut-être nos voisins d'outre-Rhin, que bien des étrangers déserteraient pour Paris. Je ne crois pas que la gratuité des cours allemands, dont nos voisins sont si fiers, soit un avantage.

Permettez-moi, Monsieur le directeur général, de terminer cette première partie de mon rapport par quelques lignes résumant les organisations et les installations étrangères qui m'ont paru les plus intéressantes et qu'il me semblerait avantageux d'imiter en France dans la mesure du possible :

1° *L'enseignement de l'anatomie*, aussi bien organisé assurément chez nous qu'à l'étranger, serait cependant facilité, pour les professeurs comme pour les élèves, par la *création de musées d'anatomie* sur le modèle de celui de Liège.

2° *L'enseignement de l'anatomie pathologique* trouverait un avantage considérable à se faire, comme en Allemagne et en Belgique, *dans des Instituts spéciaux, contigus aux grands hôpitaux*, qui leur fourniraient ainsi en abondance les matériaux d'études indispensables. Les Instituts pathologiques de la Charité de Berlin, de l'hôpital de Lindenbourg (Cologne) et de l'hôpital des Cliniques de Liège, constituent des modèles d'organisation.

3° *L'enseignement de la clinique.* — Bien que récemment on ait fait tant de bruit sur l'insuffisance de notre enseignement médical, je suis convaincu qu'il est *infiniment mieux organisé en France qu'en Allemagne et qu'en Belgique*, et seuls quelques points de détail de l'organisation allemande sont à retenir : *installation des diverses cliniques et services de spécialités dans un même grand hôpital* ; *diverses leçons cliniques professées à des heures différentes* pour permettre aux élèves d'en suivre plusieurs chaque jour; *étude obligatoire des éléments des principales spécialités* (pédiatrie, vénéréologie et dermatologie, opthalmologie, oto-rhino-laryngologie, psychiatrie); *organisation d'un enseignement complémentaire, de cours de perfectionnement bien coordonnés* pour permettre aux médecins de suivre en l'espace de quelques semaines tous les cours susceptibles de les intéresser.

Mais malgré ces avantages des Allemands, *la supériorité de l'École clinique française sur l'École allemande me paraît incontestable. Le libre accès des hôpitaux français aux étudiants, l'enseignement clinique fait par les médecins des hôpitaux, l'admirable institution qu'est l'internat des hôpitaux,* — telles sont certainement avec les qualités propres à l'esprit français, les raisons principales de cette supériorité. Et nous pouvons en être d'autant plus fiers que *nos installations universitaires sont bien inférieures comme luxe et comme confort* à celles de nos voisins; que *les crédits dont nous disposons dans tous nos laboratoires sont infimes par rapport aux leurs, et qu'en un mot nos Universités et nos laboratoires sont aussi pauvres que les leurs sont riches.*

Et malgré tout cela, malgré tous les avantages énormes que leur apporte l'argent, malgré les avantages que leur donne leur esprit de discipline, d'ailleurs poussé à l'excès (le « Caporalisme » allemand règne aussi bien dans les salles d'hôpital, dans les laboratoires, dans les amphithéâtres universitaires que dans les casernes), je puis dire sans parti pris et sans crainte d'être taxé de chauvinisme, que la fameuse supériorité des Allemands ne m'a jamais ébloui, ni dans la lecture de leurs travaux scientifiques, ni au cours des trois voyages que j'ai faits de l'autre côté du Rhin. Ils en parlent pourtant beaucoup et certains de nos compatriotes amplifient encore ; il est vrai que la plupart de ceux-ci n'ont jamais franchi la frontière !

II. — INSTALLATIONS DES HOPITAUX EN ALLEMAGNE.

La supériorité que nous sommes obligés de reconnaître aux Allemands dans les installations matérielles de leurs Universités se retrouve aussi accentuée dans les installations de leurs hôpitaux, ce qui tient, je crois, au principe même de l'organisation de ces hôpitaux, aux énormes crédits dont ils disposent, et aussi à l'esprit d'ordre et de *discipline* qui règne partout et qui fait trop défaut chez nous.

Je ne puis songer à donner dans ce rapport une description, même succincte, de chacun des nombreux hôpitaux que j'ai visités au cours de mon voyage. Il sera, je crois, bien moins fastidieux et en même temps bien plus profitable de donner seulement quelques considérations sur la disposition et l'installation générales de ces hôpitaux, — puis de décrire en détail les points particuliers qui m'ont paru dignes d'être signalés à votre attention, et dont plusieurs mériteraient assurément d'être imités dans nos hôpitaux parisiens.

A. — Disposition et installation générales des hôpitaux

Dans toutes les grandes villes que j'ai visitées (Berlin, Dresde, Leipzig, Hambourg, Cologne), *les vieux bâtiments se font rares* ; *partout on trouve de grands et beaux hôpitaux construits depuis moins de vingt ans*, la plupart même depuis moins de dix ans ! Toutes ces grandes villes s'accroissent, depuis la fondation de l'Empire, avec une rapidité extraordinaire ; des quartiers neufs s'élèvent partout, constituant à eux seuls de véritables villes ; et dans ces nouveaux quartiers, un grand emplacement a presque toujours été réservé à un hôpital : à

Berlin, c'est le Rudolf Virchow Krankenhaüs, — à Dresde, c'est le Johannstadt Hospital, — à Hambourg, c'est l'immense hôpital d'Eppendorf, — à Cologne enfin, c'est celui de Lindenbourg, encore en construction, de même que celui de Dusseldorf. En même temps, les vieux hôpitaux sont reconstruits sur place, partiellement au moins, tels : les hôpitaux Urban, Moabit et de la Charité à Berlin, — et dans la banlieue de cette ville, à Charlottenbourg, l'hôpital de West-End; — l'hôpital Jacob à Leipzig; — l'hôpital Saint-Georges à Hambourg.

Il faut avouer que cet ensemble est vraiment impressionnant, lorsqu'on songe au nombre colossal de millions que représentent ces travaux : le seul hôpital de Virchow à Berlin a coûté 7.300.000 marcs (25.000.000 francs), celui de Hambourg-Eppendorf, 7 millions de francs, l'hôpital Johannstadt à Dresde a coûté 7.300.000 francs, celui de Cologne-Lindenbourg coûtera 7 millions et demi, etc.

D'ailleurs, c'est dans tout l'Empire allemand que les hôpitaux se multiplient, et ce fait n'est pas seulement en rapport avec l'accroissement général de la population de l'Empire, car ce sont *surtout les hôpitaux privés et payants* qui se multiplient : de 1892 à 1901 (dernière année pour laquelle on ait publié la statistique hospitalière) leur nombre a cru dans la proportion de 73 p. 100. C'est que, de plus en plus, la population aisée apprécie à leur juste valeur les avantages de ces installations, où elle trouve à la fois des soins plus éclairés et un confort plus grand qu'à domicile. Du reste, dans la plupart des grand hôpitaux urbains, on trouve un bâtiment réservé aux malades dits de première classe, qui *payent jusqu'à* 10 *et* 15 *marcs par jour* (12 *à* 20 *francs*), et où un véritable luxe s'ajoute à un confort remarquable.

C'est là une importante différence à signaler d'avec notre organisation hospitalière. Elle présente l'inconvénient d'enlever aux médecins praticiens une partie importante de la clientèle payante, inconvénient que ne saurait compenser le traitement de 5 à 6.000 marcs (6 à 7.500 francs) que reçoivent les médecins des hôpitaux, ni les 1.500 à 3.000 francs que reçoivent les assistants en outre du logement et de la nourriture.

Mais, par contre, elle offre le très grand avantage de fournir aux hôpitaux des revenus assez importants, tandis que *chez nous les malades payants, loin de rapporter, coûtent encore assez cher à l'Assistance publique.*

Les revenus des hôpitaux sont proportionnels au nombre des malades hospitalisés; je ne connais pas suffisamment l'organisa-

tion financière des hôpitaux allemands pour la décrire ici ; je sais seulement que *chaque hôpital s'administre lui-même d'une façon autonome, et les résultats de cette organisation paraissent excellents.* Depuis longtemps d'ailleurs on réclame chez nous une modification dans ce sens.

De plus en plus, les Allemands adoptent *le système des grands hôpitaux* qu'ils élèvent de préférence *dans la banlieue* de leurs grandes villes : tels le Virchow Krankenhaüs de Berlin (2.000 lits), l'hôpital d'Eppendorf à Hambourg (2.200 lits), l'hôpital de Lindenbourg à Cologne (1.000 à 1.200 lits). Cette situation excentrique des hôpitaux a l'immense avantage de procurer des terrains moins coûteux, et de permettre par conséquent d'occuper une plus grande étendue, d'avoir une aération bien meilleure. Mais elle *nécessite l'organisation de moyens de transport rapides et nombreux.* A Hambourg par exemple, l'hôpital d'Eppendorf est relié au centre de la ville par une ligne de tramways électriques (20 minutes de trajet) et il existe un grand nombre de voitures d'ambulance pour les malades ou blessés qui ne peuvent utiliser les tramways. En outre, tout récemment, on a inauguré un service de *voitures d'ambulance automobiles*, dont on doit multiplier le nombre, et qui sont certainement destinées à rendre les plus grands services. Enfin, l'hôpital possède quatre *voitures d'ambulance spécialement réservées au transport des malades contagieux*, et dont la disposition intérieure permet une désinfection facile, complète et rapide, après chaque transport.

Vous connaissez trop, Monsieur le Directeur général, l'insuffisance des ambulances parisiennes pour qu'il soit nécessaire d'insister.

Je n'ai pas la compétence voulue pour discuter les avantages et les inconvénients du système des très grands hôpitaux au point de vue administratif et économique. Mais il me paraît certain qu'au point de vue médical il offre un avantage important : c'est de *réunir dans un même hôpital toutes les spécialités de la médecine* et de la chirurgie. Dans l'état actuel de la science médicale, il n'est plus possible au médecin d'être compétent à la fois dans les questions de médecine générale et dans celles des spécialités : oto-rhino-laryngologie, ophtalmologie, dermatologie, psychiatrie, etc... etc... Aussi, dans nos hôpitaux parisiens qui pour la plupart ne contiennent que des services de médecine et de chirurgie générales, grand se trouve notre embarras lorsque pour un de nos malades nous aurions besoin de l'avis d'un spécialiste : ou bien il nous faut envoyer notre malade dans un des rares

hôpitaux privilégiés, — ou bien, si ce malade n'est pas transportable, il nous faut recourir à la complaisance d'un confrère spécialiste qui voudra bien se déranger — ou bien enfin il nous faut renoncer à un avis précieux. Il est évident que la présence, dans les grands hôpitaux allemands, des services de spécialités, évite ce fâcheux inconvénient. Dans la première partie de ce rapport, j'ai déjà signalé en outre l'avantage considérable que cette disposition peut offrir pour l'enseignement médical.

Le plan général et les détails de construction des grands hôpitaux allemands de date récente sont, dans l'ensemble, remarquablement compris. Et la raison de leur supériorité m'apparaît bien simple ; elle ne réside pas, certainement, dans la valeur individuelle des personnalités chargées d'élaborer les plans et d'en surveiller la réalisation : nous n'avons rien à envier sur ce point aux Allemands ; mais c'est dans l'*entente remarquable qui existe* entre ces différentes personnalités, notamment *entre architectes et médecins*.

Lorsqu'en Allemagne il s'agit de construire un hôpital, une commission est réunie, composée, d'une part, des architectes conseillers de l'Empire ou de la Ville, et, d'autre part, d'un certain nombre de médecins, et parmi eux le futur directeur et les futurs chefs des différents services de l'hôpital. Et *cette collaboration ne se fait pas seulement sur le papier ; elle est parfaitement effective ;* les réunions sont nombreuses, tant pour l'élaboration des plans que pour la surveillance de leur exécution. Le moindre détail peut être ainsi réglé, au mieux des intérêts de chacun, grâce à cette constante et étroite collaboration de compétences spéciales. D'ailleurs les résultats sont là pour prouver l'excellence de cette organisation. Loin de moi, Monsieur le Directeur Général, l'audace de critiquer la façon dont les choses se passent chez nous ; mais je tenais à faire ressortir les avantages d'une collaboration incessante infiniment profitable à tous, administrateurs, architectes, médecins,..... et malades.

Dans tous les grands hôpitaux allemands modernes on a adopté *le système des pavillons séparés*. Le plan le plus souvent adopté dans la disposition de ces pavillons est le suivant :

A l'entrée de l'hôpital se trouvent les bâtiments d'administration, puis une grande allée très large et ornée de jardins sépare le terrain en deux moitiés : d'un côté est la division chirurgicale, de l'autre la division médicale. Chacune de ces divisions est séparée à son tour en deux parties par une allée perpendiculaire à la précédente : d'un côté sont les hommes, de l'autre, les femmes. Entre

ces deux sections se trouvent les pavillons communs aux deux sexes : du côté de la division chirurgicale, les salles d'opérations; du côté de la division médicale, les établissements d'hydrothérapie, de mécanothérapie et d'électrothérapie. A l'extrémité de l'allée centrale se trouve l'Institut pathologique (salles d'autopsie et laboratoires); enfin, le plus possible à l'écart, d'un côté les communs (cuisine, machinerie, lingerie, buanderie), de l'autre côté les services de contagieux et la désinfection.

En général, la place dont dispose l'hôpital est assez considérable pour que chaque pavillon soit séparé de ses voisins par de larges espaces qui forment jardins avec trottoirs cimentés.

Dans un petit nombre d'hôpitaux seulement, les *couloirs souterrains* qui servent à la conduction de l'eau, de la vapeur et de l'électricité, sont de dimensions suffisantes et de disposition convenable pour permettre le passage de voiturettes de transport (pour les aliments, le linge, ainsi que pour les corps des malades décédés). C'est le prix de revient de ces couloirs qui seul empêche de les généraliser, car personne ne conteste leur grande utilité. Il est regrettable qu'on n'ait pas installé au moins, à défaut de ces couloirs souterrains, des *galeries couvertes* réunissant les divers pavillons les uns aux autres (exception faite bien entendu pour les pavillons de contagieux). Il est vrai que *dans certains de nos meilleurs hôpitaux, Cochin par exemple, on n'a même pas établi de trottoirs cimentés*, et je vous prie de croire que leur absence se fait vivement regretter en hiver.

Le plan ci-dessus se retrouve dans ses grandes lignes, mais avec quelques modifications nécessitées par l'emplacement et le terrain, dans tous les grands hôpitaux récents de l'Allemagne. Hôpital de Virchow à Berlin, hôpital de West-End à Charlottenbourg, hôpital d'Eppindorf à Hambourg, hôpital de Lindenbourg à Cologne. Il paraît être aussi pratique qu'il est simple, et je veux seulement insister sur trois points :

A. La séparation aussi complète que possible des services généraux et des services de malades. Le personnel des services généraux est logé et nourri dans des bâtiments séparés, tandis que le personnel soignant est logé dans les pavillons de malades ou à leur voisinage; les deux personnels n'ont donc entre eux que les contacts indispensables pour le service. N'est-ce point là une bonne mesure contre les contagions possibles?

B. L'installation des services de contagieux dans des hôpitaux généraux et non dans des hôpitaux spéciaux comme à Paris. On se contente de placer ces services à l'écart, de les entourer de

grands jardins clos, et de leur donner les services annexes utiles pour faire à proprement parler un petit hôpital de contagieux à côté du grand hôpital général. A Paris d'ailleurs on a bien adopté cette disposition pour les hôpitaux d'enfants.

C. L'installation de laboratoires centraux de recherches dans le même bâtiment que la salle d'autopsies. — Je ne veux point rappeler les inconvénients, ni les avantages des laboratoires centraux, qu'on tend avec raison à abandonner de plus en plus en France... C'est seulement sur les avantages de la proximité des laboratoires et de la salle d'autopsies que je tiens à insister : on ne voit point, de cette façon, ce spectacle lamentable, si souvent réalisé chez nous, d'externes ou d'internes traversant les salles de malades, la blouse tachée de sang, et rapportant quelques pièces anatomiques dans un morceau de taffetas ou dans une cuvette recouverte d'une serviette ! Avec l'organisation des instituts pathologiques allemands, rien ne sort du bâtiment *ad hoc;* les hygiénistes ne sauraient que s'en féliciter. Dans notre vieil hôpital Laënnec, cette disposition a d'ailleurs été adoptée, et si les laboratoires n'étaient pas minuscules et dénués de tout crédit, ce serait presque parfait.

B. — Dispositions particulières.

Après ces considérations sur la disposition générale des grands hôpitaux allemands, permettez-moi, monsieur le Directeur général, d'insister sur une série de points de détail, et de rapporter différentes dispositions intéressant : le service d'admission, l'installation des pavillons de malades, les services annexes, les services généraux, et enfin le service d'autopsie et les laboratoires.

Vous ne m'en voudrez pas, j'espère, si je m'occupe ici surtout des défectuosités de nos hôpitaux parisiens, pour signaler les améliorations qu'on pourrait y apporter en copiant certains détails de l'organisation allemande. Je m'empresse d'ajouter que si je ne parle guère ici que des avantages des installations allemandes, ce n'est point que tout y soit parfait, chacun a ses défauts ; mais il m'a semblé plus profitable pour nous de signaler et de chercher à corriger les nôtres, au lieu d'énumérer ceux de nos voisins.

1° *Service d'admission des malades.*

Vous savez, monsieur le Directeur général, combien l'organisation et les installations de ce service sont défectueuses dans la plupart de nos hôpitaux parisiens, surtout pour les admissions d'urgence.

Lorsque l'interne de garde n'est pas obligé d'examiner les malades dans la voiture même qui les amène (ce qui nous est arrivé à tous), c'est dans la salle de consultation ou même dans le bureau de l'hôpital qu'ils lui sont présentés. Dans la salle du bureau, bien entendu, on n'a absolument rien à sa disposition ; quant à la salle de consultation, elle est destinée à servir surtout le matin, et en conséquence elle est le plus souvent dénuée de tout moyen d'éclairage suffisant pour la nuit ; elle contient des bancs, une table, quelquefois un lit, exceptionnellement quelques instruments et objets de pansement, tout juste de quoi faire quelques points de suture à une plaie superficielle. Mais, le plus souvent, il manque nombre d'objets de première nécessité et encore, la nuit, tout est enfermé à clef, et lorsque la surveillante de veille est de sortie, il est bien difficile de se procurer les objets de première nécessité, et dans ces conditions je me souviens avoir plus d'une fois, la nuit, attendu une demi-heure, une heure, et plus encore, avant de pouvoir faire une saignée à un malade asphyxiant par œdème aigu du poumon, ou un lavage d'estomac à un malade qui venait d'ingérer du sublimé!

Aussi, dès qu'on nous amène un malade dont l'état nécessite la moindre intervention urgente, sommes-nous presque toujours obligés de le faire transporter dans une salle de malades. Inutile d'insister sur les inconvénients considérables de cette manière de faire, surtout la nuit : outre que l'on réveille forcément et qu'on trouble le repos de toute la salle, on donne fréquemment aux malades un spectacle émotionnant qu'il est profondément regrettable de ne pouvoir leur éviter.

Le remède me semble facile, et sans rien emprunter aux Allemands, nous possédons dans quelques rares hôpitaux (*Boucicaut*, par exemple) des installations plus que suffisantes. *On pourrait en effet se contenter à la rigueur de deux salles : l'une pour les malades chirurgicaux*, avec le matériel nécessaire pour les petites interventions (la plupart des consultations de chirurgie possèdent d'ailleurs tout le matériel nécessaire ; malheureusement la nuit il est généralement sous clef) ; *l'autre pour les malades médicaux, avec un lit* où l'on puisse examiner les malades plus commodément et plus complètement que sur un brancard, *et avec une vitrine contenant les modiques instruments nécessaires aux rares interventions urgentes :* lancette, bande et plateau pour saignée, tube de Faucher pour lavage d'estomac, appareil de Potain pour ponction, seringue de Pravaz et appareil à injection de sérum.

Il me semble que cette installation aussi indispensable que

simple serait bien facile à réaliser dans n'importe lequel de nos hôpitaux. Je n'ai pas vu en Allemagne un seul hôpital qui n'en possède pas bien davantage. La meilleure des installations que j'ai visitées à ce point de vue se trouve à l'hôpital de West-End à Charlottenbourg, et ce serait vraiment un modèle à réaliser dans nos hôpitaux qu'on remanie et dans ceux qu'on élèvera à l'avenir. Situé bien entendu à l'entrée de l'hôpital, ce service d'admission comprend : une salle d'attente, une salle d'examen (avec tout le matériel nécessaire), une salle de pansements, une salle d'opérations (constamment prête, et où l'on peut pratiquer toutes les plus grandes interventions), — une salle de bains où tous les entrants sont baignés à moins que leur état ne s'y oppose (ce qui nécessite un personnel peu nombreux et soulage notablement celui des services.) enfin une salle de désinfection où passe directement tout le linge des malades admis. Ajoutons qu'on a aménagé dans le même pavillon une salle et une petite bibliothèque pour l'assistant de garde. C'est donc vraiment une installation modèle.

2° *Pavillons de malades.*

Dans l'ensemble des hôpitaux allemands que j'ai visités, ils ressemblent beaucoup à ceux des hôpitaux récents; souvent même ils leur sont inférieurs à certains points de vue et offrent de gros défauts : les salles sont généralement trop grandes, faites pour 30 ou 34 lits : les chambres d'isolement à 1 ou 2 lits sont en nombre beaucoup trop petit, généralement dans la proportion d'une ou deux pour une grande salle de 34 lits. En outre, s'il est vrai qu'il n'y a jamais de brancards, par contre les lits sont souvent trop serrés les uns contre les autres. Et cet inconvénient est d'autant plus sérieux que les salles manquent souvent de hauteur et d'aération, et il est incontestable que nulle part en Allemagne je n'ai vu d'aussi jolies salles que celles du service de mon maître, M. Chauffard à l'hôpital Cochin. Il est même curieux de remarquer la disproportion qui existe dans certains hôpitaux allemands entre l'aspect étriqué des salles de malades et le développement exagéré donné aux services annexes, notamment à ceux d'hydro-et de mécanothérapie. Ce fait est particulièrement frappant à l'hôpital de Virchow à Berlin, dont les Allemands sont cependant si fiers !

Mais dans quelques-uns des hôpitaux que j'ai visités, il existe dans les pavillons de malades une série de dispositions extrêmement heureuses qui seraient aisément applicables à beaucoup de nos pavillons et que je vais donc rapporter avec quelques détails :

α. *Réfectoires. Salles de réunion. Vérandas.* — Dans nombre de ces hôpitaux, chaque pavillon possède deux salles annexes, qui servent: l'une de réfectoire, l'autre de salle de réunion pour les malades. Tout le monde est d'accord sur l'utilité de ces pièces: rien n'est plus pénible pour les malades qui peuvent se lever, que de manger dans la salle commune, au pied de leur lit, sur leur table de nuit encombrée de leurs potions et de leur crachoir, conditions peu aptes à exciter l'appétit d'un convalescent ou d'un tuberculeux! *A Paris, les hôpitaux qui possèdent des réfectoires sont extrêmement rares;* on peut presque dire le contraire des grands hôpitaux allemands.

Quant à la *Salle de réunion* (*Tagesranm*), elle est d'une utilité peut-être moins pressante, d'autant moins qu'il serait facile de faire servir le réfectoire à cette double fin. Cependant, dans plusieurs hôpitaux allemands, ces deux salles coexistent, notamment à l'hôpital de West-End, à Charlottenbourg, qui pourrait servir de modèle à ce point de vue : sans luxe inutile, les salles de réunion y sont égayées par quelques plantes vertes, quelques livres, journaux et jeux sont à la disposition des malades, et ce léger confort est infiniment appréciable et apprécié.

A l'hôpital d'Eppendorf on a adopté à la salle de réunion une disposition un peu spéciale, qui offre un grand avantage : une de ses parois est vitrée sur presque toute sa longueur et sur toute sa hauteur : la partie inférieure de cette paroi est disposée comme une fenêtre à glissière; la partie supérieure au contraire peut se relever autour d'un axe horizontal : de telle sorte qu'en été cette salle peut être transformée en une sorte de véranda ouverte.

Une autre disposition très heureuse, qui se retrouve dans un grand nombre d'hôpitaux, et qui serait bien facile à appliquer à nos pavillons isolés, est la suivante : une grande porte-fenêtre fait communiquer directement la salle des malades et la salle des réunions avec le jardin qui les entoure, au moyen d'un plan incliné à pente douce, pavé de mosaïque : *aussi il est facile, en été, de transporter au jardin les lits des malades qui ne peuvent se lever.* Il est indispensable d'ajouter que le personnel infirmier est assez nombreux pour que ce surcroît de besogne lui soit aisé ; et d'ailleurs pendant mon voyage, cet été, j'ai pu constater que les malades profitent largement de cette si heureuse et si simple disposition.

β. *Galeries de cure.* — Indépendamment des salles de réunion transformables en vérandas ouvertes, on a installé à l'hôpital d'Eppendorf et dans plusieurs autres hôpitaux des galeries de cure à l'usage des convalescents aussi bien que des tuberculeux.

Tantôt ce sont de simples hangars en bois, ouverts d'un côté, et pourvue d'une marquise ; tantôt on a utilisé les couloirs qui réunissent des pavillons entre eux dans certains hôpitaux, en adossant à ces couloirs une simple marquise. Ainsi se trouvent réalisées à très peu de frais des galeries de cure, suffisamment abritées pour permettre d'y installer des malades par tous les temps.

γ. *Stérilisation du linge, des crachats et des selles dans les pavillons.* — Une dernière disposition adoptée dans les hôpitaux de West-End à Charlottenbourg, de Virchow et de Moabit à Berlin, etc., mérite d'attirer notre attention : dans chacun des pavillons de ces hôpitaux se trouve une chambre destinée à la stérilisation du linge, des crachoirs et des bassins ; cette chambre est divisée en deux parties par une cloison vitrée ; l'autoclave pour la désinfection du linge est placé à cheval sur cette cloison, et son couvercle peut s'ouvrir de part et d'autre, de sorte que d'un côté il s'ouvre vers la moitié de la chambre qui reçoit le linge sale, et de l'autre côté dans la moitié de la pièce d'où l'on enlève le linge aseptisé. Ainsi tout le linge souillé dans les pavillons de malades sort aseptisé de chaque pavillon avant d'être porté à la buanderie centrale.

C'est là assurément une excellente pratique, qui offre le seul inconvénient de coûter assez cher ; il est vrai que dans les hôpitaux où le chauffage central à la vapeur est bien installé, les frais de cette stérilisation fractionnée ne sont pas très élevés.

Si elle peut paraître une précaution exagérée pour les services de malades non contagieux, cette organisation apparaît au contraire *comme une nécessité pour les services de contagieux, notamment pour les services de tuberculeux :* cette manière de faire n'augmente pas en effet les dangers de contamination du personnel des pavillons, et a l'incontestable avantage d'éviter la contagion, hélas si fréquente dans nos hôpitaux, du personnel de la buanderie et de la lingerie.

Quant à la désinfection des selles et des crachats, *qu'on néglige d'une façon presque absolue dans nos hôpitaux*, son utilité ne saurait être contestée, ne serait-ce que *pour les selles des typhiques et les crachats des tuberculeux.* A l'hôpital de Charlottenbourg, cette désinfection est pratiquée systématiquement dans la chambre de stérilisation, au moyen de plusieurs grandes cuves de ciment, pleines d'un antiseptique puissant (*chlorure de chaux ou sulfate de zinc*), dans lesquelles on laisse séjourner les objets pendant plusieurs heures ; puis rinçage à l'eau bouillante. D'ailleurs, point

ne serait besoin de rien emprunter aux Allemands, il nous suffirait d'installer dans nos hôpitaux le système de désinfection à la vapeur sous pression qui se trouve dans nombre de nos sanatoriums, à Bligny par exemple. Ce système est même notablement supérieur à celui décrit ci-dessus.

Nous indiquerons plus loin un système de désinfection tout différent adopté à l'hôpital d'Eppendorf.

3° *Services de dermatologie et vénéréologie.*

Parmi les services des différentes spécialités, je ne retiendrai ici que celui des maladies cutanées et vénériennes, pour insister sur *l'isolement* que l'on tend de plus en plus à faire en Allemagne *des syphilitiques et des blennorrhagiques.*

A Paris, on n'a pas organisé de services spéciaux pour ces malades dans les hôpitaux généraux, mais on a par contre créé quelques hôpitaux spéciaux, où l'on reçoit pêle-mêle eczémateux, psoriasiques, syphilitiques et blennorrhagiques. De même dans tous les services généraux, ces malades sont reçus et traités au milieu des autres.

Sans doute les faits de contagion hospitalière sont très rares, grâce aux précautions que l'on prend (*marquage des couvertes, usage d'abaisse-langue individuels*) ; mais ils sont possibles, surtout dans les hôpitaux spéciaux, comme Broca, où les mœurs de certaines malades ne sont pas à l'abri de tout soupçon, et ils suffiraient à constituer un grave inconvénient de ce non isolement des syphilitiques en période virulente ; il en est un second, moins grave, mais plus fréquemment observé : il existe encore dans le peuple, comme d'ailleurs dans la plus haute société, un vieux préjugé absurde, qui qualifie de honteuses les maladies vénériennes, et il faut avoir vu de près avec quel mépris bien souvent les malades d'une salle regardent leur camarade que chacun sait syphilitique ; quelquefois même le personnel infirmier partage ces préjugés. Et il arrive que des malheureux syphilitiques préfèrent quitter l'hôpital plutôt que de subir l'isolement plein de mépris dans lequel les laissent leurs camarades de salle.

L'isolement des syphilitiques et des blennorrhagiques dans des salles spéciales a l'avantage de parer à ces deux inconvénients. Par contre, pas plus que le système des hôpitaux spéciaux il ne respecte suffisamment vis-à-vis des familles des malades le secret professionnel auquel les malades ont droit : de même qu'une mère sait que son fils a une maladie vénérienne lorsqu'il est soigné à

Cochin Annexe (Ricord), de même elle saurait qu'il a syphilis ou blennorrhagie s'il était soigné à la salle Ricord ou à la salle van Swieten ! Mais comment faire?

Un modèle de service de vénéréologie et de dermatologie se trouve réalisé à l'hôpital de Virchow à Berlin (service du professeur Buschke). Ce service comprend deux bâtiments à deux étages, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes et les enfants, situés à droite et a gauche de l'allée principale de l'hôpital, à l'écart de tous les autres bâtiments. Chacun d'eux est entouré par un grand jardin enclos de toutes parts, les malades y sont donc complètement isolés.

Le bâtiment des hommes, qui contient 300 lits, est disposé de la façon suivante : Au rez-de-chaussée, sur un grand couloir transversal se branchent perpendiculairement trois ailes, contenant chacune une grande salle de 30 lits et plusieurs petites chambres à un lit avec salles de bains et de bains de siège, grand cabinet de toilette et water-closet. L'aile gauche est destinée aux syphilitiques, l'aile centrale aux affections de la peau, l'aile droite aux blennorrhagiques. A la salle de dermatologie est annexée une salle de photothérapie avec appareils de Finsen ; à la salle des blennorrhagiques est annexée une grande salle de pansements et opérations pour le traitement des complications urinaires. En outre, sur le grand couloir transversal s'ouvrent encore les cabinets du médecin et de ses assistants, un petit laboratoire pour les recherches cliniques sur les malades du service (biopsies, recherches de microbes, etc.).

Au premier étage, la disposition est identique, moins les annexes. Au second étage, même disposition encore, mais chacune des salles est divisée en deux : une partie servant de réfectoire, l'autre de salle de réunions, réservées à l'une des trois catégories de malades ; celles-ci sont donc complètement séparées les unes des autres.

Le bâtiment des femmes présente une disposition presque semblable, mais avec deux ailes au lieu de trois ; il contient 200 lits. Plusieurs petites salles de 2 à 6 lits s'ouvrant sur le grand couloir sont réservées aux enfants.

4° *Pavillons pour malades délirants.*

La question du traitement des malades délirants met en relief *une des lacunes les plus profondément regrettables de l'installation de nos hôpitaux parisiens.*

Dans tout Paris, il n'existe pas un seul hôpital pourvu d'un pavillon d'isolement pour les malades délirants! Et ce n'est que depuis peu que, sur la demande d'un chef de service, on a réservé à cette catégorie de malades une partie d'un service de l'Hôtel-Dieu. Mais à l'heure actuelle encore, dans tous les autres hôpitaux, les malades délirants sont soignés dans les mêmes pavillons que les autres malades, le plus souvent même dans les salles communes, faute de chambres d'isolement en nombre suffisant!

Il est inutile d'insister sur les très graves inconvénients de cette organisation. Qui de nous n'a maintes et maintes fois entendu à la visite du matin, et souvent plusieurs matins de suite, les doléances de tout un service dont le repos avait été troublé toute la nuit par un alcoolique en delirium tremens, par un méningitique, etc... ? Qui de nous n'a vu maintes et maintes fois l'effet déplorable qui en résulte sur les malades gravement atteints et qui auraient besoin d'un calme parfait? Qui de nous n'a pas été navré bien des fois, étant de garde, d'être obligé de signer l'admission dans une salle commune d'un ivrogne qui allait empêcher de dormir tous les malheureux malades de cette salle?

En Allemagne, on commence à comprendre la *nécessité absolue d'affecter un pavillon spécial à l'isolement de ces malades délirants* et déjà dans plusieurs hôpitaux (à Hambourg et à Dresde notamment), cette importante amélioration a été effectuée. Mais il faut dire que l'installation adoptée me semble loin d'être parfaite. Sans doute, on sépare des autres malades les alcooliques agités qui troubleraient le repos des salles; mais malheureusement on les parque dans des salles de 8 à 10 lits, où ils s'agitent et s'excitent mutuellement, réalisant un spectacle lamentable. Pour que cette organisation porte tous ses fruits, il faudrait isoler chaque malade dans une chambre spéciale. Mais malheureusement cela nécessite un nombre plus grand de gardiens et par conséquent... plus d'argent! Aussi s'est-on borné à construire un petit nombre de cabanons, sur le modèle de ceux des maisons d'aliénés, destinés aux fous furieux et dangereux.

Je ne crois pas devoir rapporter plus en détails l'installation de ces pavillons, qui me semble défectueuse à deux points de vue : on y pratique l'isolement en masse des délirants, et non l'isolement individuel; et on n'y isole que les alcooliques en delirium tremens. Cependant telle qu'elle est, cette disposition constitue déjà un progrès immense et il serait à souhaiter bien vivement de la voir imiter chez nous. Mais il y aurait à faire mieux encore, en isolant les malades individuellement et en étendant cet isolement

à tous les malades dont le délire ou l'agitation peuvent incommoder les voisins de chambre : une méningite tuberculeuse avec délire ne devrait-elle pas être isolée au même titre qu'un delirium tremens ?

5° *Établissements d'hydro, de mécano et d'électrothérapie.*

On ne peut voyager en Allemagne sans être frappé de *l'importance attribuée dans ce pays à ces méthodes thérapeutiques beaucoup trop négligées en France* d'une façon générale et *réduites presque à zéro dans nos hôpitaux.* En dehors des bains simples ou sulfureux, des douches, de l'électrisation avec une petite pile de Gaiffe, de quelques massages (et encore à la condition qu'une masseuse veuille bien se mettre bénévolement et *gratuitement* à la disposition d'un chef de service !) qu'avons-nous à notre disposition dans la plupart des hôpitaux, si l'on excepte seulement quelques rares services spéciaux ? — Rien, absolument rien ! Et encore faut-il voir l'installation du service des bains et douches dans nombre de nos hôpitaux !...

En Allemagne, on peut dire qu'on tombe dans l'excès contraire, car tous les hôpitaux y possèdent des installations très complètes d'hydro, de mécano et d'électrothérapie ; dans certains même, ces installations déploient un luxe véritablement inouï et ridiculement exagéré : à l'hôpital de Virchow, par exemple, le service d'hydro et de mécanothérapie est aussi luxueux que dans nos établissements de Vichy ou d'Evian et laisse loin derrière lui celui d'Aix-les-Bains ! Or il est incontestable qu'on eût mieux fait de réserver une notable partie de l'argent dépensé là à donner un peu plus de hauteur aux salles de malades qui sont beaucoup trop basses de plafond et à améliorer l'ameublement (entre parenthèses, j'ai aperçu des fauteuils d'osier dans le service de diphtérie ! ! !) D'ailleurs, c'est là un reproche que me semblent mériter souvent les Allemands : ils sacrifient trop à la façade et à l'œil et disproportionnent les choses ; ils voient souvent trop grand et parfois déformé.

Quoi qu'il en soit de ce reproche, nous sommes bien obligés d'admirer leurs installations d'hydro et de mécanothérapie. Luxueuses à l'excès ou bien proportionnées, elles sont partout complètes : Institut Zander avec tous les appareils les plus variés pour mouvements actifs et passifs, bains de vapeur, bains carbo-gazeux, bains de toutes sortes (bains simples ou médicamenteux, bains de sable, bains électriques, bains de lu-

mière, etc...), grande piscine, douches de toutes sortes, salle de massage (avec plusieurs masseurs et masseuses attachés à chaque établissement), appareils à sudation loçale (systèmes de Lindemann et de Tallermann), appareils électriques de toutes variétés, etc., etc. ; rien ne manque ! Non plus que l'*installation de radioscopie et de radiographie*, qui ne fait défaut dans aucun hôpital allemand, et dont nous sommes, sauf de rares exceptions et malgré de nombreuses réclamations, lamentablement dépourvus dans nos hôpitaux parisiens ; et cela au grand préjudice des malades et du budget même de l'Assistance publique.

Un des modèles les mieux compris, sinon des plus grands, de ces installations d'hydro, de mécano et d'électrothérapie est celui qu'on vient de créer à l'hôpital universitaire de Gand. Une foule de détails dans lesquels je ne puis entrer ici montrent avec quel soin cet institut a été conçu et exécuté, grâce à l'étroite collaboration des chefs de ces services et des architectes. Il me semble si parfait qu'on aurait certainement tort, tant au point de vue économique qu'au point de vue technique, de ne pas le prendre comme modèle si l'on avait un établissement de ce genre à installer chez nous.

Je tiens à terminer ce chapitre en insistant sur l'existence, dans plusieurs hôpitaux allemands, de baignoires pour bains permanents, que nous ne possédons dans aucun de nos hôpitaux. Ce sont des baignoires en faïence, d'une contenance de 500 litres ; elles sont remplies d'eau à température constante, qui se renouvelle constamment à raison de 150 litres par heure, au moyen d'un réservoir d'eau chaude pourvu d'un régulateur. Le malade est soutenu dans cette baignoire sur un *lit d'eau*, formé d'une toile à voile tendue sur cadre de bois ; en outre, des coussins mobiles soutiennent la tête. Le lit peut être soulevé par des chaînes et des poulies, ce qui permet de sortir aisément le malade hors de l'eau, pour faire ses besoins par exemple. Les médecins savent quels effets on peut attendre de ces bains permanents où il est possible de laisser des malades pendant des journées entières, non seulement dans le traitement des grandes brûlures, mais encore pour une foule d'arthropathies, de névrites, etc. Leur absence dans tous nos hôpitaux est chose très regrettable.

6o *Services généraux.*

Je n'ai pas la compétence nécessaire pour parler de l'installation des services généraux : cuisine, buanderie, lingerie, machine-

rie, etc. Je dois seulement dire que j'ai été frappé de la parfaite installation de ces services, de l'ordre et de la propreté qui règnent partout. J'ai seulement remarqué que dans les cuisines des grands hôpitaux il existe toujours des broyeurs mécaniques pour la préparation de la pulpe de viande crue et une chambre froide avec glacière pour la conservation du lait, des œufs, etc.

Je tiens surtout à signaler la remarque suivante à propos de la *distribution des médicaments :* A Paris, les médicaments préparés à la pharmacie pour chaque service sont placés dans un panier en fils de fer, une étiquette étant accrochée (non collée) au goulot des bouteilles ; le tout est recouvert d'une toile cirée... lorsque l'infirmier y pense. Vienne un coup de vent au moment où l'on traverse la cour de l'hôpital, la toile se soulève et les étiquettes s'envolent bien vite... heureux quand l'infirmier ne les rattrape pas et ne les replace pas au petit bonheur sur n'importe quelle bouteille ! On voit d'ici les dangers qui résultent de ce mode vraiment trop primitif de transport. Pourquoi ne se servirait-on pas, comme je l'ai vu faire dans nombre d'hôpitaux allemands, de simples boîtes en bois munies d'un couvercle et d'une poignée, d'un transport aussi facile que nos paniers de fils de fer, mais offrant plus de sécurité pour les malades? La dépense serait bien minime, l'avantage serait très appréciable.

7° *Service de désinfection.*

J'ai signalé plus haut la stérilisation des linges, crachats et selles, pratiquée dans chaque pavillon de malades, dans divers hôpitaux. En dehors de cette excellente organisation, je n'ai vu dans la plupart des hôpitaux allemands aucun perfectionnement inconnu dans les nôtres, si ce n'est à Eppendorf (Hambourg). On a adopté là une méthode un peu différente pour la désinfection des crachats et des selles des malades contagieux : au lieu de les désinfecter séparément dans chacun des services de contagieux, on désinfecte en bloc toutes les eaux résiduelles de ces services. Dans ce but, on a construit en 1893 quatre fosses maçonnées, en forme de puits, chacune d'une contenance de 5.200 litres (total 20.800 litres). Des conduites y déversent toutes les eaux résiduelles des services de contagieux (au maximum, ces services produisent 20.000 litres par jour lorsqu'ils sont au complet) ; les eaux, déversées successivement dans chaque fosse, y sont additionnées de 100 litres d'une solution d'hydrate de chaux à 20 p. 100 et le mélange est rendu intime au moyen d'une hélice manœuvrée

à la main. Le contact est prolongé deux heures (déjà au bout d'une heure les plaques de gélose ensemencées se montrent stériles). Puis les eaux sont évacuées et déversées dans l'Elbe. Quand le service est au complet, on consomme 160 litres d'hydrate de chaux, la dépense totale est alors de 3 marcs 20 par jour, soit 4 francs.

Je laisse à d'autres, n'ayant pas moi-même la compétence voulue dans cette question d'hygiène, le soin de juger l'utilité et la valeur de ce procédé ; j'ai seulement tenu à l'indiquer ici.

8° *Service d'autopsies et laboratoires.*

On sait que dans les hôpitaux allemands, toutes les autopsies sont pratiquées par un médecin spécialement chargé de cette fonction, ou par ses assistants ; toutes les autopsies sont aussi faites systématiquement et d'une façon habituellement complète ; les cadavres sont accompagnés d'une fiche portant le diagnostic clinique et indiquant si le chef de service se réserve les pièces ou s'il les abandonne au service d'anatomo-pathologie. D'ailleurs très souvent, et pour tous les cas intéressants, le chef de service ou son assistant vient assister à l'autopsie.

Je n'ai pas à discuter ici les avantages et les inconvénients que je crois supérieurs aux avantages de cette organisation (j'ai seulement indiqué plus haut ses avantages au point de vue de l'enseignement), et veut me borner à parler des *installations matérielles*, car elles sont *infiniment supérieures aux nôtres dans leur ensemble*, et ici encore plus d'un perfectionnement serait à emprunter.

Ce que j'ai dit plus haut de ces installations à propos de l'anatomie pathologique me permettra d'être bref ici ; je n'ai qu'à rappeler la description donnée plus haut de l'Institut pathologique de l'hôpital de Lindenbourg à Cologne, qui m'a paru le modèle le plus parfait parmi ceux que j'ai visités. A cela je veux ajouter que des installations presque aussi parfaites abondent dans les hôpitaux universitaires (à la Charité de Berlin, à l'hôpital Jacob de Leipzig (professeur Marchand), mais aussi dans les simples hôpitaux allemands, et non seulement dans les hôpitaux urbains (Hôpital Virchow à Berlin, hôpital de Charlottenbourg, hôpital Johannstadt à Dresde, hôpital Auguste à Cologne, etc...). Ce n'est guère que dans les vieux hôpitaux de Berlin (Hôpital Urbain et hôpital Moabit) que j'ai rencontré des installations rappelant par leurs défectuosités celles de la plupart de nos hôpitaux. En Belgique, l'Institut pathologique du professeur Firket, de Liège, quoique

petit, mérite autant d'éloges que les instituts allemands ; mais dans les autres universités belges, les installations sont moins remarquables.

Sans refaire une description d'ensemble de ces installations, je dois énumérer ici une série de détails, puisés dans divers hôpitaux :

α) *Conservation des cadavres.*—En l'absence de glacières (le modèle du genre se trouve à l'hôpital de la Charité de Berlin), on utilise toujours des *sous-sols, et non des salles du rez-de-chaussée comme dans certains de nos hôpitaux.* En outre, on entretient une température toujours modérée en été en y laissant couler de l'eau en permanence.

Enfin *les fenêtres de ces sous-sols sont protégées par un grillage fin, pour éviter l'entrée des mouches.*

β) *Salles d'autopsies.* — Elles sont en général *carrelées de faïence blanche jusqu'au plafond, pour permettre le nettoyage à la lance ;* la plupart sont *très claires,* et en outre *pourvues d'un éclairage électrique* puissant pour les autopsies qu'on peut avoir à pratiquer dans la soirée.

Les *tables* sont en marbre ou en ardoise, avec un rebord plus élevé que dans nos modèles habituels, pour éviter l'écoulement du sang ou de l'eau en dehors. Parfois elles peuvent tourner autour de leur centre, ce qui est fort commode pour l'éclairage au cours de certaines autopsies. A leur extrémité est adapté un récipient avec écoulement continu d'eau chaude et d'eau froide à volonté.

Des sortes de *plateaux* munis de pieds très bas peuvent se placer sur ces tables, par-dessus les jambes du cadavre, et sont très commodes pour recevoir les viscères et les instruments.

Les *instruments* de la salle d'autopsie sont généralement aussi beaux et aussi bien entretenus que ceux des services de chirurgie. Dans quel hôpital parisien pourrions-nous en dire autant ?

Les médecins qui pratiquent les autopsies ont, partout en Allemagne, à leur disposition de *grandes blouses en toile imperméable souple,* avec cordons serrant les poignets. On évite ainsi l'inconvénient qui nous arrive si souvent de souiller nos vêtements par le sang qui traverse nos blouses de toile.

On met également partout à la disposition des médecins des *gants de caoutchouc.* [*Qu'on me permette de signaler en passant un procédé très simple et très pratique que j'ai vu employer à Cologne par le professeur Jores : pour éviter l'inconvénient des gants de caoutchouc qui font glisser les pièces entre les doigts et rendent mal-*

habiles, M. Jores revêt par-dessus ces gants de caoutchouc des gants de fil.]

Quant aux *installations des laboratoires*, elles sont *telles que pas un de nos hôpitaux parisiens ne sauraient rivaliser avec elles.* J'ai énuméré plus haut les avantages qu'offre leur installation dans le voisinage de la salle d'autopsies et ne veux pas y revenir ici. Quant à énumérer les qualités des laboratoires allemands, leurs heureuses dispositions, — le *nombre des salles* destinées à l'histologie, à la bactériologie, à la chimie, — *la richesse de la collection d'instruments de toutes sortes* utiles à ces trois branches de la science médicale, — *le nombre enfin des garçons attachés à ces laboratoires*, — à quoi cela servirait-il ? Hélas, nous ne pouvons en montrer autant dans nos laboratoires parisiens, et vous avez dû, Monsieur le Directeur général, entendre trop souvent les doléances des médecins à ce sujet pour que je veuille y insister à nouveau.

Si la majorité des laboratoires de nos hôpitaux sont lamentablement installés, c'est que leur budget est ridiculement, j'allais dire honteusement insuffisant.

C'est d'ailleurs la conclusion qui revient à chaque page dans ce Rapport, et je ne crains pas d'insister : *toutes les infériorités de nos installations viennent de l'insuffisance de nos crédits.* Il ne me semble pas douteux que si nous disposions d'autant d'argent que les Allemands dans nos hôpitaux et dans nos laboratoires nous ferions, sans avoir besoin de rien copier chez eux, certainement aussi bien qu'eux et je crois même souvent mieux.

Mais le budget des Universités en Allemagne est triple du nôtre, la différence atteint presque trente millions ! Quant au budget dont disposent les hôpitaux allemands, je ne le connais pas, il varie d'ailleurs avec chaque hôpital, mais à en juger par leurs installations, il doit être *colossalement* supérieur au nôtre.

D'autre part, il faut l'avouer, *l'esprit de discipline des Allemands* est une grande force, et sans désirer, certes, voir introduire chez nous le *caporalisme* allemand, nous aurions certainement à gagner en disciplinant un peu nos forces trop éparses, en les coordonnant dans une entente étroite, pour éviter tout gaspillage de forces et d'argent.

Une conclusion s'impose : si nous ne voulons pas rester en arrière, il nous faut de l'argent et il nous faut de la discipline. Ce sont là les deux grands avantages des Allemands ; c'est à cela qu'ils doi-

vent de pouvoir montrer avec fierté et orgueil aux médecins français voyageant en Allemagne des installations universitaires et hospitalières qui laissent loin derrière elles celles de notre pays. Et j'avoue que parfois je me serais senti humilié, si la conscience de la supériorité de l'esprit scientifique français ne m'avait consolé de l'infériorité de nos installations.

C'est, je le répète, une infériorité toute pécuniaire, elle n'en est pas moins quelque peu humiliante, surtout lorsqu'on entend dire à chaque pas que la France est bien plus riche que l'Allemagne. Pourquoi donc ne fait-elle pas pour ses Universités et ses hôpitaux les mêmes sacrifices d'argent? C'est à ce prix seulement qu'elle pourra soutenir son renom scientifique et humanitaire.

Tel est, je crois, Monsieur le Directeur général, l'enseignement que l'on retire d'un voyage en Allemagne.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'hommage de mes sentiments respectueusement et très profondément dévoués.

Paris, le 7 novembre 1907.

Docteur LAEDERICH.

NÉCROLOGIE (1)

Nous avons, depuis la publication du *Bulletin* du mois de juin, à regretter la disparition des collègues dont les noms suivent :

MM. BAILLY, 1839.
BÉNARD (Henry), 1877, membre de l'Association.
FOLET (Henri), 1864.
GILLET, 1843.
GUYON (Félix-Jean), 1888, membre de l'Association.
LABARRIÈRE, 1904, interne en exercice.
MAGNAC, 1850.
PLANCHON, 1864.
SEVESTRE, 1868, membre de l'Association.
TISSOT, 1897.
VEIL (Ferdinand), 1876, membre de l'Association.
VILLAR, 1883, membre de l'Association.

LÉON BEZARD

A la suite d'une longue et douloureuse maladie, le docteur Léon Bezard est mort le 20 mars dernier.

C'est une perte très sensible pour le corps médical tourangeau qui comptait en lui un de ses membres les plus distingués et un praticien remarquable.

Né à Tours le 7 mars 1843, Léon Bezard, au sortir du Lycée, commença ses études médicales à l'école de notre ville, dont il fut deux fois lauréat et obtint le prix Tonnellé ; il y eut comme professeurs Saturnin Thomas, Duclos, Charcellay, Frédéric Leclerc, Herpin, le fils, qui lui inculquèrent les principes de la vraie clinique.

Interne des hôpitaux de Paris en 1865, il soutint, en décembre 1868, une thèse de doctorat très appréciée : *Recherches sur l'em-*

(1) Nous serions reconnaissants à tous nos collègues de bien vouloir nous aider dans la rédaction de ce triste chapitre, soit en nous signalant les décès dont nous n'avons pas eu connaissance, soit en nous envoyant des notices nécrologiques sur les collègues disparus

physème traumatique consécutif aux fractures des côtes, et vint se fixer dans sa ville natale où l'attendait le plus bel avenir.

Médecin-adjoint de l'Hospice général de Tours, dès le début de sa carrière, il fut, peu de temps après, nommé médecin en chef, puis administrateur à vie de l'asile Gatien de Clocheville, et sut, pendant les 25 années qu'il remplit ces importantes fonctions, faire de cet établissement l'un des hôpitaux d'enfants les mieux organisés qu'il y ait en France. Il était également médecin des maisons de convalescence des apprentis Tonnellé.

S'occupant très activement des questions d'intérêts professionnels et plus spécialement du mouvement médical, le docteur Bezard fut président du *Syndicat d'Indre-et-Loire* où sa ferme direction marqua, pour cette compagnie, une période de grande prospérité.

Membre de la *Société Médicale d'Indre-et-Loire*, il aimait souvent à y faire des communications ; les recueils des travaux ont conservé le souvenir des notes qu'il présenta sur : *La Pneumatose gastro-intestinale* (avec Viollet), *Un cas de rétention du placenta*, *la pseudo-Méningite cérébro-spinale*, *la Grippe compliquée de purpura*, etc.

Avec le docteur Grasset, il publia, en 1895, l'une des premières statistiques relatives au traitement de la diphtérie par le sérum de Roux, d'après une longue série d'observations prises à l'asile de Clocheville et dans sa clientèle privée.

Dernièrement (1905), il donnait, dans le *Petit Indépendant Médical*, deux observations de *Leucémie myélogène* qui contribuèrent à élucider certains points d'une question encore peu connue.

Collaborateur de *la Gazette Médicale du Centre* depuis sa fondation, il fit paraître, chaque année, dans ses colonnes, *la statistique du service de Médecine de l'Asile de Clocheville* commentée avec de judicieuses réflexions.

Notre regretté compatriote était membre correspondant de la Société médicale des hôpitaux de Paris.

Médecin des pauvres, Léon Bezard consacrait une grande partie de son temps aux déshérités de ce monde et était inscrit, comme membre actif, à un grand nombre de Sociétés de bienfaisance.

Depuis quelques mois, il avait dû abandonner la médecine active, terrassé par la maladie et accablé par la douleur qu'occasionnèrent coup sur coup la mort d'un fils affectionné, et celle d'une épouse partageant son existence toute de charité et de dévouement.

Son souvenir vivra longtemps dans la mémoire de tous ceux qui

l'ayant connu avaient su apprécier l'aménité de son caractère, la largeur de ses idées, la compétence du praticien et la sincérité de l'ami. (*Gazette médicale du Centre*).

A. SEVESTRE (1843-1907).

Notre collègue, A. Sevestre, avait été externe de Potain et de Gosselin, interne provisoire de Cazalis et Demarguey ; nommé interne titulaire en 1869, il fit, comme tous les collègues de cette promotion, cinq années de service ; il eut comme chefs d'internat Alph. Guérin (1869), Cusco (1870), Ailmont (1871), Jaccoud (1872), Farwel (1873). Il était à l'hôpital Lariboisière pendant la guerre et le siège de Paris, dont il aimait à raconter les souvenirs. Chef de clinique de Germain Sée, de 1874 à 1877, il fut nommé médecin des Hôpitaux en 1878, dans la même promotion que Huchard qui resta toujours son fidèle ami.

C'est même dans ce concours qu'il sut se faire apprécier d'Archambault, dont il devint le gendre peu d'années après, ce qui décida de sa spécialisation.

Après quelques années passées à Tenon et Saint-Antoine, il arriva en 1885 aux Enfants-Assistés succédant à Blachez ; il s'attacha à réformer cet établissement, il y organisa les pavillons d'isolement, dressa le personnel à la propreté, fit la guerre aux biberons à tube qui contribuaient à décimer la population infantile de l'hospice, développa la nourricerie des syphilitiques, créa un lazaret pour les nouveaux admis, obtint le fonctionnement régulier des bains et de l'étuve à désinfection, et vit aussi diminuer la mortalité de l'hospice.

Il passa ensuite à l'hôpital Trousseau (1890-1895), aux Enfants Malades (1895-1900), où il étudia la sérothérapie, les érythèmes sériques, contribua à modifier et simplifier le tubage et le détubage et recueillit les éléments de l'article Diphtérie qu'il signa avec Louis Martin.

Il était médecin de l'hôpital Bretonneau quand il sentit diminuer ses forces ; la vie de médecin d'enfants est parfois rude, et celui-là succombait avant l'âge. Il mourut avant d'atteindre la retraite qui arrivait en décembre 1908.

Laissant de côté les fonctions multiples, les titres scientifiques et honorifiques nombreux qu'avait acquis à Sevestre l'estime générale, je n'ai voulu rappeler ici que les phases de sa vie hospita-

lière. C'était un chef régulier, faisant soigneusement son service, très doux, d'humeur toujours égale et souriante malgré les malheurs qu'il éprouva ; il cachait sous une apparence de froideur et de timidité un grand bon sens, une grande finesse qui se manifestaient par des critiques parfois doucement ironiques, que tempéraient sa bienveillance et son indulgence naturelles et sa réelle bonté.

Chef de service recherché, de commerce agréable, il devenait l'ami et « le camarade » de tous ses internes.

Aimé de tous ses collègues, il laisse le souvenir d'un bon clinicien, d'un excellent homme, d'un praticien probe et droit, modèle à donner à ceux qui le suivent.

L. Guinon.

CHARLES LABARRIÈRE (1878-1907).

Notre collègue Labarrière est mort, on peut le dire, victime de son zèle et de son dévouement à remplir ses fonctions. Interne à l'hôpital Bichat dans le service du docteur Picqué pendant l'hiver, il s'était véritablement surmené à soigner ses malades; un deuil cruel, la perte de son enfant, l'avait atteint au début de l'année dans ses plus chères affections. Au mois d'avril, il tombait malade à son tour : avec un courage remarquable, il voulut tout d'abord se faire illusion sur le mal qui le minait, et rien n'est plus touchant que la lettre par laquelle, au début de mai, il souhaitait la bienvenue à ses nouveaux collègues des Enfants-Malades, qu'il ne devait hélas jamais rejoindre!

Sa mort a produit parmi tous ceux qui l'ont connu, autant de douleur que de stupéfaction. Grand, vigoureux, il semblait jouir d'une santé parfaite ; toujours gai, obligeant, affable, il n'avait que des amis, et la vie même semblait devoir le favoriser ; fils de médecin, sa voie était toute tracée, et il devait, dans quelques mois, aller suppléer celui dont il était l'orgueil bien légitime.

Tour à tour externe des hôpitaux, interne à Laënnec des docteurs Airraguet et Bourcy, à la Charité du regretté, professeur Tillaux, à Bichat, du docteur Picqué, il devait terminer aux Enfants-Malades son internat chez le docteur Variot ; et tous ces maîtres avaient pour lui une égale affection ; car, tranquille et doux, il avait toujours le culte de ses malades et l'amour de sa profession.

De tels collègues honorent grandement l'internat, et à voir

l'émotion recueillie qui étreignait chacun lors de ses obsèques dans ce petit cimetière de Poissy, où gît déjà l'un des nôtres mort également à Bichat pendant son internat, on comprenait les regrets que laissait sa disparition.

Son souvenir restera vivant parmi tous ceux qui l'ont approché. Puisse cette pensée adoucir un peu l'amertume de son infortunée veuve, de ses malheureux parents !

R. KAUFFMANN.

Le Gérant : G. STEINHEIL.

29-11-07. — Paris, imp. ARRAULT et Cie, 9, Rue Notre-Dame-de-Lorette.

